

Document de référence 2009



2009

U nivers de **DIS** tribution



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2010 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement CE n°8 09/2004 sur le prospectus, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports d'audits correspondants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 août 2009 sous le numéro D 09-0618 (pages 54 à 97),
 - les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports d'audits correspondants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2008 sous le numéro D 08-0318 (pages 60 à 107).
- Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.u10.fr).

Sommaire

Le Groupe U10

de p. 6 à 32

- Responsables du document de référence et du contrôle des comptes p. 6
- Le Groupe U10 et son environnement p. 8
- Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité p. 11
- Organes d'Administration et de Direction p. 28
- Règlement intérieur du Conseil d'Administration p. 29

Assemblée Générale du 20 mai 2010

de p. 33 à 61

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration p. 33
- Résultats financiers des cinq derniers exercices p. 45
- Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne p. 46
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne p. 54
- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte p. 55
- Projet de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte p. 57
- Descriptif du programme de rachat d'actions p. 60
- Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions p. 61

Eléments financiers de l'exercice 2009

de p. 63 à 106

COMPTES CONSOLIDÉS

- Bilan consolidé p. 64
- Compte de résultat consolidé p. 65
- Flux de trésorerie consolidés p. 66
- Variation des capitaux propres consolidés p. 67
- Annexe aux comptes consolidés p. 68
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés p. 85

COMPTES SOCIAUX

- Bilan p. 87
- Compte de résultat p. 88
- Annexe aux comptes sociaux p. 89
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels p. 100
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées p. 101

Document d'information annuel

p. 107

Table de concordance

p. 109

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

Monsieur Thierry Lièvre, Président - Directeur Général de U10 (ci-après "U10" ou "la Société") et Président du Conseil d'Administration de U10. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées ensemble le « Groupe ».

Attestation

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 33 à 45 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques, présentées dans le présent document de référence, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 85 et 100 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2008 et 2007, respectivement en pages 75 et 90 du document de référence 2008 (qui contiennent des observations) et en pages 83 et 99 du document de référence 2007.»

Thierry Lièvre
Président - Directeur Général

Information financière

Responsable de l'information financière

Monsieur Joël Desmaris, Directeur Général Délégué.

Adresse : 1 place Verrazzano - CP 610 - 69258 Lyon Cedex 09
Téléphone : 33 (0)4 74 13 86 82
Télécopie : 33 (0)4 37 64 47 92
Email : communication@u10.fr

Calendrier de communication financière

28 janvier 2010 (1) : Chiffre d'affaires 4^{ème} trimestre 2009
30 mars 2010 (1) : Résultats annuels 2009
29 avril 2010 (1) : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2010
20 mai 2010 : Assemblée Générale Annuelle
29 juillet 2010 (1) : Chiffre d'affaires 2^{ème} trimestre 2010
31 août 2010 (1) : Résultats semestriels 2010
28 octobre 2010 (1) : Chiffre d'affaires 3^{ème} trimestre 2010
31 janvier 2011 (1) : Chiffre d'affaires 4^{ème} trimestre 2010

(1) à la clôture de la Bourse

Documents accessibles au public

Consultation des documents

Pendant la durée de validité du document de référence, l'ensemble des documents, ou copie de ces documents, peut être consulté au siège social de la Société et notamment :

- acte constitutif et statuts de la Société,
- tous rapports, procès verbaux, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement,
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement,
- l'ensemble des communiqués financiers relatifs à l'information périodique, notamment les chiffres d'affaires trimestriels, les résultats semestriels et les résultats annuels.

Le cas échéant, ces documents peuvent également être consultés sur le site internet de la Société (www.u10.fr).

Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

EXCO-FIDOGEST

4, place du Champ de Foire - 42300 Roanne

Date du premier mandat : Nommé suppléant par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2004. Conformément à l'article L.822-14 du Code de Commerce prévoyant la rotation des commissaires aux comptes des personnes et entités faisant appel public à l'épargne tous les six ans et aux dispositions transitoires de l'article 114 de la loi de sécurité financière, M. Jean-Michel Lannes, commissaire aux comptes titulaire, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société le 6 mai 2009. EXCO-FIDOGEST est par conséquent devenu commissaire aux comptes titulaire, et ce jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Renouvellement du mandat : Il sera proposé, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010, le renouvellement de EXCO-FIDOGEST pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

ORFIS

149, boulevard de Stalingrad – 69100 Villeurbanne

Date du premier mandat : Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2007

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Commissaires aux comptes suppléants

Sylvie Mivière

4, place du Champ de Foire - 42300 Roanne

Date du premier mandat : Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Renouvellement du mandat : Il sera proposé, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010, le renouvellement de Sylvie Mivière pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Olivier Brisac

149, boulevard de Stalingrad – 69100 Villeurbanne

Date du premier mandat : Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2007

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Groupe U10 et son environnement

Fournisseur de la distribution internationale, le Groupe U10 a développé un métier générateur de valeur ajoutée par la création de lignes de produits et de services sur mesure dans l'équipement de la maison et de la personne.

La caractéristique première du Groupe réside dans la conception de gammes. Une gamme est un ensemble de produits coordonnés autour d'un thème, conçu pour être présenté dans une unité de linéaires dans les magasins des distributeurs. Ainsi, une gamme textile regroupe des articles coordonnés tels que rideaux, voilages, coussins, nappes, galettes de chaises permettant la décoration et l'ambiance d'une même pièce de la maison. Une gamme mariage regroupe des articles coordonnés tels que nœuds, rubans, tulle, boîtes à dragées, faire-part, menu, etc...

L'offre du Groupe repose sur un nombre important de gammes de produits, certaines standard, d'autres développées spécifiquement pour les clients dans les univers suivants :

- Home Textile : textile de décoration, linge de nuit, linge de bain, etc...
- Utilitaires et loisirs : décorations de Noël, célébrations, loisirs créatifs, ustensiles ménagers, etc...
- Equipement de la personne : articles chaussants, sous-vêtements.

Les articles d'une même gamme sont généralement réalisés autour d'un thème de couleur et/ou de motif ; ils sont présentés dans des packagings harmonieux et cohérents, sous forme de rayon clé en main dont la conception est étudiée pour son impact sur la clientèle.

Une majorité des gammes est ajustable. Le nombre et la présentation des articles peuvent être adaptés à la demande du client en fonction de ses caractéristiques et de la surface de linéaire disponible.

A chaque gamme de produits correspond un nom de marque mis à la disposition des clients distributeurs. Chez les clients les plus importants, les gammes sont également proposées en Marque Distributeur.

La fabrication des articles est confiée à des industriels ; le Groupe ne fabrique pas lui-même. Les gammes étant conçues pour des ventes massives, donc à petits prix, la plupart des fabricants fournisseurs du Groupe sont actuellement localisés en Asie du Sud-est.

Le chiffre d'affaires et la marge brute du Groupe se font par la facturation des articles vendus à la distribution. Le Groupe ne facture pas séparément sa prestation de conception. Ce mode de rémunération permet une vraie convergence d'intérêts entre U10 et ses clients. La qualité commerciale de la gamme et la qualité de

son approvisionnement constituent de ce fait les paramètres du développement à la fois de U10 et de ses clients.

Le chiffre d'affaires est réalisé à la livraison des marchandises au client distributeur.

Le Groupe U10 réalise son activité par l'intermédiaire d'un certain nombre de filiales :

- Home Textile : L3C, FRED OLIVIER, LONGFIELD, SMERWICK
- Utilitaires et loisirs France : CODICO, COD'EVENTS, ID WORLD, U10 INTERNATIONAL, LONGFIELD, SMERWICK
- Equipement de la personne : DUTEXDOR

Le Groupe U10 exerce son activité sous deux formes :

- Le Full Services
- Le Trading et Full Container

■ Pôle Full Services

Les sociétés françaises CODICO, COD'EVENTS, DUTEXDOR, FRED OLIVIER, ID WORLD et L3C constituent le pôle Full Services. Elles proposent une palette de services complémentaires adaptés aux souhaits et besoins du client :

- Conception des gammes, du packaging, implantation en linéaires, merchandising,
- Sourcing des produits,
- Constitution d'un stock adapté aux besoins,
- Visite régulière des points de vente et gestion des approvisionnements,
- Logistique d'approvisionnement sur plateforme ou sur le lieu de ventes (transport sous-traité).

La caractéristique principale du Full Services réside dans le fait que :

- les filiales concernées disposent d'un stock suffisant pour permettre un réapprovisionnement des clients distributeurs rapide et régulier,
- les livraisons peuvent se faire en petites quantités, et permettent aux clients distributeurs qui le souhaitent de ne pas devoir constituer de stock tampon,
- ces filiales sont physiquement proches et en contact suivi avec les clients distributeurs.

L'organisation et les services proposés sont fonction du type de produit :

- Articles commercialisés en fonds de rayon permanent auprès de la Grande Distribution : CODICO, L3C, ID WORLD ET DUTEXDOR. Les gammes permanentes font l'objet de renouvellements fréquents allant de 3 à 4 fois par an pour le textile de décoration à un renouvellement permanent progressif pour les gammes utilitaires.
- Articles de décoration de Noël, gammes jardin et outdoor, articles provençaux commercialisés de manière saisonnière :

COD'EVENTS, FRED OLIVIER, ID WORLD. Les gammes saisonnières sont renouvelées chaque année.

Au niveau du marché français, le Groupe est principalement positionné dans le secteur « Equipement du logement », qui a représenté une consommation globale de 64,1 Milliards d'euros en 2008 et pesé pour 5,9% de la consommation des ménages (source INSEE). Ce secteur jouit d'une grande stabilité puisqu'il représentait 6,2% de la consommation en 1998. Plus accessoirement, le Groupe est également présent dans le secteur « Articles d'habillement et chaussures » qui a représenté une consommation globale de 47,9 Milliards d'euros en 2008 (4,4% de la consommation des ménages).

Le chiffre d'affaires réalisé par le pôle Full Services a été de 133,2 m€ en 2009, en progression de +3,7% par rapport à 2008, malgré la crise de la consommation.

Le succès du modèle repose sur :

- la qualité des gammes en termes de qualité, prix et pertinence par rapport à la consommation,
- la multiplicité des services et la capacité du Groupe à adapter ces services aux attentes et besoins du client,
- une logistique performante en termes d'approvisionnement et de distribution.

Le Groupe est essentiellement présent dans les magasins de périphérie, et principalement dans les Grandes et Moyennes Surfaces spécialisées. Depuis quelques années, l'offre du Groupe se déploie également progressivement dans les Grandes Surfaces de Bricolage et dans les Grandes Surfaces Alimentaires.

Le Groupe n'est pas en situation de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs de ses clients. Le premier client Full Services représente 13% du Chiffre d'affaires Groupe, les cinq premiers clients représentent 30%.

La concurrence du Groupe consiste en :

- les services import de la Grande Distribution : lorsqu'elle considère pouvoir le faire elle-même, elle organise ses propres approvisionnements délocalisés. Pour cette raison, le Groupe U10 s'est développé en proposant des gammes profondes, nécessitant une vraie expertise et faisant appel à une multiplicité de fournisseurs pour un même packaging. Le Groupe U10 s'est par ailleurs spécialisé dans des gammes ne faisant pas partie, la plupart du temps, du core-business de ses clients distributeurs.
- les importateurs classiques ne constituent qu'une concurrence limitée dans le sens où ils commercialisent les articles génériques conçus et proposés par les industriels sud asiatiques ; leur offre est donc nettement moins aboutie et n'est, par conséquent, pas en concurrence directe avec le Groupe U10.

- un nombre important de concurrents qui se sont développés par analogie au modèle U10, chacun d'entre eux étant spécialisé dans une ou plusieurs gammes. Cette concurrence reste largement atomisée.

■ Pôle Trading et Full Container

Ce pôle a été constitué pour répondre aux attentes des clients qui souhaitent un approvisionnement direct à partir d'Asie du Sud-est et pour permettre un développement du Groupe U10 à l'export auprès de clients internationaux.

Le pôle Trading et Full Container intervient comme fournisseur du pôle Full Services du Groupe U10 (1/3 de son activité) et directement auprès de clients tiers (2/3 de son activité).

Le pôle Trading et Full Container est constitué :

- des sociétés faisant partie de SMERWICK GROUP (bureaux à Hong Kong, Taipei et Shanghai),
- de la société U10 INTERNATIONAL, société française constituée fin 2008 pour répondre aux attentes des clients français souhaitant un contact de proximité,
- jusqu'à juin 2009, ce pôle incluait également la filiale espagnole, C3M, cédée depuis.

Le pôle Trading et Full Container propose à ses clients :

- de faire fabriquer, d'assurer le suivi qualité ainsi que la livraison des gammes et articles conçus par les clients
- mais aussi de commercialiser auprès d'eux des gammes déclinées à partir de l'offre du pôle Full Services.

Contrairement au pôle Full Services, le pôle Trading et Full Container travaille sans stock. Les commandes reçues des clients sont réparties auprès des fournisseurs fabricants. Les commandes unitaires sont beaucoup plus importantes (l'unité de base est le container). Les délais d'approvisionnement sont plus longs.

Le pôle Trading et Full Container constitue donc une offre originale puisqu'il permet à ses clients de trouver directement en Asie une offre structurée sous forme de gammes profondes, impliquant divers fabricants, dont les articles sont cependant présentés sous une marque unique et un packaging homogène. Les clients du pôle Trading et Full Container ne sont pas exclusivement des clients distributeurs et des importateurs : des fabricants français et internationaux ont également recours au savoir faire du Groupe pour compléter leur offre de produits.

Le chiffre d'affaires tiers réalisé par le pôle Trading et Full Container a été de 41,4 m€ en 2009, en baisse de -35% par rapport à 2008. Cette baisse fait suite aux difficultés rencontrées par la filiale espagnole C3M et à l'arrêt de l'activité « textile d'habillement » en Chine.

La concurrence est constituée :

- des fabricants et autres exportateurs, très nombreux en Asie du sud est,
- des importateurs et prestataires locaux présents dans chacun des pays des clients distributeurs.

Le Groupe n'est pas en situation de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs de ses clients. Le premier client Trading et Full Container représente 5% du Chiffre d'affaires Groupe, les cinq premiers clients représentent 16%.

■ Perspectives 2010

Au plan de l'activité, les premiers mois de l'exercice traduisent une activité contrastée entre les filiales dans un climat économique général qui peine à redémarrer. L'année 2010 va rester une année de transition, marquée par un taux de chômage plus élevé et une baisse probable du pouvoir d'achat des classes sociales qui sont le cœur de cible du Groupe.

Compte tenu du manque de visibilité au niveau de la consommation en 2010, les efforts de contrôle des charges et du besoin en fonds de roulement seront poursuivis.

La restructuration de la dette OBSAR (38 500 k€ à échéance mars 2011) est envisagée pour 2010 avec l'objectif d'aboutir à une solution acceptable pour toutes les parties concernées.

L'analyse de dossiers d'acquisition, notamment d'entreprises faisant face à des difficultés en sortie de crise, est réactivée.

Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité

Renseignements concernant la Société

■ Dénomination sociale

U10

■ Date de constitution

4 mai 1994

■ Siège social

1, place Verrazzano - CP 610 - 69258 Lyon Cedex 09

Tél : +33 (0)4 74 13 86 82

■ Durée

La durée de vie de la Société est de 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS sauf dissolution anticipée ou prorogation.

■ Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce et le décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les Sociétés commerciales ainsi que par ses statuts.

■ Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 395 044 415.

■ Code APE et dénomination du secteur d'activité

Code APE : 6420Z – Activités des sociétés holding

■ Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- la prise de participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprises, français et étrangers, créés ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupements ; la gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés,
- la direction, la gestion, l'organisation, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations,
- toutes prestations de services aux filiales et participations dans les domaines financier, comptable, juridique, du personnel, informatique, commercial et technique,
- le conseil, l'étude, la recherche et la mise au point de tous moyens de gestion, d'assistance et de formation aux filiales et participations,
- l'achat et la vente de produits dans les gammes et univers distribués par les filiales et participations,
- l'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, de gestion et de contrôle,
- l'édition, la publication et la diffusion de toutes publications, imprimés, revues et de tous documents se rapportant aux activités de la Société et de ses filiales et participations,
- toute activité inventive, opérations de recherche et de création, dans

- les domaines industriels, techniques, commerciaux, artistiques...,
- la gestion de tous droits de propriété industrielle, modèles, dessins, marques, noms commerciaux, noms de domaines, etc.,
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce ou d'industrie, se rapportant à l'une ou l'autre des activités de la Société et de ses filiales et participations,
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social précité ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

■ Exercice social

Chaque exercice social a une durée de 12 mois et commence le 1er janvier pour se finir le 31 décembre de chaque année.

■ Assemblées Générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par Assemblée Générale Extraordinaire.

Convocation - Accès aux Assemblées - Pouvoirs

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. La convocation peut, notamment, être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par décret, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expirera cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte. Le formulaire électronique de vote à distance peut être reçu par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

Feuille de présence - Bureau - Procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ou à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

■ Affectation et répartition des bénéfices

Sur les bénéfices de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds atteint le dixième du capital, mais qui reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toute somme à porter en réserves en application du Code de Commerce.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée Générale pour être réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou reporté à nouveau.

L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En

ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

■ Titres au porteur identifiable

Les actions de la Société pourront prendre la forme :

- soit au porteur,
- soit nominative, pure ou administrée.

L'article 10 des statuts de la Société prévoit la possibilité de recourir à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des titres, à la procédure d'identification des titres au porteur prévue par l'article L 228-2 du Code de Commerce.

■ Franchissement de seuils statutaires

Il n'existe pas de disposition statutaire fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée ; ce sont les dispositions légales qui s'appliquent.

■ Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

■ Droit de vote double

L'Assemblée des actionnaires du 22 mai 2008 statuant à titre extraordinaire et l'Assemblée Spéciale des actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double du 22 mai 2008 ont supprimé le droit de vote double attribué à chaque action entièrement libérée et justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les statuts ont été modifiés corrélativement.

Le texte des résolutions à l'Assemblée Générale Mixte, qui doit se tenir le 20 mai 2010, propose la mise en place d'un droit de vote double attribué à chaque action entièrement libérée et justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. La résolution figure en pages 58 et 59 du document de référence.

Renseignements concernant le capital social

■ Capital social

Au 31 mars 2010, le capital social de U10 s'élève à 18 673 399 € divisé en 18 673 399 actions de 1 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

■ Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Nombre d'actions cumulées	Capital après opération
04/05/94	Création	100 000 F	-	1 000	100 F		100 000 F
19/08/97	Incorporation de réserves	1 900 000 F	-	-	2 000 F	1 000	2 000 000 F
22/06/98	Division du nominal par 1 000	-	-	999 000	2 F	1 000 000	2 000 000 F
22/06/98	Incorporation de réserves	699 000 F	-	349 500	2 F	1 349 500	2 699 000 F
22/06/98	Augmentation de capital en numéraire	1 000 F	-	500	2 F	1 350 000	2 700 000 F
08/03/99	Elévation de la valeur nominale	-	-	-740 000	4,4262 F	610 000	2 699 982 F
08/03/99	Incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale	1 301 337,70 F	-	-	6,55957 F	610 000	4 001 338 F
08/03/99	Conversion du capital en euros	-	-	-	1 €	610 000	610 000 €
02/12/99	Insription au Marché Libre	-	-	-	1 €	610 000	610 000 €
18/12/01	Apport en nature (titres Seefo)	1 067 040 €	1 038 960 €	28 080	1 €	638 080	638 080 €
18/12/01	Incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale	1 914 240 €	-	-	4 €	638 080	2 552 320 €
27/09/02	Division du nominal par 4	-	-	1 914 240	1 €	2 552 320	2 552 320 €
30/12/03	Apport en nature (titres CODICO)	422 122 €	4 748 873 €	422 122	1 €	2 974 442	2 974 442 €
23/03/04	Apport en nature (titres CODICO)	117 040 €	3 005 587 €	117 040	1 €	3 091 482	3 091 482 €
23/03/04	Augmentation de capital en titres (complément de prix)	49 680 €	1 145 621 €	49 680	1 €	3 141 162	3 141 162 €
01/07/04	Emission de titres (transfert sur Second Marché)	275 000 €	8 525 000 €	275 000	1 €	3 416 162	3 416 162 €
23/12/04	Apport en nature (titres C3M)	51 388 €	1 948 633 €	51 388	1 €	3 467 550	3 467 550 €
25/03/05	Exercice d'options de souscription d'actions	3 500 €	29 750 €	3 500	1 €	3 471 050	3 471 050 €
18/10/05	Exercice d'options de souscription d'actions	12 750 €	108 375 €	12 750	1 €	3 483 800	3 483 800 €
30/11/05	Division du nominal par 5	-	-	13 935 200	0,20 €	17 419 000	3 483 800 €
30/11/05	Incorporation de réserves et élévation du nominal	13 935 200 €	-	-	1 €	17 419 000	17 419 000 €
29/03/06	Exercice d'options de souscription d'actions	203 750 €	183 375 €	203 750	1 €	17 622 750	17 622 750 €
28/12/06	Apport en nature (titres SMERWICK GROUP et KSK)	1 050 352 €	12 263 910 €	1 050 352	1 €	18 673 102	18 673 102 €
28/12/06	Exercice BSAR	297 €	3 861 €	297	1 €	18 673 399	18 673 399 €

■ Evolution de la répartition du capital sur 3 ans

Mai 2007 : Cession de 1 050 352 titres U10 (soit 5,62% à la date de l'opération) détenus par TLK, au profit de FINANCIERE TL. Au terme de cette opération, Thierry Lièvre contrôle directement et indirectement 53,28% du capital de U10.

Novembre 2007 : Cession par TLK et SODEVE de l'intégralité des titres de FINANCIERE TL, propriétaire via THIERRY LIEVRE CAPITAL à la date de l'opération, de 9 949 611 titres U10 (soit 53,28% du capital) à U10 PARTENAIRES, devenue FINANCIERE DES DOCKS, suite au changement de dénomination en date du 26 mars 2009, et ci-après dénommée FINANCIERE DES DOCKS. Thierry Lièvre, Président

fondateur du Groupe U10, reste majoritaire, à hauteur de 50,1%, de ce holding de contrôle du Groupe U10 créé par Thierry Lièvre et les Fonds gérés par APAX PARTNERS SA.

1^{er} semestre 2008 : détention directe des actions U10 par FINANCIERE DES DOCKS, suite à la dissolution et liquidation de FINANCIERE TL avec transmission universelle de son patrimoine à FINANCIERE DES DOCKS en mai puis, en juin, dissolution et liquidation de THIERRY LIEVRE CAPITAL avec transmission universelle de son patrimoine à FINANCIERE DES DOCKS. A l'issue de ces deux opérations de restructuration juridique et des achats de titres U10 réalisés sur la période, FINANCIERE DES DOCKS détient 57,42 % du capital et des droits de vote de U10.

Ces opérations sont résumées dans le tableaux ci-dessous :

Actionnaires	% de capital détenu avant opération	Nombre d'actions acquises ou émises	Prix unitaire des actions acquises ou émises	% de capital acquis	% de capital détenu après opération
		A la date de l'opération	A la date de l'opération		
Mai 2007 : Cession de titres U10 de TLK ⁽³⁾ à FINANCIERE TL ⁽²⁾					
Thierry Lièvre ⁽³⁾	53,28%	1 050 352	12,68€	5,62%	53,28%
Novembre 2007 : Cession de titres FINANCIERE TL à FINANCIERE DES DOCKS ⁽³⁾					
FINANCIERE DES DOCKS ⁽⁴⁾	0%	9 949 611	10,30 € ⁽⁵⁾	53,28%	53,28%
1^{er} semestre 2008 : Détention directe et achats de titres U10 par FINANCIERE DES DOCKS					
FINANCIERE DES DOCKS	53,28%	10 721 647	4,35 € ⁽⁵⁾	57,42%	57,42%

(1) Holding de contrôle de U10, contrôlée par Thierry Lièvre

(2) Directement et indirectement

(3) Ex U10 PARTENAIRES

(4) Indirectement, via FINANCIERE TL et THIERRY LIEVRE CAPITAL.

(5) Prix unitaire moyen.

■ Rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale du 25 juin 2009 a mis en place un programme de rachat de ses propres actions qui s'est substitué à celui autorisé par une précédente Assemblée Générale du 22 mai 2008, et ce, dans les conditions suivantes littéralement rapportées :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, à opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une durée de dix- huit mois à compter de ce jour.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2008 dans sa quatrième résolution.

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009 sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1 et suivants du Code

de Commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),

- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société et ce, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera.

La Société pourra :

- acquérir ses propres actions jusqu'à concurrence de 10 % du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, à un prix par action au plus égal à cinq (5) € (hors frais d'acquisition),
- ou encore annuler lesdites actions par voie de réduction du capital social conformément aux termes de l'autorisation conférée à la cinquième résolution et ce, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de dix-huit (18) mois.

En cas d'opérations sur le capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération. Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de cinq millions (5 000 000) €.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration du 25 juin 2009 a procédé au lancement effectif de ce programme de rachat d'actions.

Le descriptif relatif à ce programme de rachat d'actions est disponible sur le site Internet (www.u10.fr). L'ensemble des opérations réalisées en 2009 au titre de ce programme sont présentées page 44 du document de référence.

Un nouveau programme de rachat d'actions sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010. Le descriptif de ce nouveau programme de rachat d'actions figure en page 60 du document de référence.

■ Capital autorisé

Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour offrir des options de souscription d'actions (stock options) aux dirigeants et membres du personnel du Groupe.

Une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 18 décembre 2001 a mis en place un premier plan de stock options, en autorisant le Conseil d'Administration, dans le cadre des articles L 225-177 à L 225-186 du Code de Commerce, pour une durée de 38 mois, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés du Groupe, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles dans la limite d'un montant nominal global maximum de 15 000 actions au prix unitaire de 38 €.

Par suite d'opérations de division du nominal des actions décidées par les Assemblées Générales Extraordinaires du 27 septembre 2002 et du 30 novembre 2005, les 15 000 actions sous option ont été remplacées par 300 000 actions sous option au prix unitaire ramené de 38 € à 1,90 €, soit 1 € de nominal, majoré d'une prime de 0,90 €.

Un Conseil d'Administration du 30 avril 2003 a décidé d'attribuer, pendant une durée de 4 ans, à des personnes désignées, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, à concurrence d'un montant nominal global de 300 000 €, correspondant à 300 000 actions au prix unitaire de 1 € de nominal, majoré d'une prime de 0,90 €, dont les conditions particulières sont détaillées dans le document de référence 2006 pages 14 et suivantes.

Ce plan de « stock options » a pris fin le 30 avril 2007.

Les caractéristiques et l'attribution de ce plan sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Résumé des options de souscription d'actions attribuées aux salariés

Date de l'Assemblée Générale	18 décembre 2001
Date du Conseil d'Administration	30 avril 2003
Nombre total d'options autorisées	300 000
Nombre d'options attribuées :	300 000
- aux mandataires sociaux	250 000
- aux salariés	50 000
Nombre total d'actions souscrites :	285 000
- par les mandataires sociaux	250 000
- par les salariés	35 000
Nombre de personnes concernées :	7
- les mandataires sociaux (Joël Desmaris)	1
- les salariés	6
Période d'exercice des options	4 ans à compter du 30 avril 2003
Date d'expiration des options	30 avril 2007
Nombre d'options souscrites jusqu'au 30 avril 2007	285 000
Nombre d'options annulées	0
Nombre d'options restantes à l'expiration du plan	15 000

Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'annuler des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'action

L'Assemblée Générale du 25 juin 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à annuler les actions acquises par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions et ce, dans les conditions suivantes littéralement rapportées :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce :

- à annuler en une ou plusieurs fois les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée sous la quatrième résolution, dans la limite de 10 % du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles,
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour.

Au 31 mars 2010, la délégation de pouvoir au profit du Conseil d'Administration n'a pas été utilisée.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010, il est prévu une nouvelle délégation de pouvoir au profit du Conseil d'Administration, à l'effet d'annuler des actions rachetées en application dudit programme de rachat d'actions. Cette proposition figure dans le texte des résolutions en page 58 du document de référence.

Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale du 22 mai 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des actions gratuitement et ce, dans les conditions suivantes littéralement rapportées :

L'Assemblée Générale extraordinaire du 22 mai 2008, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce :

- 1. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société,*
- 2. Décide que les bénéficiaires des attributions pourront être les ou certaines catégories d'entre eux du personnel salarié et/ou les membres mandataires sociaux de la société, et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce,*
- 3. Décide que le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions, les conditions d'attribution et le cas échéant, les critères d'attribution des actions à savoir, sans que l'énumération qui suit soit limitative, des critères relatifs au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la période d'acquisition et tout autre critère,*
- 4. Décide que le nombre d'actions émises ou à émettre pouvant être attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ne pourra excéder 3 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution sous réserve des ajustements réglementaires nécessaires à la sauvegarde des droits des bénéficiaires,*
- 5. Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, pour tout ou partie des actions attribuées, au terme d'une période d'acquisition dont la durée est fixée à deux (2) ans minimum,*
- 6. Décide que la durée de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à 2 ans minimum à compter de l'attribution définitive des actions, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra réduire voire supprimer cette obligation de conservation en ce qui concerne les bénéficiaires pour lesquels la durée d'attribution des actions mentionnée au point 5 ci-dessus est au moins égale à quatre (4) ans,*

7. Décide que par exception à ce qui précède, le Conseil d'Administration pourra décider qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième catégorie des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale ou d'invalidité absolue selon le droit étranger compétent, l'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive avant le terme de la période d'acquisition, ces actions étant dans cette hypothèse, librement cessibles,

8. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,

9. Décide également que le Conseil d'Administration déterminera la durée définitive de la ou des périodes d'acquisition et de conservation dans les limites fixées par l'Assemblée, déterminera les modalités de détention des actions pendant la période de conservation des actions, procédera aux prélèvements nécessaires sur les réserves, bénéfices ou primes dont la Société a la libre disposition afin de libérer les actions à émettre au profit des bénéficiaires,

10. Prend acte de ce qu'en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, la présente autorisation emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des attributaires à leur droit préférentiel de souscription et à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporées, l'augmentation de capital correspondante étant définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la date de la présente Assemblée générale.

Le Conseil d'Administration pourra également mettre en oeuvre toutes autres dispositions légales nouvelles qui interviendraient pendant la durée de la présente autorisation et dont l'application ne nécessiterait pas une décision expresse de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en oeuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des attributions et prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des attributions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute attribution réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Au 31 mars 2010, la délégation de pouvoir au profit du Conseil d'Administration n'a pas été utilisée.

■ Capital potentiel

Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'Actions Remboursables (BSAR)

Dans le cadre de l'emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR) émis en février 2006, 2 750 000 BSAR ont été créés, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date de l'Assemblée Générale	30 novembre 2005
Date du Conseil d'Administration	26 janvier 2006
Période de souscription de l'OBSAR	du 3 au 15 février 2006
Nombre total de BSAR créés	2 750 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	2 750 000
Période d'exercice des BSAR	7 ans à compter du 1 ^{er} mars 2006
Prix d'exercice des BSAR	14,00 €
Remboursement anticipé des BSAR	La Société pourra, à son seul gré, procéder à tout moment, au remboursement anticipé des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 €. De tels remboursements anticipés ne seront possibles que si la moyenne sur les dix séances de Bourse qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, des produits des cours de clôture de l'action et de la parité d'exercice en vigueur lors desdites séances de Bourse, excède 18,20 €. Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR, les porteurs de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR jusqu'à la date fixée pour le remboursement des BSAR.
Nombre de BSAR exercés jusqu'au 31 décembre 2007	297 en totalité sur l'exercice clos le 31/12/06, dont 0 par Thierry Lièvre
Nombre d'actions souscrites jusqu'au 31 décembre 2007	0
Nombre de BSAR exercés et nombre d'actions souscrites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008	0
Nombre de BSAR exercés et nombre d'actions souscrites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009	0
Cotation	A compter du 6 mars 2006, séparément des obligations, sous le numéro de code ISIN FR 0010286542

En cas d'exercice intégral des BSAR décrits ci-dessus et sur la base du capital actuel, la dilution générée serait de l'ordre de 12,83%. Aucun BSAR n'a été attribué aux salariés. Thierry Lièvre détient indirectement 50,1% des

1 851 817 BSAR appartenant à FINANCIERE DES DOCKS. Les covenants liés à l'emprunt obligataire sont présentés au paragraphe «Risques de liquidité» du rapport de gestion en page 39 du document de référence.

Autres titres

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

■ Titres non représentatifs du capital

Obligations

Dans le cadre de l'emprunt obligataire avec bons de souscriptions d'actions remboursables (OBSAR) émis en février 2006, 2 750 000 obligations ont été émises, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date de l'Assemblée Générale	30 novembre 2005
Date du Conseil d'Administration	26 janvier 2006
Période de souscription de l'OBSAR	du 3 au 15 février 2006
Nombre total d'obligations émises	2 750 000
Date de jouissance et de règlement	1 ^{er} mars 2006
Valeur nominale unitaire	14,00 €
Prix d'émission des OBSAR	14,50 €
Durée et vie moyenne	La durée de vie totale de l'emprunt est de 5 ans Intérêt Euribor 3 mois + 1% l'an, payable trimestriellement à terme échu les 1 ^{er} mars, 1 ^{er} juin, 1 ^{er} septembre et 1 ^{er} décembre de chaque année, et pour la première fois le 1 ^{er} juin 2006 pour la période courant du 1 ^{er} mars 2006 inclus au 1 ^{er} juin 2006
Amortissement normal	Les obligations seront amorties en totalité le 1 ^{er} mars 2011 par remboursement au pair, soit 14 € par obligation.
Amortissement anticipé	Par rachats : la Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des obligations soit par des rachats en Bourse, soit par des offres publiques de rachat ou d'échange. Par remboursement : la Société pourra, à son seul gré, à toute demande de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter du 1 ^{er} juin 2006 au remboursement anticipé de tout ou partie des obligations restant en circulation au pair soit 14 €, majoré du montant d'intérêts correspondant à la période d'intérêt se terminant à la date de remboursement anticipé.
Cotation	A compter du 6 mars 2006, séparément des BSAR, sous le numéro de code ISIN FR 0010286526.

La Société U10 a acheté sur le marché 1 307 obligations au cours de l'exercice 2008. Le Conseil d'Administration du 2 février 2009 a décidé l'annulation des 1 307 obligations.

Au 31 mars 2010, le nombre total d'obligations en circulation s'élève à 2 748 693.

■ Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Les répartitions du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2010 sont les suivantes :

Actionnariat	Actions	%	Droits de vote	%
FINANCIERE DES DOCKS *	10 721 647	57,42%	10 721 647	57,42%
TLK détenue à 99,99% par Thierry Lièvre	420 604	2,25%	420 604	2,25%
Orsay Asset Management	955 440	5,12%	955 440	5,12%
Autres	6 575 708	35,21%	6 575 708	35,21%
Total	18 673 399	100,00%	18 673 399	100,00%

* Détenue par TLK (Thierry Lièvre) à hauteur de 50,1% et par les Fonds gérés par APAX PARTNERS S.A. à hauteur de 49,9%

Les répartitions du capital et des droits de vote de la Société au 30 juin 2009 sont les suivantes :

Actionnariat	Actions	%	Droits de vote	%
FINANCIERE DES DOCKS *	10 721 647	57,42%	10 721 647	57,42%
TLK détenue à 99,99% par Thierry Lièvre	420 604	2,25%	420 604	2,25%
Autres	7 531 148	40,33%	7 531 148	40,33%
Total	18 673 399	100,00%	18 673 399	100,00%

* Détenue par TLK (Thierry Lièvre) à hauteur de 50,1% et par les Fonds gérés par APAX PARTNERS S.A. à hauteur de 49,9%

Les répartitions du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2008 sont les suivantes :

Actionnariat	Actions	%	Droits de vote	%
THIERRY LIEVRE CAPITAL (détenue par FINANCIERE DES DOCKS)	7 796 244	41,75%	15 592 488	55,05%
FINANCIERE TL (détenue par FINANCIERE DES DOCKS)	2 153 367	11,53%	2 153 367	7,60%
FINANCIERE DES DOCKS * (directement)	318 857	1,71%	318 857	1,13%
Sous-total FINANCIERE DES DOCKS	10 268 468	54,99%	18 064 712	63,78%
TLK**	231 793	1,24%	231 793	0,82%
Autres	8 173 138	43,77%	10 026 216	35,40%
Total	18 673 399	100,00%	28 322 722	100,00%

* détenue à 50,1% par Thierry Lièvre

** détenue à 99,99% par Thierry Lièvre

■ Franchissement de seuils statutaires

Les déclarations de franchissement de seuils portées à la connaissance de la Société au cours des trois dernières années sont les suivantes :

- 7 novembre 2007 : franchissement à la baisse directement et indirectement des seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, du tiers et de 50% du capital et des droits de vote par les sociétés TLK et SODEVE, de concert,
- 7 novembre 2007 : franchissement à la hausse, par FINANCIERE DES DOCKS, indirectement par l'intermédiaire des sociétés FINANCIERE TL et THIERRY LIEVRE CAPITAL qu'elle contrôle intégralement, des seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, du tiers et 50% du capital et des droits de vote de U10,
- 7 novembre 2007 : franchissement à la hausse par TLK et APAX, de concert des seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de U10.
- 31 mars 2010 : franchissement à la hausse par la société ORSAY ASSET MANAGEMENT SNC du seuil de 5% du capital et des droits de vote de U10.

Les franchissements de seuils du 7 novembre 2007 résultent de l'acquisition par FINANCIERE DES DOCKS de l'intégralité du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE TL. Par ailleurs, FINANCIERE DES DOCKS a précisé détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de THIERRY LIEVRE CAPITAL, 1 851 817 bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) donnant droit, par souscription, à 1 851 817 actions U10. En outre, FINANCIERE DES DOCKS a précisé détenir indirectement, par l'intermédiaire de THIERRY LIEVRE CAPITAL, 789 737 OBSAR, étant précisé qu'une OBSAR donne droit par souscription à une action.

Le franchissement à la hausse des seuils du tiers du capital et des droits de vote de U10 par FINANCIERE DES DOCKS et le concert composé de la société TLK et APAX PARTNERS, ont donné lieu au constat par l'Autorité des Marchés Financiers, qu'il n'y avait pas matière au dépôt obligatoire d'un projet d'offre (Décision 207C2460 du 8 novembre 2007 publiée au Bulletin Officiel (BALO) du 12 novembre 2007).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires dont la participation est supérieure à 5%.

■ Principaux actionnaires

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents, hors droits de vote doubles présentés page 12 du document de référence.

Notifications de droits de vote en vertu de la législation nationale

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de personne non membre d'un organe d'administration ou de direction qui détient directement ou indirectement un pourcentage de capital social ou des droits de vote devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable.

Contrôle

La participation directe et indirecte de Thierry Lièvre dans U10 s'établissait au 31 mai 2007 à 9 949 612 actions et 17 745 856 droits de vote, représentant respectivement 53,28% du capital et 62,73% des droits de votes. Par ailleurs, Thierry Lièvre détenait indirectement par l'intermédiaire de THIERRY LIEVRE CAPITAL 67% des BSAR, soit 1 849 450 BSAR.

Le 7 novembre 2007, APAX PARTNERS S.A., acteur majeur du private equity en France, est entré au capital de la société FINANCIERE DES DOCKS, holding de contrôle du Groupe U10. Thierry Lièvre, Président fondateur du Groupe U10, reste majoritaire du holding FINANCIERE DES DOCKS à hauteur de 50,1%. A ses côtés, les Fonds gérés par APAX PARTNERS S.A. détiennent 49,9% du capital. La société FINANCIERE DES DOCKS a acquis l'intégralité du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE TL.

A l'issue des opérations du 7 novembre 2007, FINANCIERE DES DOCKS détient directement et indirectement 9 949 611 actions et 17 745 855 droits de vote, représentant respectivement 53,28% et 62,74%. Par ailleurs FINANCIERE DES DOCKS détient directement ou indirectement par l'intermédiaire de la société THIERRY LIEVRE CAPITAL 67% des BSAR, soit 1 851 817 BSAR.

Au cours de l'exercice 2008, les sociétés FINANCIERE TL et THIERRY LIEVRE CAPITAL ont été dissoutes avec transmission universelle de leur patrimoine à la société FINANCIERE DES DOCKS. A l'issue de cette réorganisation juridique et suite à la suppression du droit de vote double, FINANCIERE DES DOCKS détient directement 57,42% du capital et des droits de vote de U10, ainsi que 67% des BSAR. Cette situation n'a pas changé au cours de l'exercice 2009.

S'agissant du contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire, l'organisation et le mode de fonctionnement du Conseil, le respect des règles en vigueur, découlant de la loi et des statuts et de la bonne gouvernance, contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré. Par ailleurs, il est précisé que le Comité de Surveillance de FINANCIERE DES DOCKS est amené à émettre des avis ou autorisation préalable concernant U10, qui s'imposent à Thierry Lièvre personnellement.

Changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord qui pourrait entraîner un changement de contrôle.

■ Pacte d'actionnaires

Néant.

■ Nantissements, inscriptions, garanties

Des inscriptions portant sur des biens faisant l'objet de contrat de location ou de crédit-bail (voitures, photocopieurs, micro-ordinateurs...) ont été prises par les établissements propriétaires desdits biens.

Dans le cadre de l'emprunt obligataire avec bons de souscriptions d'actions remboursables (OBSAR), THIERRY LIEVRE CAPITAL (dont le patrimoine a été transmis à FINANCIERE DES DOCKS, suite à la restructuration juridique intervenue en juin 2008) a consenti des nantissements d'obligations U10 au profit de plusieurs établissements bancaires (BANQUE PALATINE et CIC LYONNAISE DE BANQUE) lui ayant accordé un prêt en vue du financement de l'opération. Ces prêts arrivent à échéance le 1er mars 2011, date à laquelle les nantissements seront levés. Suite aux liquidations des sociétés FINANCIERE TL et THIERRY LIEVRE CAPITAL et en application du prêt arrangé par NATIXIS dans le cadre des opérations de novembre 2007, FINANCIERE DES DOCKS a consenti des nantissements d'actions U10, obligations U10 et BSAR U10 au profit de NATIXIS au cours de l'exercice 2008. Au 31 mars 2010, le nombre d'actions nanties s'élève à 10 721 647, le nombre d'obligations nanties à 427 018, celui des BSAR à 1 851 817.

Il n'existe pas d'autre nantissement de titres U10 significatif, porté à la connaissance de la Société.

■ Dividendes

Le paiement des dividendes est effectué à la date et au lieu fixés par l'Assemblée Générale ou à défaut, par le Conseil d'Administration, dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Le Conseil d'Administration peut, avant l'approbation des comptes de l'exercice, mettre en distribution, un ou plusieurs acomptes sur dividendes.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre un paiement en numéraire et un paiement en actions. Elle ne procède généralement pas au paiement d'acompte sur dividende.

La politique de distribution des dividendes de U10 est notamment fonction des résultats dégagés par la Société.

Compte tenu des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2009, aucune distribution de dividende ne sera proposée à l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010, sans présager de l'évolution future de la politique de dividende de la Société.

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat conformément au Code de Commerce.

Exercice	Dividendes distribués éligibles à l'abattement	Dividendes distribués non éligibles à l'abattement
2008	0,00 € ⁽¹⁾	/
2007	8.017.260,99 € ⁽¹⁾	/
2006	8.029.561,57 € ⁽¹⁾	/

(1) dividendes éligibles à l'abattement de 40% depuis 2006

■ Evolution du cours de Bourse

La Société a été inscrite sur le Marché Libre d'Euronext Paris le 2 décembre 1999 puis transférée sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris le 2 juillet 2004 (Eurolist Compartiment C, code ISIN FR0000079147). Les titres ne sont admis sur aucune autre place financière.

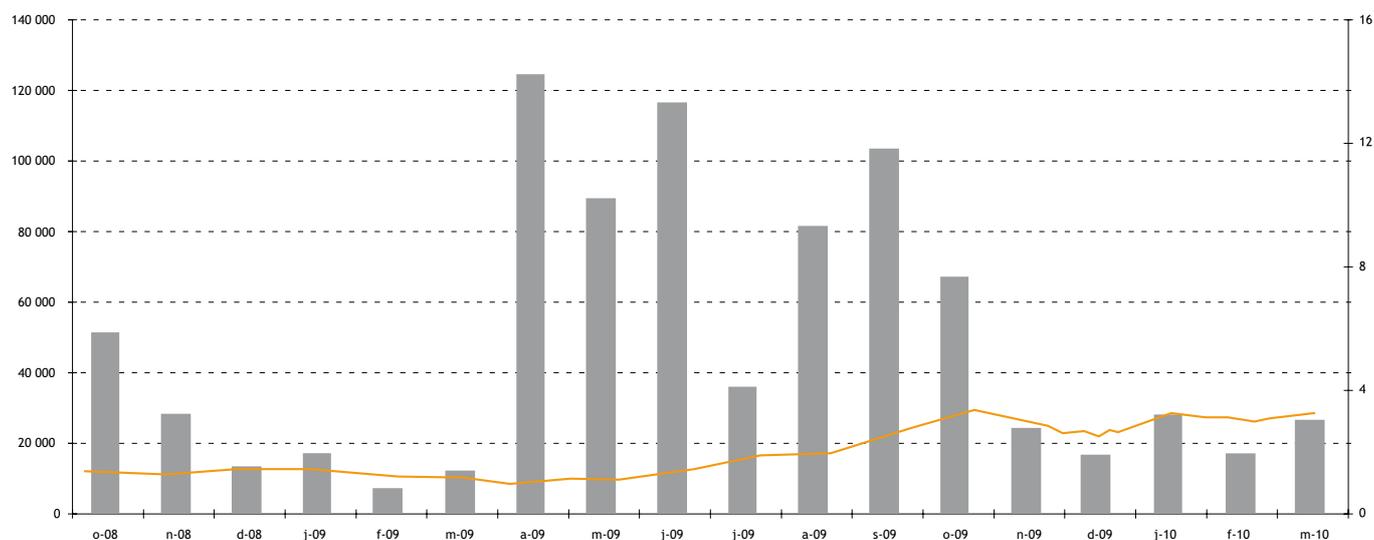
Sur les 18 derniers mois, l'évolution du cours du titre a été la suivante :

Date	Plus haut	Plus bas	Cours moyen	Volume moyen	Capitalisation ⁽¹⁾
octobre-08	2,02	0,83	1,37	52 585	25 501 368
novembre-08	1,57	1,16	1,32	28 914	24 564 856
décembre-08	1,60	1,30	1,46	13 461	27 343 191
janvier-09	1,95	1,34	1,51	17 784	28 241 293
février-09	1,45	1,14	1,28	8 302	23 845 931
mars-09	1,20	0,92	1,11	12 785	20 744 449
avril-09	1,21	0,91	1,04	126 977	19 326 968
mai-09	1,39	1,03	1,13	91 534	21 110 278
juin-09	2,61	1,05	1,42	118 367	26 439 835
juillet-09	2,20	1,65	1,85	36 571	34 529 550
août-09	2,40	1,77	2,00	82 703	37 320 122
septembre-09	3,27	1,94	2,50	105 217	46 759 889
octobre-09	4,20	2,62	3,40	68 291	63 489 557
novembre-09	3,36	2,63	3,09	25 462	57 768 706
décembre-09	3,08	2,43	2,65	16 933	49 501 483
janvier-10	3,76	2,90	3,32	29 028	61 977 011
février-10	3,46	2,94	3,16	18 090	58 914 574
mars-10	3,95	2,95	3,38	27 008	63 034 900

(1) Calculée sur la base du cours moyen de la période et du nombre d'actions au 31 mars 2010, soit 18 673 399.

Volume moyen

Cours moyen en €



Renseignements concernant l'activité de la Société

■ Présentation de la Société et du Groupe

Bref historique

La SARL L3C, société historique du Groupe U10, spécialisée dans les produits liés à la décoration d'intérieur, a été créée en 1994. En 1999, année de son inscription au Marché Libre de la Bourse de Paris, L3C réalise un chiffre d'affaires de 10 M€.

A partir de 2001, L3C développe une politique de croissance externe, les premières acquisitions portant sur des sociétés proposant des gammes d'articles complémentaires à celles de L3C : acquisitions de FRED OLIVIER (2001) et de DECORDIS (2002).

En 2003, les acquisitions de PRA et CODICO permettent au Groupe d'élargir son offre à d'autres univers de consommation et transforment radicalement la taille du Groupe qui franchit la barre symbolique des 100 M€ de chiffre d'affaires dès 2004, 10 ans après sa création.

Cette même année 2004, le Groupe change de marché de cotation en bourse, pour désormais être coté sur le marché officiel de l'Eurolist d'Euronext.

2005 et 2006 sont, en France, deux années marquées par de nouvelles acquisitions, ID WORLD puis DUTEXDOR, qui enrichissent l'offre du Groupe dans de nouveaux univers de produits.

Parallèlement, en 2004, le Groupe entame son expansion internationale, avec l'acquisition de C3M, société de droit espagnol. Le dispositif du Groupe sera complété dès 2006 de manière très significative avec l'acquisition de SMERWICK GROUP, société de droit hongkongais disposant d'un important bureau de représentation à Shanghai qui représente son véritable centre opérationnel.

U10 INTERNATIONAL, filiale de trading basée en France, a été créée à la fin de l'année 2008 avec pour objectif de se développer grâce à la proximité avec les clients et l'expérience de l'approvisionnement asiatique.

L'année 2008 voit les premières difficultés importantes rencontrées par C3M suite à la chute brutale de ses ventes sur ses deux principaux marchés, l'Espagne et les Etats-Unis, pays fortement touchés par la crise économique internationale.

La situation de C3M continuant à se dégrader au début de l'année 2009, le Groupe a cédé au mois de juin 2009 C3M à son fondateur et administrateur unique M. Carlos Ribera Martinez.

Organisation du Groupe

Le Groupe est organisé sous forme de services centraux et de sociétés opérationnelles :

- U10, société mère, et LOG10 constituent le pôle des « services centraux » du Groupe,
- L3C, FRED OLIVIER (ex. DECOR10), CODICO et COD'EVENTS (via B10), ID WORLD et SENTEUR ET BEAUTE, DUTEXDOR (via UTEX), U10 INTERNATIONAL et SMERWICK GROUP sont les filiales opérationnelles du Groupe, réparties entre les deux pôles "sociétés françaises - Full Services" et "sociétés étrangères - Trading & Full Container".

Les équipes administratives et financières sont regroupées au sein de la société mère U10, qui assure la politique d'ensemble du Groupe, son développement et sa stratégie.

U10 réalise également un certain nombre de prestations à destination de certaines de ses filiales : outre les prestations générales de conseil et d'assistance dans les domaines de la gestion administrative, financière et commerciale, les prestations assurées concernent la coordination des politiques commerciales, le développement des grands comptes, la gestion des comptes clients, la tenue de la comptabilité, le contrôle de gestion et reporting, le contrôle interne, la gestion des paies et la politique de ressources humaines, la gestion de trésorerie et les couvertures de taux et de devises, le contrôle et l'assistance juridique ainsi que les prestations de développement et d'assistance informatique aux filiales. U10 détermine avec chaque filiale les modalités pratiques des prestations de telle manière qu'elles puissent être fournies dans les meilleures conditions. Les prestations sont facturées au prix du marché lorsque celui-ci est déterminable ou, à défaut, au coût de revient majoré sur une base forfaitaire. U10 met également des fonds à disposition de ses filiales par le biais de la convention de gestion centralisée de trésorerie mise en place.

La société LOG10, créée en 2005, est une filiale de services à vocation transversale. Cette société spécialisée en logistique (réception, magasinage, distribution) a pour objectif de conseiller l'ensemble des centres logistiques du Groupe, dans le but de rationaliser les coûts et d'optimiser les méthodes, et de piloter un certain nombre des centres logistiques français.

Cette structure de fonctionnement répond à la volonté du Groupe de laisser aux filiales opérationnelles autonomie et responsabilité dans leur métier de créateur de gammes, de gestion des approvisionnements et de commercialisation, tout en leur garantissant un niveau de services élevé en matière de fonctions support.

Les sociétés opérationnelles sont réparties sur les deux pôles "sociétés françaises - Full Services" et "sociétés étrangères - Trading & Full Container" :

- Pour le "Full Services" : L3C et FRED OLIVIER, CODICO et COD'EVENTS, ID WORLD et DUTEXDOR
- Pour le "Trading & Full Container" : SMERWICK GROUP et U10 INTERNATIONAL.

Le groupe SMERWICK est un partenaire de longue date de certaines filiales françaises du Groupe U10 en Chine. Les sociétés du Groupe s'approvisionnent auprès du groupe SMERWICK pour un certain nombre d'articles entrant dans leurs gammes (la répartition du CA consolidé exclut les ventes intra groupe).

Le "Full Services" développé en France exige un niveau de service très développé et différent des besoins des grands clients internationaux

Le Groupe U10

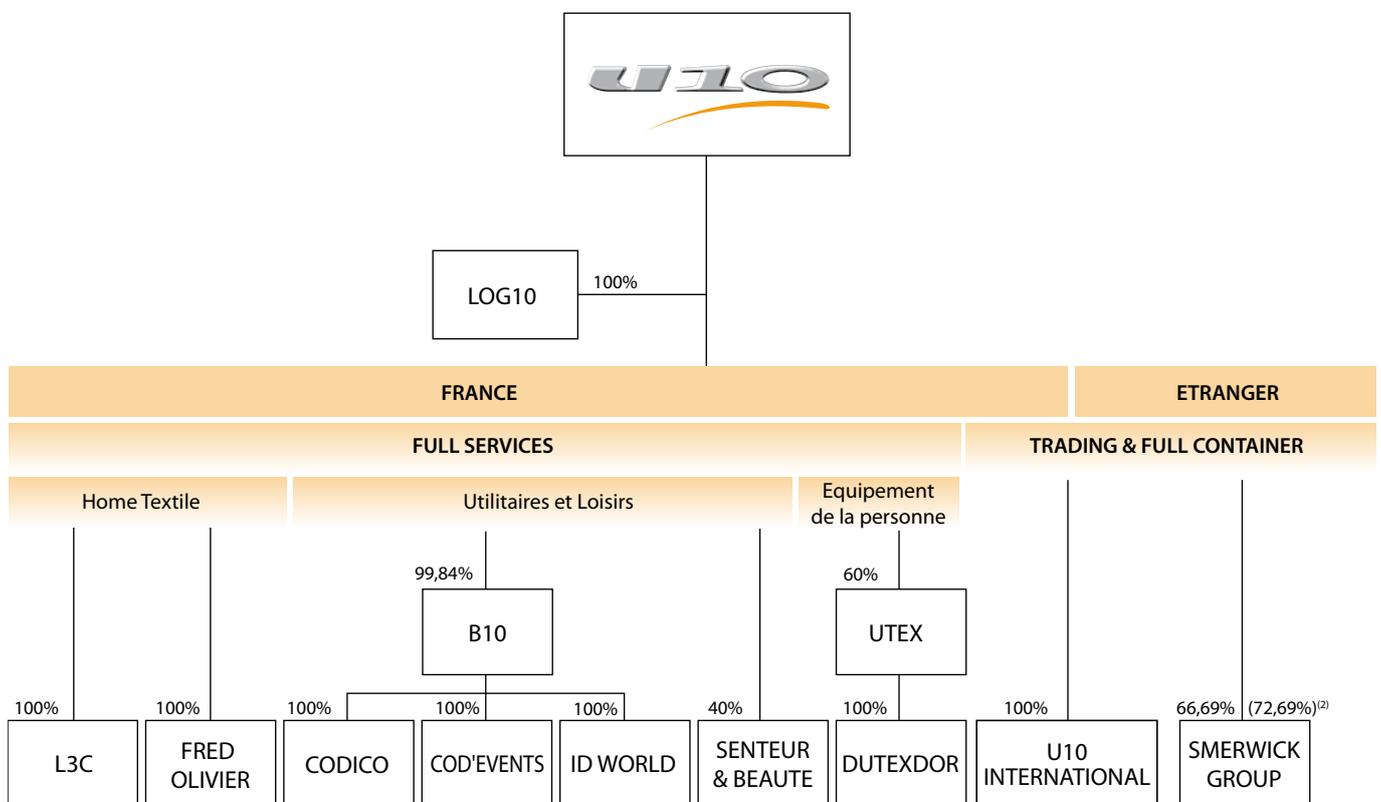
Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité

du pôle "Trading & Full Container". C'est à ce titre que les deux pôles se complètent. Par l'acquisition de SMERWICK GROUP, le Groupe propose

aujourd'hui des gammes clé en main à l'exportation à destination d'importateurs et de grands comptes de la distribution mondiale.

Organigramme juridique des sociétés du Groupe

Au 31 mars 2010, les activités du Groupe sont organisées selon le schéma simplifié ci-après ⁽¹⁾ :



(1) Certaines filiales ne figurent pas dans cet organigramme simplifié : PROMOSTAR, qui n'est pas consolidée, et les filiales de SMERWICK GROUP, représentant ensemble une entité autonome.

(2) Le Groupe U10 a décidé de renforcer progressivement sa participation dans le groupe SMERWICK, la passant de 57,69% à 72,69% d'ici à fin mars 2011. Au 31 mars 2010, 9% supplémentaires ont été acquis, portant la participation juridique à 66,69%. Conformément aux normes comptables applicables, l'intégralité de cet engagement a été comptabilisée sur l'exercice 2009 (participation comptable : 72,69%).

U10
1, place Verrazzano, CP 610, 69258 Lyon Cedex 09

LOG10
1, place Verrazzano, CP 610, 69258 Lyon Cedex 09

FRED OLIVIER
ZI Seyssuel, Route de Chasse, BP 11, 38206 Vienne cedex

L3C
Avenue des Granges, 69240 Bourg de Thizy

CODICO
7 rue Ampère, BP 30317, Geispolsheim Gare, 67411 Illkirch cedex

B10
7 rue Ampère, BP 30317, Geispolsheim Gare, 67411 Illkirch cedex

ID WORLD
23/25 rue du Port Marly, 78750 Mareil Marly

COD'EVENTS
17 rue de Bayonne, 67100 Strasbourg

UTEX
15 avenue du Parc de l'Horloge, 59840 Perenchies

DUTEXDOR
15 avenue du Parc de l'Horloge, 59840 Perenchies

SENTEUR ET BEAUTE
avenue de l'Hermione, Le Grand Pavais 30240 Port Camargue

SMERWICK GROUP
Wing On Centre, 111 Connaught, Road Central, Hong Kong

U10 INTERNATIONAL
1, place Verrazzano, CP 610, 69258 Lyon Cedex 09

Informations financières sélectionnées

Les informations financières sélectionnées présentées ci-après, relatives aux trois derniers exercices, sont extraites des comptes consolidés. Elles ont été vérifiées par les Commissaires aux comptes de la Société dont les rapports sur les comptes consolidés figurent :

- à la page 85 du document de référence pour l'exercice clos au 31 décembre 2009
- à la page 75 du document de référence pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
- à la page 83 du document de référence pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,

Les informations portant sur les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008 doivent être lues conjointement avec les comptes consolidés contenus dans le chapitre « Eléments financiers de l'exercice 2009 » page 63 et le rapport de gestion contenu dans le chapitre « Assemblée Générale du 20 mai 2010 » page 33 du document de référence.

Des informations financières détaillées par pôles d'activité pour les exercices clos au 31 décembre 2009 et 2008 sont par ailleurs présentées dans le rapport de gestion qui figure page 33 du document de référence.

k€	2009	2008	2007
Normes IFRS			
Compte de résultat			
Chiffre d'affaires	174 617	192 262	210 858
Produits des activités ordinaires	173 458	191 196	209 652
Résultat opérationnel courant	13 898	6 508	21 948
Résultat opérationnel	5 021	123	21 887
Résultat net	188	-6 402	12 189
Bilan			
Actifs non courants	56 389	59 344	60 183
Dont écarts d'acquisition	44 020	47 076	51 896
Actifs courants	76 267	100 389	107 910
Dont disponibilités et quasi-disponibilités	13 077	10 491	15 002
Capitaux propres	52 073	54 254	67 969
Passifs non courants	44 584	8 443	43 350
Dont dettes financières LT	43 676	6 313	42 576
Passifs courants	35 999	97 038	56 775
Dont dettes financières LT < 1 an	896	41 951	3 123
Dont dettes financières CT	8 964	27 075	25 320
Total de bilan	132 656	159 734	168 094
Flux nets de trésorerie			
Généré par l'activité	25 707	6 377	8 492
Lié aux opérations d'investissements	-1 053	-587	-4 487
Lié aux opérations de financement	-1 373	-11 738	-12 713
Marge opérationnelle courante (résultat opérationnel courant / produits des activités ordinaires)	8,0%	3,4%	10,5%
Marge opérationnelle (résultat opérationnel / produits des activités ordinaires)	2,9%	0,1%	10,4%
Marge nette (résultat net / produits des activités ordinaires)	0,1%	-3,3%	5,8%
Indicateurs de solvabilité			
Dettes financières nettes / Capitaux propres	78%	120%	82%
Dettes financières long terme / Capitaux propres	86%	89%	67%
Résultat net / Fonds propres	0%	-12%	18%
BFR au bilan (en % du CA)	21%	33%	31%
BFR économique (en % du CA pro forma ; le CA pro forma est déterminé au § 5.6 de l'annexe aux comptes consolidés)	22%	33%	31%
Résultat financier / CA	-1,3%	-2,5%	-2,3%
Dettes financières nettes / EBE (EBE = résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et provisions)	195%	302%	227%

Après plusieurs années de croissance, puis des résultats dégradés en 2008 par les mauvaises performances de la société espagnole C3M et un environnement économique international difficile, le Groupe a enregistré en 2009 des pertes significatives au cours du premier semestre en lien avec la cession de C3M. En revanche, un net redressement a été enregistré au second semestre, conduisant à un résultat net positif sur l'exercice (+188 k€).

■ Trésorerie et capitaux

En 2009, les flux nets de trésorerie générés par l'activité se sont élevés à 25 707 k€, constitués à hauteur de 5 628 k€ par la marge brute d'autofinancement. Le besoin de fonds de roulement est en diminution de 20 078 k€, grâce notamment à une baisse de 10 308 k€ du poste clients et de 5 682 k€ des stocks. Le ratio BFR économique (voir tableau ci-dessus) est en baisse de 11 points, passant de 33% à 22% du CA.

Les flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissements se sont élevés à - 1 053 k€.

Quant aux flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement, ils présentent un solde négatif de - 1 373 k€, dont - 489 k€ de dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales et -3 606 k€ utilisés pour le remboursement d'emprunts.

La trésorerie nette (disponibilités nettes des concours bancaires courants) redevient positive et passe de -16 427 k€ à 6 927 k€.

Les comptes sociaux, les comptes consolidés et leur annexe sont présentés page 63 et suivantes du document de référence.

■ Clientèle du Groupe

Une offre au service des importateurs / grossistes et de la distribution :

Alors que le consommateur final des produits U10 est essentiellement constitué du grand public, les ventes de U10 sont principalement concentrées sur le monde de la distribution spécialisée à partir des filiales françaises, sur les importateurs / grossistes et la distribution au niveau mondial à partir des filiales étrangères.

La particularité de l'offre U10, du fait de la dimension « design » de son offre, permet au Groupe de bénéficier d'un potentiel de clientèle très important et international, qui justifie des ambitions de développement très significatif à terme.

Les 10 premiers clients du Groupe (dont 3 groupes non français) représentent ensemble 47,8% du chiffre d'affaires consolidé, le premier client représentant 13,1%.

■ Informations sommaires sur la dépendance éventuelle de U10

U10 ne détient aucun brevet et, compte tenu de la multiplicité des produits distribués, elle n'est dépendante d'aucun propriétaire de brevet.

L'informatique est organisée autour du progiciel intégré (ERP) X3 d'Adonix. U10 dispose d'une autonomie partielle grâce à son équipe de développement informatique.

Le Groupe U10 a recours à un nombre très important de fournisseurs et n'est lié à aucun sous forme d'un contrat le mettant en situation de dépendance.

U10 n'est dépendante d'aucun organisme financier, tant en ce qui concerne le contrôle de son capital qu'en ce qui concerne la gestion de sa trésorerie.

■ Les moyens humains et la politique sociale

Le métier du Groupe s'articule autour de la conception de lignes de produits coordonnés et complémentaires sous forme de rayons clé en main, la recherche de fabricants, la logistique d'approvisionnement et la logistique de distribution. Le niveau d'expertise et de compétence des équipes du Groupe est un élément déterminant.

La politique de gestion des ressources humaines est soucieuse de respecter les valeurs du Groupe et les spécificités qui ont permis son succès.

C'est ainsi que :

- la diversité des métiers exercés, la pluralité des sites géographiques à partir desquels U10 opère et la forte culture de service dédiée aux clients, ont conduit le Groupe à retenir un mode d'organisation fondé sur des centres de profits à taille humaine, privilégiant l'épanouissement professionnel de chacun et la proximité de la relation avec les clients,
- l'autonomie et le sens des responsabilités sont deux valeurs essentielles dans la gestion des ressources humaines. C'est notamment sur elles que U10 s'appuie pour mener son développement.

Au 31 décembre 2009, le Groupe comptait 394 collaborateurs dont la répartition par fonction est la suivante :

	2009	2008	2007	2006
Marketing / Communication	22	24	22	18
Achats	32	35	42	43
Commercial	85	83	80	77
Logistique	187	231	244	186
Administration / Finances	56	74	75	65
Informatique	12	12	15	12
Total	394	459	478	401

Après une période de professionnalisation de ses équipes liée à son développement rapide, le Groupe a su réagir au contexte de crise économique, notamment par l'adaptation de ses structures à l'évolution de ses activités, particulièrement sur le pôle asiatique. Il est à noter également qu'au 31 décembre 2008, la société C3M, cédée en juin 2009, comptait 15 collaborateurs

■ Politique d'investissement

Après plusieurs années marquées par de nombreuses opérations de croissance externe, puis à des restructurations juridiques avec pour objectif de simplifier et homogénéifier son organisation, le Groupe U10 a procédé en 2009 à la cession de la filiale espagnole C3M et au renforcement de sa participation dans SMERWICK GROUP.

Sur la période 2007-2009, le Groupe a :

- renforcé sa participation dans SMERWICK GROUP en 2007 par l'acquisition en cash de la moitié du bloc de 15% détenu par l'ancien actionnaire majoritaire, André Chouraqui.
- accentué ce renforcement par l'engagement d'acquies 15% de la participation de l'actionnaire minoritaire, la passant de 57,7% à 72,7% d'ici à fin mars 2011. Une première tranche de 3% a été acquise au 4^{ème} trimestre 2009, 6% supplémentaires seront acquis au cours du 1^{er} semestre 2010. Au 31 mars 2010, U10 détient 66,69% de la filiale SMERWICK GROUP et Laurent Solomon, directeur de SMERWICK, 33,31%.

A l'exception des bâtiments de stockage acquis par le biais de crédits-bails immobiliers et présentés ci-après dans la rubrique «Propriétés immobilières, usines et équipements», les autres investissements ne sont pas de taille significative et concernent les matériels et logiciels informatiques, le matériel de manutention et de stockage ainsi que le mobilier de bureau.

Hormis les engagements figurant au paragraphe 5.7 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe n'a comme seuls autres engagements significatifs que les engagements de rachat des participations minoritaires des filiales SMERWICK et UTEX. Ces engagements, à échéance 2011 et 2013, reposent sur des valorisations en fonction des résultats des sociétés concernées, suivant des modes de calcul spécifiques à chaque cas.

■ Propriétés immobilières, usines et équipement

U10 utilise des bâtiments d'une surface d'environ 90 000 m² dont près de 83 000 m² sont consacrés au stockage des marchandises. Par ailleurs, plusieurs showrooms, d'une surface totale de 6 000 m² sont exploités à des fins commerciales. Enfin, les surfaces restantes sont, pour l'essentiel, dédiées aux bureaux. Ces bâtiments sont soit loués directement par les filiales et sont alors situés près des sièges sociaux, soit utilisés par le biais de sociétés logistiques. Ces dépôts, à partir desquels les clients sont livrés, concernent l'activité Full Services.

Seuls les bâtiments de Bourg de Thizy, représentant une surface totale de 10 837 m², ont fait l'objet d'acquisition par le Groupe par le biais de crédits-bails immobiliers sur 15 ans. Les tranches ont été acquises respectivement en 1997, 1999 et 2004. Au 1^{er} juillet 2007, le Groupe a procédé par anticipation à la levée d'option pour une partie des bâtiments représentant 2 355 m², y compris les terrains. En janvier

2007, un contrat de crédit-bail a été signé par la société L3C portant sur un nouveau bâtiment de stockage situé à Bourg de Thizy, livré au second semestre 2008. D'une valeur initiale de 5 400 k€ ramenée à 5 194 k€ suite au décompte définitif des travaux, ce contrat a bénéficié d'une subvention de 500 k€ ; conformément aux normes comptables internationales, la société a pris l'option de déduire cette subvention du prix de revient du bâtiment ; l'ensemble immobilier figure donc au bilan pour une valeur brute de 4 694 k€.

Au total, les bâtiments pris en crédit-bail sont comptabilisés pour une valeur brute de 6 650 k€ (terrains compris).

Tous les autres bâtiments sont loués soit à des tiers, soit à des SCI contrôlées par des dirigeants historiques de filiales du Groupe. Dans ce cas, les loyers reflètent les conditions normales du marché locatif. Ils ont fait l'objet d'attestations d'équité quant à leur montant.

Il n'existe pas d'autres immobilisations corporelles d'une taille significative à l'échelle du Groupe.

■ Développement durable

Risques industriels et liés à l'environnement : U10 ayant développé une activité de concepteur de gammes, dont la fabrication est assurée par des tiers, les conséquences directes de l'activité du Groupe sur l'environnement sont faibles.

■ Contrats importants

Dans les deux années précédant immédiatement la publication du document de référence 2009, la Société a signé les contrats importants suivants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) :

- cession de la filiale C3M à son dirigeant et administrateur unique Carlos Martinez Ribera
- engagement d'acquisition de 15% du capital de la société SMERWICK GROUP, portant la participation d'U10 au sein de SMERWICK GROUP à 72,69%, d'ici à fin mars 2011.

A l'exception du point mentionné au paragraphe « Politique d'investissement », il n'existe pas de contrat (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

■ Facteurs de risques, risques juridiques et risques financiers

L'information sur les risques est développée dans le rapport de gestion et figure aux pages 35 à 39 du document de référence.

Plus particulièrement, l'information sur le risque de liquidité détaille les lignes accordées par les partenaires bancaires du groupe au 31

décembre 2009 ainsi que les ratios faisant partie des covenants de l'emprunt OBSAR.

Ressources financières à court terme :

Au 31 décembre 2009, le Groupe disposait des autorisations suivantes : autorisations de découverts bancaires diverses pour un montant de 19 109 k€ (28 032 k€ en 2008), utilisées à hauteur de 3 826 k€ (15 367 k€ en 2008). Environ 40% de ces lignes de crédit sont à durée indéterminée (contre environ un tiers en 2008), les autres étant en général accordées pour une durée d'un an.

La diminution des autorisations de découverts bancaires est intervenue essentiellement en Asie, suite à l'arrêt de l'activité « Textile d'habillement ».

Depuis la fin de l'exercice 2009, des lignes complémentaires ont été accordées par de nouveaux partenaires bancaires ou sont en cours de négociation. Ainsi, au 31 mars 2010, ces lignes s'élevaient à 24 052 k€ et sont utilisées à hauteur de 8 940 k€.

De manière générale, le Groupe négocie avec ses partenaires bancaires les lignes bancaires nécessaires au bon fonctionnement de l'activité de groupe, et refinance la majorité des filiales qui en ont besoin par l'intermédiaire d'avances de trésorerie. Au 31 décembre 2009, le montant de ces avances s'élevait à 5 481 k€.

Il existe des contrats d'escompte en compte sur les sociétés COD'EVENTS et CODICO et des contrats d'affacturage (Invoice Discounting Corporate avec RBS FACTOR) sur les sociétés L3C, CODICO et COD'EVENTS ainsi qu'un contrat de cession Dailly chez SENTEUR & BEAUTÉ. Le total du poste clients mobilisé sur ces sociétés s'élevait à 10 188 k€ au 31 décembre 2009.

Covenants bancaires:

L'emprunt obligataire d'une valeur nominale de 38 500 k€, à échéance au 1^{er} mars 2011, contient des clauses portant sur les covenants à respecter :

- détention des titres U10 :
 - dans le cas où Monsieur Thierry Lièvre et TLK cesseraient de détenir directement ou indirectement, 50,1% des droits de vote de la société FINANCIERE DES DOCKS.
 - dans le cas où la société FINANCIERE DES DOCKS cesserait de détenir directement ou indirectement, au moins 50,1% du capital et des droits de vote de la société U10.

Le non respect d'un de ces deux cas peut représenter un cas d'exigibilité anticipée.

- et respect de deux ratios financiers : endettement financier net/situation nette et endettement financier net/capacité d'autofinancement.

Les termes employés sont définis dans la note d'opération relative à l'opération OBSAR, visa de l'AMF N°06-027, en date du 27 janvier 2006 ainsi que dans le rapport de gestion en page 39 du présent document.

Les ratios financiers faisant partie des covenants de l'emprunt obligataire s'établissent comme suit :

	31 décembre 2009	
	Covenant	Réalisation
Endettement financier net / situation nette	< 1,3	0,78
Endettement financier net / capacité d'autofinancement (1)	< 4	3,94

(1) calculée à partir des comptes pro forma

Au 31 décembre 2008, le Groupe ne respectait pas un des deux ratios relatifs aux covenants, pouvant constituer ainsi un cas d'exigibilité anticipée. En conséquence, le Groupe a engagé des discussions avec les principaux créanciers obligataires et décidé de convoquer en assemblée générale l'ensemble des porteurs d'obligations le 26 juin 2009. Lors de cette réunion, les propriétaires des obligations ont voté à la majorité qualifiée requise la non-exigibilité de l'emprunt obligataire.

A l'exception de l'emprunt obligataire à échéance au 1^{er} mars 2011, aucune autre dette bancaire n'est soumise à des clauses spécifiques.

Les discussions avec les principaux créanciers obligataires engagées dans le cadre de la restructuration de la dette OBSAR sont toujours en cours.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et, hors cet emprunt obligataire, considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

■ Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, de procédure gouvernementale, contentieuse, administrative, judiciaire ou d'arbitrage, qui a eu récemment ou pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

■ Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

Organes d'Administration et de Direction

Membres des organes d'Administration et de Direction

■ Informations diverses

Les informations présentées ci-après sont actualisées au 31 mars 2010. Monsieur Carlos Vicente Martinez Ribera a démissionné de ces fonctions d'administrateur de U10 avec effet au 25 juin 2009. Messieurs Christian Viguié et Erick Pouilly ont été nommés administrateurs par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009.

Thierry Lièvre

Président - Directeur Général fondateur
Président du Conseil d'Administration

42 ans, autodidacte. Après avoir occupé plusieurs fonctions commerciales et de direction commerciale dans des entreprises textiles, Thierry Lièvre crée L3C, la société historique du Groupe, en 1994. Il dirige le Groupe U10, en tant que Président - Directeur Général. Il en est l'actionnaire majoritaire.

Joël Desmaris

Directeur Général Délégué
Directeur administratif et financier d'U10
Administrateur

58 ans. De formation Ecole Supérieure de Commerce de Paris et DECF, Joël Desmaris a occupé différentes fonctions administratives et financières, en France et à l'étranger, au sein du Groupe Philips dont il a été Directeur administratif et financier de Philips Thaïlande. Au sein du Groupe U10 depuis 2003, il est Directeur administratif et financier en charge des fonctions administrative, financière, juridique et informatique et également administrateur de U10.

Christian Viguié

Directeur Général Délégué
Administrateur

51 ans. Diplômé de l'IEP Paris, Christian Viguié a été analyste financier avant de créer plusieurs entreprises dans le domaine de l'information financière. Parallèlement, il a exercé la fonction de Directeur Général du groupe UNILOG de 1998 à 2006, responsable des relations avec la communauté financière. Membre de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers), Christian Viguié est professeur au Centre de Formation à l'Analyse Financière.

Erick Pouilly

Administrateur
47 ans, de formation ESSEC et IEP Lyon, Erick Pouilly a travaillé pendant plus de 20 ans dans le domaine de l'investissement successivement chez SOPROME, BANQUE DE VIZILLE et EVOLEM. Il gère aujourd'hui un fonds d'investissements américain spécialisé dans les prises de participation dans des PME américaines.

Il n'existe aucun lien de famille entre les personnes susvisées.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. A la connaissance de U10, aucun administrateur de la Société n'a été condamné pour fraude, ni associé à une faillite, mise sous séquestre, ou liquidation au cours des cinq dernières années.

Mandataire	Nombre d'actions détenues directement ou indirectement
Thierry Lièvre	11 142 251
Joël Desmaris	254 885
Christian Viguié	15 110
Erick Pouilly	5 000

■ Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Ces informations sont présentées dans le rapport de gestion en pages 42 et 43 du document de référence.

■ Conflits d'intérêts

Ces informations sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne page 47 du document de référence.

■ Fonctionnement du Conseil d'Administration

Ces informations sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne page 46 du document de référence.

■ Opérations avec des apparentés

Ces informations sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne page 46 du document de référence.

■ Gouvernement d'entreprise

Ces informations sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne page 46 du document de référence.

Rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'Administration et de Direction

Ces informations sont présentées dans le rapport de gestion page 43 et suivantes du document de référence.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Préambule

Le Conseil d'Administration de U10 a adopté le présent Règlement Intérieur, lors de sa séance du 30 mars 2010.

Le Règlement Intérieur est applicable à tous les administrateurs, actuels ou futurs, et a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables, dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires.

Le Règlement Intérieur est à usage interne et ne se substitue pas aux statuts de la Société mais les met en œuvre de façon pratique. Il ne peut être opposé à la Société par des tiers. Son existence sera portée à la connaissance des actionnaires dans le rapport annuel de la Société.

Article 1 ■ Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, en tant qu'instance collégiale, représente collectivement l'ensemble des actionnaires. Il impose à chacun de ses membres l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt de tous les actionnaires et dans l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque administrateur quel que soit son mode de désignation représente l'ensemble des actionnaires.

Le rôle du Conseil d'Administration repose sur deux éléments fondamentaux : la prise de décision et la surveillance. Le Conseil d'Administration, de concert avec la Direction, détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social.

Le Conseil se saisit de toutes questions stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent. Dans le cadre de sa mission et sans que cette liste soit limitative, le Conseil :

- délibère sur la stratégie de la Société proposée par les dirigeants sociaux et sur les opérations qui en découlent, et plus généralement sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements significatifs.
- désigne ou propose la nomination de dirigeants sociaux chargés de gérer la Société et contrôle l'exécution de leurs missions respectives
- autorise les cautions, avals et garanties
- autorise préalablement les conventions « réglementées » conformément aux dispositions légales et aux statuts
- établit et arrête les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les comptes semestriels
- examine les documents de gestion prévisionnelle
- se tient informé de tout événement important concernant la Société

- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes, le Document de Référence et la communication financière
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales des actionnaires
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Article 2 ■ Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration doit être composé, dans la mesure du possible, d'au moins un administrateur indépendant.

Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'exerce aucune fonction dans le Groupe autre que celle d'administrateur et détient directement ou indirectement moins de 1 % du capital social de la Société U10. La détermination de l'indépendance d'un administrateur est de la compétence du Conseil d'Administration.

Au-delà des critères d'indépendance, la composition du Conseil d'Administration traduit d'abord la volonté de la Société de s'appuyer sur des expériences, des compétences et des profils différents et complémentaires.

Ainsi, la première qualité d'un Conseil d'Administration réside dans sa composition : des administrateurs intègres, compétents, comprenant le fonctionnement de l'entreprise, soucieux de l'intérêt de tous les actionnaires, exprimant clairement leurs interrogations et leurs positions éventuellement minoritaires, s'impliquant suffisamment dans la définition de la stratégie et dans les délibérations pour participer effectivement à ses décisions.

Article 3 ■ Devoirs des membres du Conseil d'Administration

3.1 Déontologie des opérations de bourse

Chaque administrateur nommé s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de la Société dans la mesure où il dispose, en raison de ses fonctions d'administrateur, d'informations privilégiées.

Une information privilégiée est une information qui :

- n'a pas été rendue publique,
- concerne, directement ou indirectement, la Société ou l'un ou plusieurs de ses instruments financiers,
- si elle était rendue publique, serait susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers de la Société, c'est-à-dire une information qu'un investisseur raisonnable serait susceptible d'utiliser comme l'un des fondements de ses décisions d'investissement.

D'une façon plus générale, chaque administrateur s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès.

3.2 Transparence des administrateurs

En application de l'article 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, les administrateurs doivent déclarer dans les cinq jours de bourse à l'Autorité des Marchés Financiers, chaque opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange portant sur des actions ou des instruments financiers de la Société.

Il convient également de déclarer les opérations réalisées par :

- leurs enfants sur lesquels les administrateurs exercent l'autorité parentale ou résidant chez eux habituellement ou en alternance ou dont ils ont la charge effective et permanente,
- leurs conjoints non séparés de corps ou leurs partenaires liés par un Pacte Civil de Solidarité (PACS) ,
- toute personne morale ou entité :
 - dont la direction, l'administration ou la gestion est assurée par l'une des personnes mentionnées ci-dessus et agissant dans l'intérêt de l'une de ces personnes,
 - ou qui est contrôlée, directement ou indirectement, au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce, par l'une des personnes mentionnées ci-dessus.

3.3 Conflit d'intérêts des administrateurs

Chaque administrateur a le devoir de faire part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes.

3.4 Engagement de confidentialité des administrateurs

Les administrateurs, même après la cessation de leurs fonctions, sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et des délibérations du Conseil ainsi qu'à l'égard des informations confidentielles qui y sont présentées et d'une façon générale des informations acquises dans le cadre de leurs fonctions, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur ou dans l'intérêt public.

3.5 Devoir d'assiduité et de diligence des administrateurs

L'acceptation du mandat par chaque administrateur implique son engagement, en particulier :

- à consacrer à ses fonctions et à l'étude des questions traitées par le Conseil, tout le temps et l'attention nécessaires,
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles,
- à s'informer sur les métiers et les spécificités du Groupe U10, ses enjeux et ses valeurs,
- à établir librement sa conviction avant toute décision en ne prenant en compte que l'intérêt social,
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil et aux Assemblées Générales d'actionnaires, sauf empêchement,
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration du fonctionnement et des travaux du Conseil.

Article 4 ■ **Fonctionnement du Conseil d'Administration**

4.1 Fréquence de réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, toutes les fois qu'il le juge convenable et au moins tous les trois mois.

4.2/ Réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou des moyens de télécommunication

Participation au Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration peut autoriser la participation (débat et votes) d'un ou de plusieurs administrateurs par visioconférence ou par télécommunication, sur demande verbale ou écrite du ou des administrateurs concernés préalablement à la tenue du Conseil d'Administration.

Les moyens de visioconférence doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue ainsi que la confidentialité des débats.

Les moyens de télécommunication doivent transmettre la voix et l'image ou à tout le moins la voix des participants, de façon simultanée et continue, aux fins d'assurer l'identification des administrateurs qui participent à distance au Conseil d'Administration ainsi que leur participation effective.

En application de ces principes, la conférence téléphonique est admise comme moyen de télécommunication, l'usage de la télécopie ou de la correspondance électronique étant en revanche proscrit.

Le Président du Conseil d'Administration peut également autoriser un administrateur participant au Conseil par visioconférence ou par télécommunication à représenter un autre administrateur sous réserve que le Président du Conseil d'Administration dispose avant la tenue de la réunion, d'une copie de la procuration de l'administrateur représenté.

- L'administrateur qui participe à une séance du Conseil par moyen de visioconférence, télécommunication ou télétransmission s'engage à obtenir l'accord préalable du Président sur la présence de toute personne dans son environnement qui serait susceptible d'entendre ou de voir les débats conduits au cours du Conseil. Cette disposition s'applique également pour les conversations téléphoniques passées ou reçues par chacun des participants.
- Le registre de présence aux séances du Conseil qui est signé par les administrateurs participant à la séance, doit mentionner, le cas échéant, la participation d'administrateurs par voie de visioconférence ou de télécommunication et préciser le moyen utilisé.

Décisions pour lesquelles le recours à la visioconférence ou à la télécommunication n'est pas autorisé

Les administrateurs participant aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Par exception, ces administrateurs ne peuvent être pris en compte pour le calcul du quorum et de la majorité pour les délibérations portant sur les décisions suivantes :

- établissement des comptes sociaux annuels,
- établissement du rapport de gestion de la Société,
- établissement des comptes consolidés,
- établissement du rapport sur la gestion du Groupe,
- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Dysfonctionnement technique du système de visioconférence ou du système de télécommunication

La survenance de tout dysfonctionnement technique du système de visioconférence ou de télécommunication doit être constatée par le Président du Conseil d'Administration et doit être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion, y compris l'impossibilité pour un administrateur de prendre part au vote en raison du dysfonctionnement.

Un administrateur participant à la réunion par visioconférence ou par télécommunication peut donner mandat de représentation par anticipation à un autre administrateur présent physiquement, ce mandat devenant effectif dès la survenance d'un dysfonctionnement technique, à la condition que le Président du Conseil d'Administration en ait eu connaissance avant la tenue du Conseil d'Administration.

4.3 Information du Conseil d'Administration et des administrateurs

Les administrateurs sont informés régulièrement de tout événement ou évolution importants pour la Société, et peuvent recevoir communication à tout moment des documents relatifs à l'évolution de la Société, aux résultats ou à sa situation financière.

Avant chaque réunion, les administrateurs se voient remettre dans un délai suffisant tous les documents relatifs à l'ordre du jour leur permettant de préparer, d'intervenir utilement sur les sujets à l'ordre du jour et délibérer en toute connaissance de cause. Les administrateurs s'assurent le cas échéant de protéger la confidentialité des informations dont ils ont connaissance.

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa demande, de formations complémentaires sur les spécificités de la Société, ses métiers et ses secteurs d'activité, dispensées par la Société ou approuvées par elle. L'administrateur consacre à la préparation des séances du conseil le temps nécessaire à l'examen des dossiers qui lui sont adressés.

4.4 Comité d'Audit

Composition

Le Conseil d'Administration assure lui-même la mission du Comité d'audit dans les conditions définies par les textes. La présidence est assurée par le Président du Conseil d'Administration.

Modalités de fonctionnement

Le Comité d'audit se réunit au moins deux fois par an avant les réunions du Conseil d'Administration afin d'examiner les comptes annuels et semestriels et sur un ordre du jour établi sous la responsabilité de son président.

La convocation du Comité peut se faire par tous moyens, y compris verbalement.

Le Comité doit être en mesure d'exercer pleinement sa mission. A cette fin, les informations et documents relatifs à l'ordre du jour du Comité sont transmis, dans les jours qui précèdent la tenue de chaque réunion.

Le Comité se réunit en principe au siège de la Société. Il peut néanmoins se réunir par tous moyens, y compris, à la discrétion du Président du Comité par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Le Président désigne la personne en charge d'assurer le secrétariat des travaux du Comité.

Le Comité fait connaître ses travaux et observations au Conseil d'Administration par des rapports, propositions, recommandations et avis faits par son président au Président du Conseil d'Administration.

Attributions

La mission du Comité d'audit n'est pas détachable de celle du Conseil d'Administration, qui garde la responsabilité d'arrêter les comptes sociaux et consolidés.

La mission du Comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le Comité d'audit sera notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes,
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il devra en particulier émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

Plus généralement, le Comité d'audit rendra compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informerá sans délai de toute difficulté rencontrée.

Article 5 ■ Règles de détermination de la rémunération des membres du Conseil d'Administration

Tout administrateur peut recevoir à titre de rémunération de son mandat des jetons de présence dont le montant global est déterminé par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société. La répartition de ces jetons de présence est librement décidée par le Conseil d'Administration qui fixe également, le cas échéant, le montant des honoraires des censeurs par prélèvement sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence.

Article 6 ■ Entrée en vigueur – Durée

Le présent règlement entre en vigueur à compter de ce jour et est adopté pour toute la durée de la société U10.

Fait à Lyon
Le 30 mars 2010

Thierry Lièvre
Administrateur
Président du conseil
d'administration

Joël Desmaris
Administrateur

Erick Pouilly
Administrateur

Christian Viguié
Administrateur

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions du Code de Commerce et à nos statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, les comptes consolidés et l'affectation des résultats.

Nous vous proposons également de conférer les pouvoirs nécessaires à votre Conseil d'Administration en vue d'opérer en bourse sur les propres actions de la société, en application des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce.

Le Groupe U10

■ Situation en 2009

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe U10 a réalisé un chiffre d'affaires de 174,6 m€, en repli de 9,2% par rapport au chiffre d'affaires 2008.

L'année a été marquée par la cession de la filiale C3M en juin 2009, dont l'activité a été très réduite sur l'exercice. C3M avait déjà rencontré d'importantes difficultés lors de l'exercice 2008, directement liées à la crise internationale.

A périmètre comparable (hors activité de C3M), le chiffre d'affaires annuel du Groupe est en recul de 5%.

L'évolution du chiffre d'affaires au cours de la période a été marquée par un 1^{er} semestre globalement stable (+0,4%) et un 2nd semestre plus contrasté : les sociétés françaises ont progressé de +7,2% alors que les sociétés asiatiques ont dû faire face à une baisse importante de leur activité (-43,8%).

Principaux évènements de l'exercice

Le principal évènement de l'exercice 2009 aura été la cession de la filiale espagnole en difficultés, C3M.

Particulièrement affectée par la brutalité de la dégradation de la conjoncture tant en Amérique qu'en Espagne, ses deux marchés traditionnels, C3M a vu son niveau d'activité continuer à se dégrader au cours du 1^{er} trimestre 2009. Afin de circonscrire les risques afférents à cette société, le Groupe a donc cédé C3M à son fondateur et administrateur unique, Carlos Martinez Ribera.

Cette cession a pesé fortement sur le résultat opérationnel du Groupe, le résultat de cession (qui inclut le solde de l'écart d'acquisition) s'élevant à -4,8 M€ et une provision sur créances liées à C3M a été comptabilisée pour un montant de 4,6 M€.

Au 31 décembre 2008, le Groupe ne respectait pas un des deux ratios relatifs aux covenants de l'emprunt obligataire (OBSAR) souscrit en 2006, pouvant constituer ainsi un cas d'exigibilité anticipé. Le Groupe a décidé de convoquer en assemblée générale l'ensemble des porteurs d'obligations le 26 juin 2009. Lors de cette réunion, les propriétaires des obligations ont voté à la majorité qualifiée requise la non-exigibilité de l'emprunt obligataire. Par ailleurs, le Groupe a engagé des discussions avec les principaux créanciers obligataires dans le cadre de la restructuration de cette dette OBSAR.

Au 31 décembre les deux ratios sont respectés (cf paragraphe « Risques de liquidité » ci-dessous).

■ Evolution du périmètre de consolidation

En 2009, toutes les filiales du Groupe U10 ont été consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Au 31 décembre 2009, le Groupe est constitué de 16 sociétés.

Les filiales et sous-filiales sont consolidées à compter de leur date de prise de contrôle ou de création, à l'exception de la société PROMOSTAR, dans laquelle U10 a acquis une participation de 50% courant mai 2006 pour un montant de 17 k€, qui n'est pas consolidée en raison de sa taille non significative.

La société C3M a été cédée le 24 juin 2009 à son fondateur et administrateur unique Carlos Martinez Ribera. Le compte de résultat de la filiale a été consolidé jusqu'à fin mai. Le résultat net de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

Le Groupe U10 a décidé de renforcer progressivement sa participation dans le Groupe SMERWICK, portant celle-ci de 57,7% à 72,7% d'ici à fin mars 2011. Une première tranche de 3% a été acquise au 4^{ème} trimestre 2009, 6% supplémentaires seront acquises au cours du 1^{er} semestre 2010.

■ Activité 2009

Résultats consolidés du Groupe

Les états financiers consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

k€	2009	2008
Chiffre d'affaires	174 617	192 262
Produits des activités ordinaires	173 458	191 196
Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et provisions	12 566	13 721
Résultat opérationnel courant	13 898	6 508
Résultat opérationnel	5 021	123
Résultat net	188	-6 402

Le résultat opérationnel courant s'élève à 13 898 k€ en augmentation de + 7 390 k€ par rapport à l'exercice précédent. Les dotations nettes aux amortissements et provisions courantes représentent un produit net de 1 332 k€ contre une charge de 7 212 k€ lors de l'exercice précédent.

Assemblée générale du 20 mai 2010

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Le résultat opérationnel s'établit à 5 021 k€ après impact de la cession de C3M. La perte sur cession de C3M s'élève à -4 825 k€. Lors de l'exercice précédent, le résultat opérationnel s'élevait à 123 k€ après prise en compte d'une perte de valeur sur le goodwill de C3M de 5 300 k€.

Le résultat net s'élève à 188 k€ contre une perte de -6 402 k€ en 2008.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de 24,4 M€ en lien avec la stricte maîtrise des postes stocks et clients et la cession de C3M.

Résultats consolidés par pôles d'activité

Par l'intermédiaire de ses filiales françaises, le Groupe exerce un métier de « concepteur et importateur de gammes », associé à une forte dimension de services notamment en matière de logistique : c'est le pôle « Full Services ».

Par l'intermédiaire de ses filiales étrangères, le Groupe exerce deux métiers :
– historiquement une activité de trading, à partir d'Asie, destinée à assurer le sourcing produits pour une clientèle internationale d'importateurs/grossistes et de distributeurs,
– plus récemment, une activité combinant création de gammes et sourcing, permettant de proposer des gammes clé en main à l'exportation, à destination d'importateurs et de grands comptes de la distribution mondiale.

Ces deux métiers forment le pôle « Trading & Full Container ».

Il est précisé qu'aucune des filiales du Groupe U10 ne détient de participation dans U10.

Toutes les données par pôles sont présentées en normes IFRS sur les deux années 2008 et 2009. Elles sont établies de façon à donner une image de l'activité réelle de chaque pôle, ainsi :

- chiffres d'affaires : il s'agit du chiffre d'affaires réalisé avec les clients tiers et les sociétés des autres pôles (ventes inter-pôles)
- produits des activités ordinaires : il s'agit des ventes nettes des escomptes accordés réalisées avec les clients tiers et clients inter-pôles
- résultat opérationnel courant, résultat opérationnel et résultat net : résultats dégagés par les sociétés d'un pôle, y compris ceux générés par les ventes avec les sociétés du groupe. Ils indiquent la contribution de chaque pôle à l'ensemble du Groupe
- de même, le besoin en fonds de roulement indiqué par pôle tient compte des postes de BFR avec les tiers et les autres sociétés du groupe, hors avances de trésorerie entre sociétés du groupe.

Pôle "Full Services – sociétés françaises"

k€	2009	2008
Chiffre d'affaires	133 522	128 504
Produits des activités ordinaires	132 363	127 437
Résultat opérationnel courant	15 937	10 799
Résultat opérationnel	17 507	10 723
Résultat net	11 365	5 382

Le chiffre d'affaires, réalisé à 98 % auprès de clients tiers, est en croissance de 4% par rapport à 2008 et s'établit à 133 522 k€.

Le résultat opérationnel s'élève à 17 507 k€, en augmentation de 6 784 k€ (+63,3%) par rapport à 2008. La marge opérationnelle s'établit à 13,1% soit une augmentation de 4,8 points par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net s'établit à 11 365 k€ contre 5 382 k€ en 2008. Le besoin en fonds de roulement est en diminution de -6,2 M€, en liaison avec la baisse des stocks et du poste clients.

Les investissements s'élèvent à 925 k€ dont 610 k€ d'immobilisations corporelles, 167 k€ d'immobilisations incorporelles et 148 k€ d'immobilisations financières.

Pôle "Trading & Full Container – sociétés étrangères"

k€	2009	2008
Chiffre d'affaires	62 808	87 894
Produits des activités ordinaires	62 808	87 894
Résultat opérationnel courant	541	-1 915
Résultat opérationnel	-8 173	-8 073
Résultat net	-8 496	-8 887

Ce pôle regroupe les sociétés asiatiques du Groupe et C3M jusqu'à sa cession en juin 2009. C3M est une société de droit espagnol spécialisée dans le linge de lit réalisant son chiffre d'affaires sur le marché local et à l'exportation. L'ensemble SMERWICK GROUP, constitué de sociétés de droit hongkongais disposant de bureaux opérationnels en Chine, fournisseur de la grande distribution et d'importateurs, a été intégré au périmètre du Groupe à compter du 1^{er} juillet 2006.

Le chiffre d'affaires de ce pôle s'élève à 62 808 k€ contre 87 894 k€ en 2008. Les ventes à destination des clients tiers représentent 66% du total, et celles à destination des sociétés françaises du Groupe 34%. Le résultat opérationnel s'élève à -8 173 k€ et inclut la perte sur cession de C3M d'un montant de -4 825 k€ ainsi que des provisions sur créances liées à cette cession (-4 661 k€). En 2008, la perte de -8 073 k€ intégrait une perte de valeur sur le goodwill de C3M d'un montant de 5 300 k€. Hors les éléments liés à la cession et à la dépréciation de C3M, la marge opérationnelle s'élève à 2,1% contre -3,2% en 2008. Le besoin en fonds de roulement diminue de -12 M€ en lien avec la forte diminution du poste clients hors Groupe et la cession de C3M.

Les investissements s'élèvent à 972 k€ et sont constitués principalement d'immobilisations financières. Il s'agit essentiellement de comptes bancaires bloqués afin de garantir des lignes octroyées par les banques.

Services Centraux

k€	2009	2008
Chiffre d'affaires	5 952	6 568
Produits des activités ordinaires	5 952	6 568
Résultat opérationnel courant	-2 581	-2 376
Résultat opérationnel	-4 314	-2 527
Résultat net	-2 681	-2 897

Les services centraux sont constitués des sociétés U10 et LOG10. U10 assure le rôle de holding et abrite les services administratifs et financiers. LOG10 est la filiale destinée à la coordination/standardisation des fonctions logistiques du Groupe. Le chiffre d'affaires est presque intégralement réalisé auprès des sociétés opérationnelles du Groupe et correspond à la facturation des fonctions support.

Le résultat net correspond à la contribution de ce pôle au résultat net du Groupe U10. Il est donc présenté hors dividendes versés à U10 par ses filiales (9 013 k€ en 2008 et 6 163 k€ en 2009).

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -6,2 M€, en lien avec l'acquisition de 15% supplémentaires de titres SMERWICK GROUP et la diminution des créances fiscales.

Les investissements s'élèvent à 4 786 k€ et sont constitués pour 4.100 k€ d'acquisitions d'immobilisations financières dont 679 k€ de valeurs mobilières de placement nanties en garantie d'engagements inter-pôles et 3 341 k€ d'augmentation des titres de participation : en effet, le Groupe U10 a décidé de renforcer progressivement sa participation dans le Groupe Smerwick, portant celle-ci de 57,7% à 72,7% d'ici à fin mars 2011.

■ Bilan 2009

Le total du bilan passe de 159 734 k€ à 132 656 k€.

Les actifs non courants (56 389 k€) sont principalement constitués des écarts d'acquisition consécutifs aux opérations de croissance externe (44 020 k€ au 31 décembre 2009).

Le BFR passe de 62 508 k€ à 38 067 k€ et représente 22% du chiffre d'affaires annuel consolidé (contre 33% en 2008).

k€	2009	2008
Actifs non courants	56 389	59 344
Actifs courants	76 267	100 390
Total	132 656	159 734
Capitaux propres	52 073	54 254
Passifs non courants	44 584	8 443
Passifs courants	35 999	97 037
Total	132 656	159 734

Les capitaux propres représentent 39,3% du total de bilan (34,0% en 2008).

La dette financière nette s'élève à 40 460 k€. Elle est constituée :

- de la part court terme des emprunts à plus de deux ans à l'origine (449 k€ au 31 décembre 2009 contre 3 175 k€ l'année précédente),
- de la part à plus d'un an de ces mêmes emprunts (173 k€ au 31 décembre 2009),
- d'un emprunt obligataire (38 391 k€) contracté début 2006, à échéance mars 2011,
- du financement correspondant aux contrats de crédit bail retraités (5 559 k€),
- des comptes bancaires créditeurs (3 826 k€) et d'intérêts courus (117 k€),
- des créances cédées non échues retraitées (2 323 k€),
- des comptes bancaires débiteurs (10 349 k€),
- de valeurs mobilières de placements (2 727 k€),
- d'un compte courant avec FINANCIERE DES DOCKS (2 697 k€).

L'ensemble des financements moyen terme (y compris les retraitements du crédit bail) s'élève à 44 572 k€ (hors intérêts courus).

■ Activités en matière de recherche et développement

Le Groupe exerce une activité de « concepteur et importateur de gammes » et ne pratique donc aucune activité en terme de recherche et développement.

■ Perspectives d'avenir

Au plan de l'activité, les premiers mois de l'exercice traduisent une activité contrastée entre les filiales dans un climat économique général qui peine à redémarrer.

Compte tenu du manque de visibilité au niveau de la consommation en 2010, les efforts de contrôle des charges et du besoin en fonds de roulement seront poursuivis.

L'analyse de dossiers d'acquisition, notamment d'entreprises faisant face à des difficultés en sortie de crise, est réactivée.

■ Informations sur les risques

Facteurs de risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risques liés à l'activité

Le Groupe n'exerçant aucune activité industrielle, il n'est pas exposé à des risques liés à des processus, matériels ou matières premières, ni à des risques de dépendance vis-à-vis de technologies dont il ne serait pas propriétaire.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe concernent les stocks, la conformité des produits, les clients et la propriété intellectuelle. Dans le cadre de son développement, le Groupe mène une politique de gestion adaptée aux risques inhérents à son activité.

Risques liés aux stocks

Il convient de distinguer les situations selon les pôles.

• Le pôle "full services – sociétés françaises"

Une part du succès du pôle « full services » s'appuie sur sa capacité à réapprovisionner rapidement ses clients. Conjuguée à la multiplicité des produits référencés, cette réactivité conduit les sociétés françaises du Groupe à disposer d'un stock conséquent.

Les principaux risques relatifs aux stocks sont : le risque de destruction, notamment par un incendie, le risque de rupture de stock et le risque d'obsolescence.

Le risque d'incendie est le risque le plus marqué. Les produits sont protégés par les équipements courants adéquats : extincteurs, détecteurs d'incendie, portes coupe-feu, etc. Par ailleurs, la répartition des stocks sur un nombre important de lieux de stockage (une vingtaine au total) est un facteur important de limitation des risques.

Enfin, le contrat souscrit au titre de la police d'assurance multirisque du Groupe comprend une garantie en cas de destruction des actifs par incendie ainsi qu'une garantie « perte d'exploitation ».

La rupture de stock est un risque significatif : compte tenu du nombre important de références, une attention toute particulière des équipes en charge de la supply chain est centrée sur les capacités d'approvisionnement et de livraison du Groupe.

La durée de vie des produits est relativement longue. Ainsi, en cas de surproduction, le risque le plus important est un délai accru d'écoulement. Symétriquement, en cas de production insuffisante, les clients sont livrés en application des pratiques courantes, en fonction des disponibilités.

Quant au risque d'obsolescence, il varie selon l'activité des sociétés du Groupe. Chez CODICO où les articles ont une durée de vie assez longue, le risque est peu marqué. L3C travaille en grande partie sur des collections où l'effet mode est plus important et donc les risques d'obsolescence également. Cependant, le textile d'ameublement est soumis à des cycles de renouvellement beaucoup plus lents que d'autres secteurs, tels que le textile d'habillement par exemple. DUTEXDOR combine des articles ayant une durée de vie longue (les basiques) et d'autres beaucoup plus sensibles à l'effet de mode. Dans les filiales où les cycles de vie des produits sont plus courts (COD'EVENTS par exemple), le risque d'obsolescence est limité, d'une part en ajustant les approvisionnements aux référencements convenus avec les clients et, d'autre part, grâce à l'organisation logistique en place.

La gestion des stocks par emplacement est en place dans les principales filiales (L3C, CODICO et DUTEXDOR). Le principe consiste à définir des zones de picking et des zones de réserve pour chaque article.

La gestion par emplacement apporte de nombreux avantages :

- localisation précise des articles dans les dépôts, ce qui augmente la productivité en facilitant les mouvements physiques des marchandises (préparation de commandes, rangement après réceptions, changement d'emplacements, ...),
- contrôle permanent des quantités en stock dans chaque emplacement au cours de l'exploitation quotidienne (chaque changement d'emplacement donnant lieu à un contrôle visuel des quantités présentes dans les emplacements),
- réalisation d'inventaires tournants réguliers par référence article.

Les stocks par emplacement sont gérés informatiquement dans le logiciel de gestion Groupe qui enregistre également les mouvements de marchandises à l'aide de terminaux de lecture « code à barre ». Dans ce contexte, le stock informatique est en adéquation quasi temps réel avec le stock physique.

• Le pôle "trading & full container – sociétés étrangères"

Le plus souvent, les engagements envers les fournisseurs fabricants sont formalisés à partir des commandes fermes préalablement reçues des clients. Le niveau de stock et les risques subséquents en sont donc considérablement réduits.

Risques liés à la conformité des produits

En ce qui concerne les produits importés soumis à une norme, le Groupe demande aux fournisseurs un certificat de conformité et fait éventuellement réaliser des analyses par un laboratoire agréé.

Risque de défaillance de fournisseur

Le métier du Groupe repose sur la création de gammes dont la fabrication est complètement assurée par des usines ou unités de production indépendantes du Groupe, usuellement qualifiées de sous traitant.

La multiplicité des produits proposés et les volumes générés impliquent l'utilisation d'un nombre important de fournisseurs fabricants. Les gammes proposées par le Groupe sont constituées de produits de consommation courante facilement substituables. Pour ces raisons, en cas de défaillance de l'un d'entre eux, le Groupe a la capacité de faire appel rapidement à un autre fournisseur habituel.

De ce fait, le seul risque demeurant dans ce cas réside dans les retards de livraisons, donc celui des ruptures de stocks.

Risque pays

Les ventes à l'international représentent 18% des ventes du Groupe et font l'objet, dans la mesure du possible, de garanties, soit par la mise en place de CREDOC export, soit en donnant lieu à paiements anticipés avant départ de la marchandise.

Risques clients

Depuis l'origine, la qualité des services proposés par U10 à ses clients est une composante de son succès, notamment en matière de délai et de régularité d'approvisionnement. Ces deux éléments sont deux paramètres essentiels du savoir-faire du Groupe.

Le délai de règlement moyen au niveau du Groupe est passé de 72 jours en 2008 à 51 jours en 2009. U10 n'est lié avec aucun client dans le cadre d'un contrat prévoyant un engagement minimum d'achat. Des accords de remises de fin d'année existent dont les taux évoluent généralement en fonction des ventes cumulées sur l'exercice. Les pénalités pour défaut de livraison représentent un risque peu significatif.

U10 a mis en oeuvre des assurances crédit couvrant une partie de ses ventes en France et à l'export. De plus, l'utilisation de crédits documentaires à l'exportation permet de limiter le risque de créances impayées.

Le risque de déréfèrement total auprès des clients est faible compte tenu de la multiplicité et de la diversité des produits. Le premier client représente environ 13% du chiffre d'affaires consolidé. Eu égard aux relations historiques et à la part des produits U10 dans ses linéaires, un risque de déréfèrement est peu probable. Par ailleurs, compte tenu de l'atomisation du portefeuille clients, l'impact d'un déréfèrement serait relativement faible sur la situation financière du Groupe.

Risques liés à la concurrence

La concurrence est très atomisée. Le Groupe occupe une position de leader sur un marché où la qualité du service rendu, le professionnalisme produits et le niveau de prix sont des données primordiales.

Le Groupe s'attache en permanence à maintenir et renforcer son avance par rapport à la concurrence. La mise en place des deux pôles "full services" et "trading & full container" permet au Groupe d'adapter rapidement son offre aux besoins de ses clients.

■ Risques juridiques

Propriété intellectuelle

Les noms de sociétés, marques de collections, noms de domaine, dessins et modèles font l'objet d'une protection juridique au nom de la Société ou de l'une de ses filiales, chaque fois que la situation le justifie.

Assurances

Le Groupe a mis en place les programmes d'assurance d'usage pour protéger son patrimoine contre la survenance de risques qui pourraient l'affecter. Les contrats mis en place couvrent à la fois les engagements envers les tiers (clients, fournisseurs), les biens propres et la continuité de l'activité.

Le contrat souscrit au titre de l'assurance multirisque est de type « tous risques sauf » et couvre notamment les risques suivants :

- incendie,
- vol & détérioration,
- perte d'exploitation,
- catastrophes naturelles.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit les contrats d'assurance suivants :

- responsabilité civile d'exploitation couvrant les dommages corporels et incorporels avant livraison, après livraison,
- responsabilité civile des mandataires sociaux,
- transport (sur achats et sur ventes) tous risques,
- assurance homme-clé (Thierry Lièvre) : une police a été souscrite à hauteur de 5 M€ en garantie de l'emprunt obligataire
- assurance crédit sur la clientèle
- les autres assurances d'usage (véhicules, matériels roulants, matériels informatiques, etc).

Les actifs de l'entreprise sont couverts sur la base de leur valeur de remplacement à neuf en cas de perte totale ou partielle. La Société considère que les garanties offertes sont en adéquation avec les principaux risques qui pèsent sur le Groupe. Des polices de groupe pour les risques incendie, responsabilité civile, perte d'exploitation, véhicules et matériel roulant ont été étendues à la majorité des sociétés françaises. Le montant total des primes payées en 2009 s'est élevé à 908 k€.

■ Risques financiers

Risques de change

Compte tenu du développement du Groupe à l'international, les transactions en devises, essentiellement le dollar américain, représentent une part importante de l'activité des sociétés.

Le chiffre d'affaires hors groupe facturé en dollars US en 2009 s'élève à 20% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

En revanche, près de 60% des achats du Groupe sont effectués en dollar US.

Cette exposition apparente au risque de change est cependant pondérée par deux éléments majeurs :

- le Groupe pratique une politique de couverture face au risque de volatilité du dollar US adaptée à chaque situation : la couverture est systématique chez COD'EVENTS pour la décoration de Noël (commercialisée en € en début d'année, commandée puis payée en USD en cours d'année) ainsi que pour les collections « jardin » (commercialisées l'été précédent et approvisionnées quelques mois avant leur mise en linéaires); dans tous les autres cas, le Groupe pratique une politique de couverture adaptée en fonction du contexte international. Dans ce cadre, la mise en place du programme centralisé d'achats à terme de dollars permet d'allouer les stocks de devises en fonction des besoins des filiales. Le solde des contrats souscrits au 31 décembre 2009 s'élève à 43 M\$; le détail de

ces contrats figure en point 5.7.3 « Autres engagements donnés » de l'annexe aux comptes consolidés.

- certaines sociétés ne sont quasiment pas exposées au risque de change, les encaissements en dollars US auprès des clients couvrant la totalité des achats dans cette même devise.

Le Groupe est exposé depuis l'entrée de Smerwick à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

Une variation défavorable et uniforme de 1 centime de l'euro contre le dollar américain entrainerait une perte potentielle d'environ 212 k€ sur la position nette globale en USD au 31 décembre 2009 (compte tenu d'une position nette après couverture de 44 M€).

Par ailleurs, une variation de 1 centime d'euro du cours moyen du dollar américain aurait eu un impact sur le résultat consolidé 2009 de +/- 19 k€.

Les risques de change font l'objet d'un suivi régulier par la direction financière du Groupe.

Risques de taux

L'endettement consolidé au 31 décembre 2009 est pour l'essentiel souscrit à taux variable. Les dettes financières à taux fixe ne s'élèvent qu'à 622 k€ (6 181 k€ si l'on intègre le retraitement du crédit-bail) pour un endettement financier net de 40.460 k€ (OBSAR compris).

L'endettement financier net s'établit ainsi :

k€	Solde en fin d'exercice	dont < 1 an	dont entre 1 & 5 ans	dont > 5 ans	dont taux fixe	dont taux variable
Emprunt obligataire	38 391		38 391			38 391
Autres emprunts à + de 2 ans à l'origine	622	449	173		622	
Crédit-bail	5 559	447	2 110	3 002	5 559	
Dettes financières à plus de 2 ans à l'origine	44 572	896	40 674	3 002	6 181	38 391
Autres dettes	2 697	2 697				
Intérêts courus sur emprunts	117	117				
Banques, comptes courants créditeurs ⁽¹⁾	6 150	6 150				
Autres dettes financières	8 964	8 964				
Total des dettes financières	53 537	9 860	40 674	3 002		
Valeurs mobilières	2 727	2 727				
Disponibilités	10 349	10 349				
Disponibilités ⁽¹⁾	13 077	13 077				
Endettement financier net	40 460	-3 216	40 674	3 002		
(1) disponibilités nettes	6 927	6 927				

Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose des autorisations suivantes :
 – des autorisations de découverts bancaires diverses au sein du Groupe pour un montant de 19 109 k€, utilisées à hauteur de 3 826 k€.

Le solde de l'emprunt contracté pour l'acquisition de CODICO a été intégralement remboursé en décembre 2009.

Les échéances d'intérêts de l'emprunt obligataire courant jusqu'au 01/03/2011 ont fait l'objet d'un swap de taux variable à taux fixe, passant respectivement de EURIBOR 3 mois +1% à :

du 02/12/2008 au 01/03/2009 :	5,06% +1%
du 02/03/2009 au 01/03/2010 :	2,655% +1%
du 02/03/2010 au 01/03/2011 :	2,41% +1% (contrat souscrit en janvier 2009, pour un montant partiel de 10 M€)

Les charges d'intérêt 2009 se sont élevées à 2 678 k€ contre 4 223 k€ en 2008.

La sensibilité aux variations de taux est la suivante :

Augmentation des taux d'intérêts de 1%	Charge supplémentaire de 445 k€
Augmentation des taux d'intérêts de 2%	Charge supplémentaire de 890 k€
Baisse des taux d'intérêts de 1%	Baisse de charge de 445 k€

Risques de liquidité

Au bilan consolidé au 31 décembre 2009, présenté par liquidité décroissante :

k€			
Disponibilités nettes	6 927		
Clients ⁽¹⁾	28 602	Dettes financières CT	117
Stocks ⁽¹⁾	30 587	Fournisseurs	14 313
Autres créances courantes	4 002	Autres dettes courantes	11 308

⁽¹⁾ Valeur nette

Environ 40% de ces lignes de crédit sont à durée indéterminée (contre environ un tiers en 2008), les autres étant en général accordées pour une durée d'un an.

k€	2009	2008
Découverts bancaires autorisés	28 032	19 109
Part utilisée au 31 décembre	15 367	3 826
Autorisations confirmées	27 312	18 389
Autorisations accordées pour une durée indéterminée	9 287	7 787

La diminution des autorisations de découverts bancaires est intervenue essentiellement en Asie, suite à l'arrêt de l'activité « textile d'habillement ». Depuis la fin de l'exercice 2009, des lignes complémentaires ont été accordées par de nouveaux partenaires bancaires ou sont en cours de négociation.

– des contrats d'escompte en compte sur les sociétés COD'EVENTS et CODICO et contrats d'affacturage (Invoice Discounting Corporate avec RBS FACTOR) sur les sociétés L3C, CODICO et COD'EVENTS ainsi qu'un contrat de cession Dailly chez Senteur & Beauté. Le total du poste clients mobilisé sur ces sociétés s'élève à 10 189 k€.

L'emprunt obligataire d'une valeur nominale de 38 500 k€, à échéance au 1^{er} mars 2011, contient des clauses portant sur les covenants à respecter :

- détention des titres U10 :
 - dans le cas où Monsieur Thierry Lièvre et TLK cesseraient de détenir directement ou indirectement 50,1% des droits de vote de la société FINANCIERE DES DOCKS.
 - dans le cas où la société FINANCIERE DES DOCKS cesserait de détenir directement ou indirectement au moins 50,1% du capital et des droits de vote de la société U10.

Le non respect d'un de ces deux cas peut représenter un cas d'exigibilité anticipée.

– et respect de deux ratios financiers : endettement financier net/situation nette et endettement financier net/capacité d'autofinancement.

Les termes employés sont définis dans la note d'opération relative à l'opération OBSAR, visa de l'AMF N°06-027, en date du 27 janvier 2006 :

« **La Situation Nette** » correspond à la somme des postes comptables suivants, avant répartition du bénéfice de l'exercice :

Capital + prime d'émission et d'apports + réserves consolidées + report à nouveau + résultat consolidé + intérêts minoritaires

« **L'endettement Financier Net** » correspond à la somme des postes comptables suivants :

Dettes financières à long terme + part à moins d'un an des dettes financières à long terme + dettes financières à court terme, déduction faite des disponibilités

« **La Capacité d'Autofinancement** » correspond à la somme des postes ou soldes comptables suivants, consolidant notamment sur la totalité de leur exercice respectif les sociétés acquises au cours de l'exercice :

Résultat net consolidé + dotations (nettes de reprises) aux amortissements + dotations (nettes de reprises) aux provisions + variation d'impôts différés

Déduction faite des postes ou soldes suivants : plus/moins values de cessions sur actifs, résultats des sociétés mises en équivalence, subventions virées au résultat.

Il s'agit de données consolidées exclusivement, telles qu'elles sont comptablement définies dans les comptes annuels consolidés de la Société sur la base des règles et méthodes comptables actuelles intégrant les éventuels changements de périmètre en cours d'année.

Au 31 décembre 2009, les ratios faisant partie des covenants sont calculés sur la base des comptes consolidés, à l'exception de la Capacité d'autofinancement, calculée sur la base des comptes pro forma, conformément au paragraphe 4.1.8.4 de la note OBSAR (le résultat de l'année de C3M n'a ainsi pas été retenu).

Sur cette base de calcul, le Groupe respecte les covenants et l'emprunt obligataire a donc été classé dans les dettes non courantes, conformément à son échéancier initial.

Les ratios financiers faisant partie des covenants de l'emprunt obligataire s'établissent comme suit :

	31 décembre 2009	
	Covenant	Réalisation
Endettement financier net/situation nette ⁽¹⁾	< 1,3	0,78
Endettement financier net/capacité d'autofinancement ⁽¹⁾	< 4,0	3,94

(1) calculée à partir des comptes pro forma

Au 31 décembre 2008, le Groupe ne respectait pas un des deux ratios relatifs aux covenants, pouvant constituer ainsi un cas d'exigibilité anticipé. En conséquence, le Groupe a engagé des discussions avec les principaux créanciers obligataires et décidé de convoquer en assemblée générale l'ensemble des porteurs d'obligations le 26 juin 2009. Lors de cette réunion, les propriétaires des obligations ont voté à la majorité qualifiée requise la non-exigibilité de l'emprunt obligataire.

A l'exception de l'emprunt obligataire à échéance au 1^{er} mars 2011, aucune autre dette bancaire n'est soumise à des clauses spécifiques.

Les discussions avec les principaux créanciers obligataires engagées dans le cadre de la restructuration de la dette OBSAR sont toujours en cours.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et, hors cet emprunt obligataire, considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

U10

■ Présentation des comptes sociaux

Le bilan et les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis suivant les mêmes méthodes de présentation et d'évaluation que celles des exercices précédents.

■ Activité et résultats de l'activité de la Société

U10 assure son rôle de société mère en exerçant le contrôle de ses filiales et en regroupant les services administratifs et financiers communs aux sociétés du Groupe.

Ses principaux agrégats financiers sont les suivants :

k€	2009	2008
Actif immobilisé	76 236	83 174
Créances et comptes de régularisation	3 000	4 486
Disponibilités	1 772	30
Total	81 008	87 690

Capitaux propres	33 225	32 732
Provisions	743	356
Dettes financières	41 551	49 746
Autres dettes et comptes de régularisation	5 488	4 856
Total	81 008	87 690

k€	2009	2008
Chiffre d'affaires net	3 096	2 992
Résultat d'exploitation	-2 754	-3 011
Résultat financier	5 326	-5 821
Résultat courant avant impôt	2 572	-8 832
Résultat net	494	-7 957

Pour l'essentiel, ses revenus sont constitués :

- des facturations de prestations administratives, comptables, informatiques et financières qu'elle assure pour le compte de ses filiales, ainsi que des prestations de direction générale ou commerciale,
- des refacturations de loyers ainsi que des frais de showroom et de salons,
- des dividendes qu'elle perçoit.

L'actif de son bilan comprend essentiellement les titres de participations qu'elle détient sur les filiales opérationnelles du Groupe (63.683 k€ après dépréciation), toutes consolidées par intégration globale à l'exception de PROMOSTAR (17 k€), ainsi que les avances de trésorerie et prêts qu'elle met à leur disposition (10 328 k€).

Au cours de l'exercice, la société a cédé ses titres de participation dans la filiale C3M et renforcé sa participation dans SMERWICK GROUP (+ 3 336 k€).

Le passif du bilan est quant à lui principalement constitué :

- des dettes financières moyen terme contractées dans le cadre du financement des opérations de croissance externe. L'essentiel est constitué par l'emprunt obligataire souscrit en 2006 pour un montant de 38 500 k€. Le montant des emprunts à plus de deux ans remboursés au cours de l'exercice s'est élevé, quant à lui, à 2 709 k€,
- des dettes financières court terme contractées dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe. Les dettes à court terme sont en forte réduction, les comptes bancaires créditeurs sont ainsi passés de 8 296 k€ en 2008 à 171 k€ en 2009.

En incluant les disponibilités, l'endettement financier net s'élève à 39 779 k€ au 31 décembre 2009 contre 49 715 k€ au 31 décembre 2008.

Les principaux risques auxquels est exposée la Société sont directement liés à l'activité de ses filiales, et par conséquent à la valeur des titres inscrits à l'actif de son bilan, ainsi que sa capacité à rembourser les dettes contractées pour financer sa croissance externe.

Aucun mouvement n'a eu lieu sur le capital social, dont le montant s'élève à 18 673 399 €, la valeur nominale de l'action restant inchangée à 1 €.

Faits marquants de l'exercice

Conformément au contrat d'émission d'OBSAR, U10 a procédé le 2 février 2009 à l'annulation de 1 307 obligations qu'elle avait achetées sur le marché.

Ce même contrat d'émission d'OBSAR prévoit des cas d'exigibilité anticipée des obligations dans le cas où certains ratios financiers ne seraient pas respectés. Certains ne l'ont pas été en 2008. Les porteurs d'obligations ont été réunis en Assemblée Générale le 26 juin 2009 pour se prononcer sur l'exigibilité anticipée. Ils ont décidé de ne pas rendre exigible l'emprunt obligataire jusqu'à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009.

U10 a procédé à la cession de la totalité de ses titres C3M au profit de son dirigeant en date du 23 juin 2009.

U10 s'est engagée le 9 novembre 2009 irrévocablement à acquérir 1 500 actions de la société SMERWICK suite à l'exercice de l'option de vente prévue au pacte d'associés du 28 septembre 2006.

Evènements importants postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une influence sur les comptes annuels n'est à signaler.

Perspectives pour 2010

L'organisation juridique du Groupe en France sur la base des 3 pôles

(Textile de maison, Utilitaires et loisirs, Equipement de la personne) est désormais totalement opérationnelle, l'année 2010 sera consacrée à parfaire cette organisation.

La restructuration de l'emprunt OBSAR devra être envisagée avec les porteurs d'obligations dans le courant du premier semestre 2010.

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat de l'exercice de 493 761,96 € de la façon suivante :

- 5% à la réserve légale, soit la somme de 24 688,10 €
- le solde au poste « autres réserves », soit la somme de 469 073,86 €

Les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués éligibles à l'abattement	Dividendes distribués non éligibles à l'abattement
2008	0,00 €	/
2007	8.017.260,99 € ⁽¹⁾	/
2006	8.029.561,57 € ⁽¹⁾	/

(1) dividendes éligibles à l'abattement de 40% depuis 2006

Il est rappelé qu'aux termes d'une AGE du 30 novembre 2005, la valeur nominale des actions U10 a été divisée par 5.

Charges et dépenses non déductibles

Nous vous signalons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 prennent en charge une somme de 16 666 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (part non déductible sur les loyers de crédit-bail ou de location de longue durée sur véhicules de tourisme). Compte tenu du résultat fiscal déficitaire de la société, aucun impôt sur les sociétés n'a été payé sur ce montant.

Solde des dettes fournisseurs par date d'échéance

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce (issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008), nous portons à votre connaissance le solde des dettes fournisseurs de la société, par date d'échéance, à la clôture de l'exercice 2009 (en k€) :

Echu > 30 jours	Echu < 30 jours	Échéance au plus tard le 31/01/2010	Total
-5	61	504	560

Mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions

Nous vous demandons de vous prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code du Commerce,

en autorisant votre Conseil d'Administration à opérer en bourse sur les propres actions de la société, dans la limite de 10% du capital social et ce, pour une durée de dix-huit mois.

Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,

- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,

- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la résolution qui vous est proposée, sous réserve de son adoption,

- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),

- la remise d'actions de la société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la société.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société et ce, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera.

La société ne pourra acheter ses propres actions que jusqu'à concurrence de 10% du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée, à un prix par action au plus égal à quinze (15) € (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de cinq millions (5 000 000) €.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

Ce nouveau programme de rachat d'actions se substituera à celui autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2009.

Assemblée générale du 20 mai 2010

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Informations concernant les mandataires sociaux

Mandats et fonctions exercés au sein de U10

Les mandataires sociaux ont exercé sur 2009 au sein de U10, les fonctions et mandats suivants :

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de nomination	Date de renouvellement	Durée
Thierry Lièvre 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Président-Directeur Général	AGM du 22/06/1998	AGM du 30/04/2004	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2009
Joël Desmaris 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Administrateur	AGO du 27/06/2003	AGM du 30/04/2004	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2009
	Directeur Général Délégué	CA du 30/11/2006		Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2009
Erick Pouilly 1635 Keim Circle - Geneva IL, 60134, USA	Administrateur	AGE du 25/06/2009		Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2014
Christian Viguié Domaine de Tourvéon 69660 Collonges au Mont d'Or	Administrateur	AGE du 25/06/2009		Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2014
	Directeur Général Délégué	CA du 18/09/2007		Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2009

Les fonctions d'administrateur de Carlos Vicente Martinez Ribeira ont pris fin le 25 juin 2009, suite à sa démission.

Autres mandats au sein du Groupe

Les mandataires sociaux ont exercé sur 2009 au sein des sociétés du Groupe U10, les fonctions et mandats suivants :

Thierry Lièvre

- Membre du Comité de Direction de B10
- Membre du Comité de Direction de UTEX
- Membre du Comité de Direction de DUTEXDOR
- Directeur de SMERWICK GROUP, Société de droit Hong Kongais

Joël Desmaris

- Membre du Comité de Direction de B10
- Membre du Comité de Direction de UTEX
- Membre du Comité de Direction de DUTEXDOR
- Directeur de SMERWICK GROUP, Société de droit Hong Kongais

Mandats exercés hors du Groupe U10	2009	2008	2007	2006	2005
Thierry Lièvre					
Gérant de TLK,	•	•	•	•	•
Gérant de la SCI AMPERE	•	•	•	•	•
Président de FINANCIERE DES DOCKS, par ailleurs membre du comité de surveillance	•	•	•	•	
Président de TLK.USA LLC	•				
Erick Pouilly					
Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE SNAAM SAS	•	•	•	•	
Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE NEXTPOOL SAS	•	•	•		
Gérant de la SARL PIF	•	•	•	•	•
Gérant de la SCI JEESP	•	•	•	•	•
Président de la société PIC LLC, USA	•	•	•		
Président de la société US.IN, LLC, USA	•	•	•		
Administrateur de la société ENTREPRISES HOLDING USA, Corp, USA	•	•			
Vice Président de la société ENTREPRISES - USA, Corp, USA	•	•			
Vice Président de la société TLK.USA LLC	•				
Christian Viguié					
Gérant de CVC	•	•	•	•	•
Gérant de CVIG CONSEIL	•	•	•		
Gérant de la SCI DES VALLONDOR	•	•	•	•	
Président du Conseil de Surveillance de la SA EASYTHERM	•	•	•		
Gérant de la SARL SOFIMO		•	•		

Rémunérations des mandataires sociaux

La Société n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit, au bénéfice des mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Aucune prime de départ ou d'arrivée, aucune rémunération conditionnelle ou différée n'a été versée à aucun mandataire social.

Aucun jeton de présence n'a été versé au titre du dernier exercice, ni n'a été voté pour l'exercice en cours.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les rémunérations globales brutes versées à chacun des mandataires sociaux par l'ensemble des sociétés du Groupe s'élevaient à :

k€	Rémunération globale	Dont part variable	Dont avantages en nature
Thierry Lièvre ^{(1)/(2)}	720		
Joel Desmaris	254		13
Erick Pouilly	/		
Christian Viguié ⁽¹⁾	108		

(1) Le montant indiqué au titre de la rémunération globale correspond à la refacturation des prestations commerciales, administratives, de management et/ou de communication financière, effectuées par les mandataires pour le compte du Groupe, à la société mère U10, autorisée dans le cadre des conventions réglementées.

(2) Le montant indiqué correspond à la refacturation des prestations de Thierry Lièvre par TLK à la société mère U10. La rémunération directe versée par TLK, société qui contrôle U10, à Thierry Lièvre s'est élevée à 585 k€ pour l'exercice 2009, dont 9 k€ d'avantages en nature. Aucune rémunération directe n'est versée par U10 et ses filiales à Thierry Lièvre.

Il n'existe pas de régime de retraite, ni indemnité de départ spécifique aux mandataires sociaux, attribués par la société. Les avantages postérieurs à l'emploi concernent Joël Desmaris et s'élèvent à 14 k€.

Renouvellement de mandats des administrateurs et des Commissaires aux comptes

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Thierry Lièvre et Joël Desmaris, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les mandats du cabinet Exco Fidogest, Commissaire aux comptes titulaire, et de Madame Sylvie Mivière, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

■ Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Aucun prêt et aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des mandataires sociaux.

Au cours de l'exercice 2009, aucune transaction sur les titres de la Société n'a été effectuée par les mandataires sociaux. Il est toutefois précisé qu'Erick Pouilly a acheté 5 000 actions U10 en mai 2009, avant sa nomination par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009, en qualité d'administrateur.

Informations concernant le capital social

Personnes détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital ou des droits de vote :

Au 31 décembre 2009, les personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société sont les suivantes :

Noms	Détention directe	Détention indirecte	Total
Thierry Lièvre	0%	31,02% ⁽¹⁾	31,02%
APAX ⁽²⁾	0%	28,65% ⁽³⁾	28,65%
FINANCIERE DES DOCKS ⁽⁴⁾	57,42%	0%	57,42%

Suite à suppression du droit de vote double en 2008, le nombre d'actions est égal au nombre de droits de votes.

(1) Détention indirecte par l'intermédiaire des sociétés TLK et FINANCIERE DES DOCKS,

(2) Fonds gérés par APAX PARTNERS S.A. : APAX FRANCE VII, ALTAMIR AMBOISE et TEAM INVEST,

(3) Détention indirecte par l'intermédiaire de la société FINANCIERE DES DOCKS.

(4) Détenue par TLK (Thierry Lièvre) à hauteur de 50,1% et par les Fonds gérés par APAX PARTNERS S.A. à hauteur de 49,9%

Déclarations auprès de l'AMF de franchissement de seuils légaux au cours de l'exercice 2009

Aucun franchissement de seuil n'a été porté à la connaissance de la Société, ni déclaré auprès de l'AMF.

Opérations effectuées par U10 dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009 a mis en place un programme de rachat de ses propres actions. Un Conseil d'Administration du 25 juin 2009 a procédé au lancement effectif de ce programme de rachat d'actions. Cette autorisation a mis fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale ordinaire du 22 mai 2008 dans sa quatrième résolution.

Le détail des informations concernant le programme de rachat d'actions figure au chapitre «Projet de résolutions à l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2009» page 49 et 50 du document de référence 2008.

Les opérations réalisées par U10 en 2009 sur ses propres actions sont présentées dans le tableau ci-après :

Objectifs du programme de rachat d'actions	Animation du marché	Remise d'actions en paiement ou en échange	Total
Nombre d'actions achetées	981 976	-	981 976
Nombre d'actions vendues	1 011 829	-	1 011 829
Cours moyen des achats	2,07	-	2,07
Cours moyen des ventes	2,05	-	2,05
Montant des frais de négociation	0	-	0
Nombre d'actions inscrites au 31/12/2009	23 423	-	23 423
Valeur évaluée au cours d'achat	60 624	-	60 624
Valeur nominale	1	-	1

Etat de l'actionnariat salarié

Il n'existe pas d'actionnariat salarié dont les titres font l'objet d'une gestion collective.

Nous vous rappelons qu'afin de favoriser le développement de l'actionnariat salarié, différentes mesures ont été prises en vue de consulter les actionnaires sur l'opportunité de procéder à une augmentation du capital réservée aux salariés.

Aussi longtemps que la participation des salariés dans le capital social reste inférieure à 3%, une consultation des actionnaires doit être renouvelée tous les trois ans à l'effet de leur proposer d'adopter une résolution tendant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2008 a été appelée à statuer sur une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérent à un PEE ou à un plan d'épargne groupe et a rejeté cette proposition.

Informations sociales et environnementales

Données sociales 2009

Au 31 décembre 2009, le Groupe compte 394 collaborateurs, dont 112 à l'international, la quasi totalité employés à temps plein.

Evolution des effectifs totaux	2009	2008	Variation
France	282	276	2,17%
International	112	183	-38,80%
Hommes	182	188	-3,19%
Femmes	212	271	-21,77%
Total	394	459	-14,16%

Evolution des charges de personnel	2009	2008
Salaires et traitements	12 999	13 500
Charges sociales	4 595	4 445
Total	17 594	17 945
Charges sociales / rémunérations	35,4%	32,9%
Indemnités de départ à la retraite	387	404

Motifs d'absences	Jours d'absence	En % du total
Accidents du travail	122	3.2%
Maternité / Paternité	598	15.9%
Congé parental	509	13.6%
Maladies	2 088	55.5%
Evènements familiaux	64	1.7%
Absences diverses	378	10.1%
Total	3 759	100%

Au cours de l'exercice 2009, le nombre total d'embauches s'est élevé à 22 en CDD et à 28 en CDI.

Données environnementales

U10 ayant développé une activité de concepteur de gammes, dont la fabrication est assurée par des tiers, les conséquences directes de l'activité du Groupe sur l'environnement sont faibles.

U10 n'exerçant aucune activité industrielle, les consommations d'eau et d'énergie sont uniquement destinées à un usage domestique.

Informations concernant les délégations dans le cadre d'augmentations de capital

Nous vous présentons un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, dans le domaine des augmentations de capital.

Décision de délégation de l'Assemblée Générale	Objet de la délégation	Durée	Utilisation de la délégation par le Conseil d'Administration en 2009
22/05/2008	Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés dans la limite de 3% du capital social de la société au jour de la décision d'attribution sous réserve des ajustements réglementaires nécessaires à la sauvegarde des droits des bénéficiaires de compétence au Conseil d'Administration.	38 mois	Néant

■ Résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des indications En € sauf pour le nombre d'actions et de salariés	2005	2006	2007	2008	2009
Situation en fin d'exercice					
Capital social	17 419 000	18 673 399	18 673 399	18 673 399	18 673 399
Nombre d'actions émises	17 419 000	18 673 399	18 673 399	18 673 399	18 673 399
Nombre d'obligations convertibles en actions		2 750 000	2 750 000	2 750 000	2 748 693
Nombre d'options de souscriptions (BSAR)		2 749 703	2 749 703	2 749 703	2 749 703
Résultat global des opérations					
Chiffre d'affaires HT	2 277 944	2 818 977	3 349 056	2 992 413	3 095 934
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	5 135 230	3 195 683	7 528 772	4 758 908	-10 628 588
Impôts sur les bénéfices	-841 880	-1 665 953	-1 235 003	-1 484 602	-2 881 412
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	5 889 570	4 439 238	8 177 943	-7 957 492	493 762
Montants des bénéfices distribués	2 643 413	8 029 562	8 029 562	0	0
Résultat des opérations réduit à une action					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,34	0,26	0,47	0,33	-0,41
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,34	0,24	0,44	-0,43	0,03
Dividende versé	0,15	0,43	0,43	0,00	0,00
Personnel					
Nombre de salariés	16	17	22	33	34
Montant de la masse salariale	657 989	741 841	857 110	1 226 165	1 428 984
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	256 956	275 894	336 407	500 155	587 801

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

■ Composition du Conseil

Au 31 décembre 2009, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 4 membres, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société :

- Thierry Lièvre,
- Joël Desmaris,
- Christian Viguié,
- Erick Pouilly.

L'ensemble des administrateurs composant le Conseil d'Administration dispose d'une expérience établie dans la vie des affaires. Ils ont la compétence, l'expérience et le temps nécessaire au bon exercice de leur fonction. L'un des quatre membres est indépendant, c'est-à-dire qu'il n'a aucun lien capitalistique, professionnel ou familial significatif avec la Société.

Le Président est nommé par le Conseil pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Chaque administrateur doit être actionnaire de la Société pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions d'administrateur est de 6 ans. Le détail des dates de renouvellement figure dans le rapport de gestion.

Les informations concernant les rémunérations des membres du Conseil sont détaillées dans le rapport de gestion.

■ Fonctionnement du Conseil

Le Président-Directeur Général organise les travaux du Conseil d'Administration, qui se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La présence effective de la moitié au moins des administrateurs est requise pour la validité des délibérations du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Lorsque les administrateurs participent aux réunions du Conseil et expriment leur vote, ils représentent l'ensemble des actionnaires de la Société et agissent dans l'intérêt social. Ils doivent donc veiller à

leur indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur eux. Ils sont tenus à la discrétion à l'égard des informations confidentielles et données comme telles par le Président.

Les administrateurs participent aux travaux du Conseil. Les éléments présentés à la délibération du Conseil d'Administration sont préparés par le Président et le membre du Conseil d'Administration en charge du dossier, qui s'appuient sur les informations transmises par la Société.

Pour la préparation des principales décisions, le Conseil d'Administration s'appuie sur ses conseils externes, notamment juridiques, fiscaux et en droit social.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a mené une réflexion de fond sur son fonctionnement. Cette réflexion se concrétise aujourd'hui par la mise en place d'un règlement intérieur, adopté lors de la séance du 30 mars 2010 et dont les termes correspondent aux principales préconisations du Code de Gouvernance d'Entreprise MiddleNext pour les VaMPS (Valeurs moyennes et petites) visant à assurer ainsi la transparence au sein de la Société.

Ce règlement constituera la charte de gouvernance du Conseil d'Administration de la Société. Il a pour objet de contribuer à la qualité du travail des membres du Conseil d'Administration en favorisant l'application des principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise que commandent l'éthique et l'efficacité.

Ce règlement adapté aux besoins actuels du Conseil d'Administration, sera modifié au fur et à mesure de l'évolution de la législation, des technologies modernes et des besoins du Conseil.

Le Règlement Intérieur tel qu'adopté par le Conseil d'Administration après discussion, figurera dans le Document de Référence 2009.

■ Gouvernance d'entreprise

Il est rappelé que lors de sa réunion du 29 décembre 2008, le Conseil d'Administration, a décidé, en application de la loi 2008-649 du 3 juillet 2008, de se référer au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008 pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du code de commerce.

Le Conseil d'administration s'attache à mettre en œuvre les principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, disponible sur le site Internet du Medef (www.medef.fr). Cependant, certaines recommandations préconisées par ledit code sont en inadéquation avec le statut de VaMPS de la Société et par conséquent considérées comme non applicables. Ainsi, compte tenu de la taille limitée de la Société, le Conseil d'administration n'a pas

jugé utile de mettre en place des comités spécialisés, ni de procéder à l'évaluation écrite de son fonctionnement, du fait du nombre peu élevé d'administrateurs. La durée des mandats des administrateurs fixée à 6 ans par les statuts, est appropriée à l'organisation et au fonctionnement de la Société.

En décembre 2009, Middenext a publié son code de gouvernance, le « Code de gouvernement des entreprises pour les valeurs moyennes et petites ». Suite à cette publication, le Conseil d'Administration a mis à l'étude ce code. Il ressort de cette réflexion que le Code Middenext est mieux adapté aux spécificités des entreprises de taille moyenne ou petite, telle que la Société. Il constitue une alternative appropriée au code AFEF/MEDEF, proposant une gouvernance raisonnable, efficace et adaptée aux véritables questions de gouvernance d'une société telle que la nôtre. Aussi, le Conseil d'Administration du 30 mars 2010 a décidé de se référer pour l'avenir au « Code de gouvernement des entreprises pour les valeurs moyennes et petites » de Middenext, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du code de commerce.

■ Limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'Administration peut choisir entre deux modes d'exercice de la Direction Générale, en vertu de l'article L.225-51 du Code de commerce. Soit la Direction Générale de la Société est assurée sous la responsabilité du Conseil par le Président du Conseil d'administration, il y a alors cumul des fonctions. Soit la Direction Générale est assurée par une autre personne nommée par le Conseil en tant que Directeur Général, il y a alors dissociation des fonctions.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2002 a opté pour le cumul des fonctions. Le Président du Conseil assume la Direction Générale et est investi à ce titre des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.

Pour assurer sa mission, le Président-Directeur Général est secondé de deux Directeurs Généraux Délégués : Joël Desmaris nommé par Conseil d'Administration du 30 novembre 2006 et Christian Viguié nommé par Conseil d'Administration du 18 septembre 2007. Un Conseil d'Administration se réunira à l'issue de l'assemblée générale annuelle en vue de se prononcer sur le renouvellement de ces mandats sociaux.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Président – Directeur Général.

Le Conseil d'Administration n'a pas exercé sa faculté d'apporter des limitations aux pouvoirs du Président – Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués additionnelles à celles fixées par les statuts.

■ Conflits d'intérêts

Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres des organes d'Administration et de Direction Générale, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu desquels les personnes susvisées ont été sélectionnées en tant que membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.

Il n'existe pas de restriction acceptée par ces personnes concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de U10, à l'exception de celles prévues dans le plan de stock options mis en place par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2001 et le Conseil d'Administration du 30 avril 2003.

■ Missions et actions du Conseil

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires et s'impose d'agir en toute circonstance dans l'intérêt social de la Société.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

C'est l'instance décisionnaire de gestion de la Société. Il peut procéder à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ce cadre et sans que cette énumération soit exhaustive, le Conseil :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la Société et contrôle leur gestion,
- définit les grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la Société et veille à leur mise en oeuvre,
- débat des opérations majeures envisagées par le Groupe U10 dans les conditions qu'il détermine,
- est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société,
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête et le document de référence, ou à l'occasion d'opérations majeures,
- convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées générales,
- est tenu informé des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place et de leur suivi
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns
- et est informé du suivi du contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes et l'indépendance de ces derniers

Assemblée générale du 20 mai 2010

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois, afin de discuter et mettre en oeuvre les projets de l'année 2009 :

Date du CA	Présence des Administrateurs	Ordre du jour
05.01.2009	66 %	– autorisation de nouvelles conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce – mise à jour annuelle du groupe d'intégration fiscale
02.02.2009	66 %	– annulation d'obligations
04.03.2009	66 %	– avance de trésorerie de la société U10 PARTENAIRES
22.04.2009	66 %	– examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et des comptes consolidés, dont l'approbation sera à soumettre ultérieurement à l'assemblée générale des actionnaires – examen de la situation de la filiale C3M Textil Editores SAU en ESPAGNE – présentation et analyse des documents de gestion prévisionnelle établis en application des articles L 232-2 et L 232-3 du Code de Commerce – rédaction et mise au point du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Président – Directeur Général – proposition d'affectation du résultat – démission de Monsieur Carlos Vicente Martinez Ribera de son mandat d'administrateur – décisions à prendre concernant la mise en place d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce – la nomination de nouveaux administrateurs – convocation de l'assemblée générale des actionnaires devant statuer notamment sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 – délégation des pouvoirs à Monsieur Thierry Lièvre, Président – Directeur Général, pour la préparation, la convocation et la tenue de cette assemblée – examen des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce
11.05.2009	66 %	– exigibilité éventuelle de l'Emprunt Obligataire U10 résultant des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 – convocation d'une assemblée générale des porteurs d'Obligations – délégation des pouvoirs à Monsieur Thierry Lièvre, Président – Directeur Général, pour la préparation, la convocation et la tenue de cette assemblée
18.06.2009	66 %	– cession de participation – projet de cession de l'activité trading de la filiale C3M Textil Editores SAU à la filiale U10 INTERNATIONAL
25.06.2009	75 %	– mise en place du programme de rachat par la société de ses propres actions, autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 juin 2009 – délégation au Président des pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions prises – autorisation d'une nouvelle convention réglementée visée à l'article L 225-38 du Code de Commerce
31.08.2009	100 %	– examen et approbation des comptes semestriels consolidés du groupe U10 et du rapport d'activité semestriel au 30 juin 2009
30.10.2009	100 %	– présentation et analyse des documents de gestion prévisionnelle établis en application des articles L 232-2 et L 232-3 du Code de Commerce – autorisation de nouvelles conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce

■ Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Les membres du Conseil d'administration ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

La Société n'a mis en place aucun régime spécifique de retraite, ni de prime de départ au bénéfice des mandataires sociaux.

Joël Desmaris, administrateur, bénéficie d'un contrat de travail antérieur à sa nomination en qualité de Directeur Administratif et Financier.

Thierry Lièvre, Président - Directeur Général, fournit au Groupe U10 via la société TLK des prestations de direction générale et commerciale, de management, des prestations dans le domaine financier et des prestations de développement à travers un contrat de services signé avec la société U10. Sa rémunération est précisée dans le rapport de gestion, au paragraphe « Informations concernant les mandataires sociaux ».

■ Informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le rapport de gestion.

■ Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'article 18 des statuts de la Société prévoit les modalités de participation aux assemblées générales.

« Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

CONVOCACTION – ACCES AUX ASSEMBLÉES – POUVOIRS

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. La convocation peut, notamment, être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par décret, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L 228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de PARIS, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Toutefois, le Conseil d'administration aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Le formulaire électronique de vote à distance peut être reçu par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

FEUILLE DE PRESENCE – BUREAU – PROCES – VERBAUX

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ou à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi. »

Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Pour la rédaction du présent rapport sur les procédures de contrôle interne, le Président – Directeur Général s'est appuyé sur le guide de mise en œuvre publié par l'AMF le 9 janvier 2008, adaptant pour les valeurs moyennes et petites le cadre de référence sur le contrôle interne qui a fait l'objet d'une recommandation de l'AMF le 22 janvier 2007.

■ Définition et objectifs

Le dispositif de contrôle interne regroupe l'ensemble des moyens, comportements, procédures et actions mis en œuvre par la société, sous sa responsabilité, dans le but d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et orientations fixées par les organes de Direction,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne, quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, doit contribuer à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources. Il permet d'obtenir une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Ce rapport présente le dispositif de contrôle interne du Groupe U10, comprenant la société mère et les différentes filiales faisant partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2009. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du contrôle interne.

■ Dispositif général de contrôle interne

Environnement du contrôle interne

Organisation des responsabilités

La politique du Groupe U10 est de détenir le contrôle majoritaire des sociétés faisant partie du Groupe. Chaque dirigeant de filiale bénéficie d'une autonomie de gestion, des limitations de pouvoir étant cependant mises en place par U10.

Par ailleurs, en tant qu'actionnaire majoritaire, U10 garde le pouvoir de nomination ou de révocation des présidents de filiales.

La volonté du Groupe U10 est de responsabiliser les dirigeants des entités juridiques en matière de gestion des filiales dont ils ont la charge. A ce titre, la gestion des risques et le processus de contrôle interne peuvent être considérés comme largement décentralisés au niveau de la direction des filiales du Groupe.

Cependant, afin d'atteindre les objectifs fixés d'efficacité du contrôle interne, chaque dirigeant est sensibilisé à l'importance du dispositif décrit ci-après et à l'harmonisation des méthodes au sein du Groupe.

La société mère met à disposition des services dits « centraux », faisant bénéficier les filiales qui le souhaitent de prestations spécialisées dans différents domaines. Par ailleurs, ces services centraux recensent les meilleures méthodes de travail identifiées au sein du Groupe et proposent aux dirigeants de filiales de les adopter localement lorsque cela est pertinent, avec pour objectif d'améliorer les dispositifs de contrôle interne et de réduire les risques identifiés. Certaines fonctions peuvent même être centralisées lorsque le rapport bénéfice apporté/coût et efficacité apparaît positif : c'est le cas, par exemple, de la gestion des paies ou de celle des relances clients, assurées par les services centraux pour un grand nombre de sociétés françaises. D'autres fonctions sont centralisées de fait, comme par exemple la supervision de l'informatique dès l'intégration d'une filiale à l'ERP central (cf. ci-dessous « outils et procédures »).

Au niveau des services centraux, des organigrammes fonctionnels sont établis et diffusés aux filiales, avec descriptifs des différents postes.

Les services centraux du Groupe U10 sont regroupés au sein de la Direction Administrative et Financière, composée de 31 personnes, et sont en charge des domaines suivants :

- juridique
- trésorerie
- consolidation et fiscalité
- administration et comptabilité
- informatique

Le Directeur Administratif et Financier, par ailleurs Directeur Général Délégué, supervise l'ensemble de ces fonctions.

Gestion des ressources humaines

Le Groupe U10 s'est constitué par croissances externes, en général en intégrant des sociétés, avec maintien des dirigeants en place. Dans ce contexte, la personnalité et les qualités des cédants jouent un rôle important dans les critères de choix des acquisitions. La connaissance métier des dirigeants et l'efficacité de leurs équipes sont le fondement de l'évolution de l'activité.

En complément, les fonctions support assurées par les services centraux ont été enrichies au cours des dernières années par le recrutement de collaborateurs externes, bénéficiant de savoir-faire nouveaux. La promotion interne n'a cependant pas été négligée, donnant à chacun la possibilité de progresser dès lors qu'il remplit sa mission et fait preuve de capacités d'adaptation et d'innovation. Ce fonctionnement permet de conserver les connaissances organisationnelles du Groupe tout en intégrant des spécialistes.

Outils et procédures

Un ERP (SAGE X3) a été implanté en 2003 et couvre les domaines fonctionnels suivants : achats/approvisionnements, gestion des stocks, ventes, comptabilité.

Cet outil a été mis en place progressivement et équipe aujourd'hui U10, L3C, FRED OLIVIER, LOG10, B10, CODICO, COD'EVENTS et ID WORLD.

Toutes les sociétés sont gérées dans un dossier commun, leur permettant de bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités standard de l'outil et de celles développées en interne. Chaque société décide, en fonction de son activité et de son organisation, de la pertinence de l'utilisation de telle ou telle fonctionnalité.

La politique des développements réalisés dans l'ERP est menée de façon transversale sur l'ensemble des filiales concernées, de façon à recueillir les besoins du plus grand nombre et fournir une solution commune paramétrable. A titre d'exemple, la préparation des commandes clients est désormais réalisée à l'aide de « terminaux codes à barres », ce qui génère un gain de temps et une plus grande fiabilité. Cette gestion de la logistique par les « terminaux codes à barres » a pour vocation d'être généralisée avec l'utilisation de cette technologie pour la gestion de l'ensemble des flux logistiques. De même, en ce qui concerne la gestion des approvisionnements, un outil commun a été déployé de façon à diminuer le risque de surstockage, améliorer le taux de service et gérer la fin de vie des produits.

L'ensemble UTEX/DUTEXDOR utilise un autre ERP dont la gestion est assurée par un prestataire externe. Les sociétés étrangères disposent de leurs propres systèmes d'information.

En terme de procédures écrites, l'ensemble des règles et méthodes de comptabilisation ont été rassemblées dans un manuel Groupe, diffusé à l'ensemble des filiales (point développé dans la partie « Organisation des processus d'élaboration de l'information comptable et financière », ci-après)

Certaines procédures internes d'organisation sont par ailleurs formalisées par écrit, en fonction des besoins de chaque entité, le but étant de créer à terme un livre de procédures Groupe servant de support à l'optimisation et à l'harmonisation des organisations.

Le processus de contrôle interne repose principalement sur la séparation des tâches, les autorisations d'accès aux systèmes d'informations et sur la limitation des délégations de signatures. Il est adapté en fonction de l'activité et de la structure de la société concernée.

Par ailleurs, la société a poursuivi la mise en place, pour les filiales gérées dans SAGE X3, du plan de sécurité informatique initié à la fin de l'année 2007 :

- Les 4 premières phases (sécurisation des infrastructures matérielles et du réseau interne, sécurisation des échanges avec l'extérieur, contrôle d'accès aux données et aux logiciels, plan de reprise d'activité et de sauvegarde) ont été mises en œuvre.
- Les 2 dernières phases (charte informatique à destination de l'ensemble des utilisateurs d'une part, supervision et maintenance proactive des matériels d'autre part) sont d'ores et déjà partiellement réalisées et sont en cours d'achèvement.

Communication interne

Le Groupe a mis en place un Intranet permettant de diffuser un ensemble de documents (statistiques et tableaux de bord en temps réel, base documentaire, etc...) accessible selon des profils d'utilisateurs définis par la direction générale de la société et les dirigeants de filiales.

Les statistiques et tableaux de bord disponibles dans l'Intranet vont également servir de maquette au développement d'un « datawarehouse » (outil permettant l'analyse mutidimensionnelle des données statistiques) qui sera mis en place au cours de l'année 2010.

Par ailleurs, les services centraux de U10 ont pour vocation d'apporter service et conseil aux différentes filiales. En conséquence, des notes d'informations spécifiques en provenance des services centraux peuvent circuler chaque fois que nécessaire. Le mode de diffusion privilégié dans ce cas est la messagerie électronique, qui confère une certaine traçabilité.

Système d'évaluation des risques

Compte tenu de l'histoire et de l'organisation du groupe, une partie de la maîtrise des risques est décentralisée au niveau des filiales et repose sur les dirigeants. Chacun d'eux est chargé d'identifier les risques propres à sa société et d'en faire état à la Direction du Groupe, soit lors de la tenue de réunions de travail, soit expressément si nécessaire, et au minimum une fois par an.

Par ailleurs, la société mère dispose de services spécialisés qui sont en charge d'identifier, sur les aspects techniques (notamment juridiques, financiers, fiscaux, informatiques, ...), les risques Groupe et les risques pesant également sur les filiales, et qui n'auraient pas été identifiés par les dirigeants. Ces services doivent alors en informer chacun des dirigeants concernés et éventuellement leur proposer la mise en place de moyens de couverture dont l'efficacité a été prouvée au sein du Groupe. Ponctuellement, des études spécifiques ou des audits peuvent être confiés à des prestataires extérieurs.

Ce dispositif permet aux organes de direction de U10 d'être informés des risques identifiés pesant sur le Groupe, d'en faire l'analyse, c'est-à-dire de vérifier la possibilité d'occurrence, la gravité potentielle et les mesures de maîtrise existantes. Dans le cas où les moyens utilisés ne sont pas jugés suffisants par la Direction du Groupe, des missions peuvent être confiées aux dirigeants ou à des membres des services centraux dans le but de resserrer la gestion des risques sur les points identifiés. La société mère peut mettre en place, dans certains domaines, des moyens avec une gestion centralisée pour couvrir les risques importants du Groupe. C'est le cas pour un certain nombre de polices d'assurances et pour la couverture du risque de change sur les achats en devises.

Le Groupe n'a pas établi formellement de cartographie des risques. Les principaux facteurs de risques ont cependant été identifiés et peuvent être classés en 3 grandes catégories :

- risques opérationnels liés à l'activité (approvisionnements, stocks, clients, etc...)
 - risques juridiques (assurances, évolution de la réglementation, ...)
 - et risques financiers (changes, taux, ...)
- Ils sont décrits plus en détail dans le rapport de gestion.

Activités de contrôle

L'organisation du Groupe étant basée notamment sur les systèmes informatiques et les personnels, les activités de contrôle reposent également sur ces ressources.

En pratique, l'outil SAGE X3 inclut les contrôles minimums inhérents à tout ERP. Au fur et à mesure de l'évolution de l'activité et des besoins, des contrôles supplémentaires ont été et continuent d'être ajoutés, de manière automatique quand cela est possible ; si ce n'est pas le cas, des procédures complémentaires, hors logiciel de gestion, sont mises en place.

Par ailleurs, chacun des collaborateurs du Groupe est sensibilisé à la nécessité de respecter et améliorer les processus de contrôle au niveau de ses propres activités. Les dirigeants doivent avoir une assurance raisonnable du bon fonctionnement des procédures mises en place ; la société mère peut apporter si nécessaire des outils de contrôle additionnels, notamment par la diffusion de tableaux de bord ou autres éléments d'analyse.

Suivi et pilotage

Le contrôle interne du Groupe fait l'objet d'une surveillance et d'adaptations fréquentes. Dans la mesure où il s'agit d'un Groupe jeune et en croissance rapide, adapter en permanence les procédures et les organisations est une nécessité.

Chaque fois qu'une société est intégrée au Groupe, des audits d'acquisitions sont pratiqués, notamment dans les domaines juridiques, comptables, sociaux, fiscaux. Ces audits sont utilisés pour faire procéder à des adaptations ou actions correctives.

Parallèlement, des améliorations sont également apportées au sein des structures existantes en fonction des besoins décelés. Il n'y a pas de service d'audit interne au sein du Groupe, le dispositif de surveillance étant pour l'instant basé principalement d'une part sur les dirigeants, grâce à leur connaissance du métier et des structures qu'ils dirigent, et d'autre part sur les services centraux.

Les tableaux de bord permettant de déceler les insuffisances dans les dispositifs mis en place sont régulièrement communiqués à la direction : tableaux d'activité, reporting comptable et situation de trésorerie sur une base mensuelle, état d'avancement du plan de sécurité informatique,...

Une fois par an, un audit externe des différentes procédures mises en place est pratiqué par les commissaires aux comptes du Groupe

au sein de chaque société française. Dans le cadre d'une démarche d'amélioration constante, il est tenu compte des conclusions de ces audits dans les travaux de contrôle interne.

■ Organisation des processus d'élaboration de l'information comptable et financière

Environnement de l'information comptable et financière

Certaines sociétés françaises du groupe s'appuient sur les services centraux de U10 pour la tenue de leur comptabilité et les arrêtés de comptes, d'autres établissent leurs comptes en interne en étroite collaboration avec U10 et d'autres font appel à un expert-comptable pour les arrêtés de comptes. Ces situations respectent le choix des dirigeants en matière de gestion :

- U10, LOG10, L3C, FRED OLIVIER, ID WORLD ainsi que SENTEUR & BEAUTE font établir leur comptabilité et leurs arrêtés de comptes par les services de la société mère
- B10, CODICO et COD'EVENTS utilisent les services de la société mère à des degrés plus ou moins élevés mais établissent en interne leurs arrêtés de comptes, en étroite collaboration avec U10
- UTEX et DUTEXDOR, quant à elles, assurent la tenue des écritures en interne et sous-traitent les arrêtés de comptes à un prestataire extérieur.

Les sociétés étrangères tiennent elles-mêmes leur comptabilité et établissent leurs états financiers : elles peuvent toutefois faire appel à la société mère sur des points techniques.

Un calendrier de clôture est établi à chaque arrêté faisant l'objet d'une publication des comptes consolidés (soit au 30 juin pour les comptes semestriels et au 31 décembre pour les comptes annuels). Il est communiqué 2 à 3 mois avant chaque clôture aux responsables financiers des filiales ainsi qu'aux commissaires aux comptes ou auditeurs externes.

Ce calendrier tient compte à la fois des obligations légales propres aux sociétés cotées mais aussi des objectifs fixés par la Direction Générale quant aux délais de publication des états financiers.

Les balances et les liasses de clôture sont communiquées au service consolidation, qui est à même de faire procéder à des modifications le cas échéant. Il s'assure notamment de la réciprocité comptable des opérations à l'intérieur du Groupe, du bon respect des règles comptables Groupe, procède aux retraitements de consolidation et établit les états financiers consolidés conformément aux règles applicables.

Les travaux de consolidation sont établis sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier.

Depuis l'exercice 2004, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel international des normes IFRS.

Le Manuel des Règles et Méthodes Comptables contient :

- la description des principes comptables, des règles de comptabilisation et d'évaluation
- le plan comptable du Groupe avec des indications précises sur l'utilisation de chaque compte
- les formats de publication des états financiers, ainsi que des informations obligatoires de l'annexe consolidée, présentées sous forme de tableaux.

Le Manuel est construit sur la base des normes françaises, nationalité du Groupe U10. Chaque fois que le principe en norme française diffère de la norme IFRS, la distinction est clairement identifiée et expliquée. Le Manuel est disponible en français et en anglais.

Les sociétés étrangères étant tenues de se conformer aux normes locales, il leur appartient d'appliquer également les règles IFRS du Manuel chaque fois que cela s'impose et d'informer le service consolidation en cas de divergence de méthode, afin de prendre en compte les retraitements nécessaires.

Communication interne relative à l'information comptable et financière

Le Manuel Comptable a été diffusé à l'ensemble des services concernés, y compris aux conseils externes en charge de l'arrêté des comptes. Il peut faire l'objet de mises à jour et est diffusé à nouveau chaque fois que nécessaire.

Comme indiqué ci-dessus, un planning d'arrêté et de communication des comptes est diffusé systématiquement aux acteurs concernés. En outre, il est fait, société par société, un rappel des principaux points à surveiller ou à corriger par rapport à la période précédente.

Suite à la directive « transparence », des modifications ont été apportées afin d'améliorer les méthodes de travail et les flux d'information pour pouvoir respecter les nouveaux délais de publication afférents aux sociétés cotées, notamment en impliquant davantage les opérationnels dans la clôture des comptes et la remontée d'informations. Les comptes semestriels sont ainsi publiés depuis 2008 dans un délai de deux mois après la clôture du semestre.

Compte tenu de l'éloignement géographique entre les services comptables et certains lieux d'activité, les flux de documents et d'informations ont été adaptés et raccourcis afin de gagner en efficacité. Les volumes des documents transmis et le nombre d'intervenants pouvant varier d'une filiale à une autre, les procédures sont adaptées mais reposent principalement sur la messagerie électronique, les télécopies, et des envois postaux. Par ailleurs, un certain nombre d'opérations sont saisies par la filiale dans l'ERP commun et intégrées ensuite dans la comptabilité par les services comptables.

Système d'évaluation des risques sur l'élaboration de l'information comptable et financière

Chaque dirigeant a la responsabilité de la fiabilité des comptes de sa société, conjointement avec les services en charge de l'établissement des comptes. En conséquence, le dirigeant doit faire en sorte de communiquer l'exhaustivité des informations permettant l'élaboration des états financiers dans les délais prévus.

Par ailleurs, les services comptables de U10 ont pour vocation d'alerter les dirigeants sur des points où la vigilance est de rigueur, comme par exemple :

- les délais de transmission des documents,
- les vérifications liées aux stocks,
- la validation des factures fournisseurs,
- la bonne application des clauses des contrats d'assurances crédit et les délais de règlements clients

Un premier niveau de contrôle est appliqué par les services opérationnels au sein des filiales lors de l'élaboration des états financiers. Des vérifications supplémentaires sont effectuées lors de l'exploitation des informations par les services comptables et/ou centraux, au moment de l'établissement des arrêtés de comptes dans un premier temps et au moment du traitement de la consolidation dans un second temps.

Contrôle de l'information comptable et financière

Un reporting mensuel est établi par les services comptables et communiqué aux dirigeants de filiales et à la Direction de U10. Cet outil essentiel au suivi et au contrôle des entités du Groupe permet l'analyse comparative des principaux indicateurs de performance avec les données de l'exercice précédent et avec le budget. Outil d'aide à la décision, il sert aussi de base à la détermination des actions correctives à réaliser.

Les commissaires aux comptes du Groupe pratiquent au moins une fois par an un audit des principales procédures dans les sociétés françaises du Groupe. Leurs conclusions sont communiquées aux sociétés concernées, et la Direction Administrative et Financière s'assure que les mesures adéquates sont prises dans le cas où une faiblesse a été relevée dans le dispositif de contrôle interne.

Par ailleurs, les comptes semestriels et annuels font l'objet respectivement d'une revue limitée et d'une certification par leurs soins. Enfin, tout changement de méthode comptable envisagé est soumis aux commissaires aux comptes avant d'être mis en application.

Conformément à la réglementation, un commissaire aux comptes est nommé dans chaque société française du Groupe.

Les commissaires aux comptes des sociétés étrangères sont nommés localement mais font parvenir aux commissaires aux comptes en charge de l'audit de la consolidation leurs rapports d'audit ainsi que les réponses à un questionnaire détaillé relatif aux comptes audités et établi par les auditeurs de U10.

Pilotage de l'élaboration de l'information comptable et financière

La surveillance du dispositif de l'élaboration de l'information comptable et financière incombe aux personnes en charge de la coordination des services comptables et de la consolidation des comptes, sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier.

Leurs travaux sont basés sur l'observation, les discussions avec les différents acteurs et l'exploitation des différents tableaux de bord et informations remontant des filiales.

La mise en oeuvre d'actions correctives porte essentiellement sur des améliorations de procédures et sur l'optimisation des délais.

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société U10 SA

Établi en application de l'article L.225.235 du code de commerce - Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société U10, et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.235-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.235-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et

financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.235-37 du Code de commerce.

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE – le 26 avril 2010.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Frédéric Villars

ORFIS BAKER TILLY
Michel Champetier

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale mixte du 20 mai 2010

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte conformément aux prescriptions du Code de Commerce et des statuts, afin de vous demander de vous prononcer sur :

- une autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions
- la création d'un droit de vote double et une modification corrélative des statuts

Nous vous présentons les conditions et modalités de ces opérations :

1 ■ Autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

Nous vous rappelons que vous êtes amenés à vous prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions visant à opérer en bourse sur les propres actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une durée de dix-huit mois.

Ce nouveau programme mettra fin à celui autorisé par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2009.

Les objectifs de ce rachat d'actions sont les suivants :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la quatrième résolution de l'assemblée générale mixte du 20 mai 2010 sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la société.

Par rapport à l'objectif d'annulation des actions rachetées par voie de réduction de capital, nous vous proposons en conséquence d'autoriser d'ores et déjà le Conseil d'Administration avec faculté

de subdélégation, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce :

- à annuler en une ou plusieurs fois les actions acquises par la société, dans la limite de 10 % du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale, par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix huit mois.

2 ■ Creation d'un droit de vote double et modification correlative des statuts

Un projet de restructuration de FDD, qui détient une participation de 57,42% dans le capital de U10, est en cours de discussion.

Dans ce contexte, nous vous proposons la création d'un droit de vote double, conformément aux dispositions de l'article L 225-123 du Code de Commerce, pour les actions nominatives détenues par un même actionnaire depuis plus de deux ans, afin que FDD, après restructuration, continue à détenir 50,10 % des droits de vote de U10.

Si vous décidez cette proposition, nous vous demanderons de modifier corrélativement l'article 12 des statuts « DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS » de la façon suivante :

Article 12 – Droits et obligations attachés aux actions

12-1 Toute action est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique.

En cas de désaccord, le mandataire est désigné à la demande du copropriétaire le plus diligent, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

12-2 Chaque action donne droit, dans les bénéfiques, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires, ainsi

Assemblée générale du 20 mai 2010

Rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale mixte du 20 mai 2010

que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

12-3 Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'assemblée générale extraordinaire instituant ce droit étant prise en compte.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou provisions disponibles, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans. Il en est de même en cas de transfert

des actions à droit de vote double par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la (des) société(s) bénéficiaire(s), si les statuts de celle(s)-ci l'ont institué.

12-4 Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.
Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

12-5 Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

Si ces propositions emportent votre agrément, nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions dont le texte vous a été communiqué.

Le Conseil d'Administration

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale mixte du 20 mai 2010

A titre ordinaire

■ Première résolution

Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre 2009

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties, les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

L'assemblée générale ordinaire approuve en conséquence les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat pour cet exercice au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.

L'assemblée générale ordinaire approuve, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le montant des charges et dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pour un montant de 16.666 €.

■ Deuxième résolution

Affectation du résultat

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009, telle qu'elle lui est présentée par le Conseil d'Administration et décide en conséquence d'affecter le bénéfice de 493 761,96 €

– 5% à la réserve légale, soit la somme de 24 688,10 €

– le solde, soit la somme de 469 073,86 €

au poste « autres réserves »

Les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués éligibles à l'abattement	Dividendes distribués non éligibles à l'abattement
2008	/	/
2007	8 017 260,99 € ⁽¹⁾	/
2006	8 029 561,57 € ⁽¹⁾	/

(1) dividendes éligibles à l'abattement de 40% depuis 2006

■ Troisième résolution

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare approuver les termes dudit rapport.

■ Quatrième résolution

Autorisation d'opérer en bourse sur les propres actions de la société en application de l'article L 225-209 du Code de Commerce

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code du Commerce, à opérer en bourse sur les propres actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2009 dans sa quatrième résolution.

La société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la cinquième résolution de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2009 sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la société.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société et ce, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera.

La société pourra :

- acquérir ses propres actions jusqu'à concurrence de 10 % du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, à un prix par action au plus égal à 15 € (hors frais d'acquisition)

Assemblée générale du 20 mai 2010

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale mixte du 20 mai 2010

– ou encore annuler lesdites actions par voie de réduction du capital social conformément aux termes de l'autorisation conférée à la cinquième résolution et ce, dans la limite de 10 % du capital de la société par période de dix-huit (18) mois

En cas d'opérations sur le capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération.

Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de cinq millions (5 000 000) €.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire ce qui est nécessaire.

■ Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thierry Lièvre

L'assemblée générale ordinaire, après en avoir délibéré et constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry Lièvre vient à expiration, décide de le renouveler pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

■ Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Joël Desmaris

L'assemblée générale ordinaire, après en avoir délibéré et constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Joël Desmaris vient à expiration, décide de le renouveler pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

■ Septième résolution

Renouvellement des mandats de Commissaire aux Comptes titulaire de EXCO FIDOGEST et de Commissaire aux Comptes suppléant de Madame Sylvie Mivière

L'assemblée générale ordinaire, après en avoir délibéré et constatant que les mandats de EXCO FIDOGEST, Commissaire

aux Comptes titulaire et de Madame Sylvie Mivière, Commissaire aux Comptes suppléant, viennent à expiration, décide de les renouveler pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

■ Huitième résolution

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir les formalités prévues par le Code de Commerce et les dispositions réglementaires.

A titre extraordinaire

■ Neuvième résolution

Autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce :

- à annuler en une ou plusieurs fois les actions acquises par la société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée sous la quatrième résolution, dans la limite de 10 % du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour.

■ Dixième résolution

Création d'un droit de vote double et modification corrélative des statuts

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide l'attribution d'un droit de vote double, conformément aux dispositions de l'article L 225-123 du Code de Commerce, à toutes les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 12 des statuts « DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS » qui sera désormais rédigé comme suit :

Article 12 – Droits et obligations attachés aux actions

12-1 Toute action est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique.

En cas de désaccord, le mandataire est désigné à la demande du copropriétaire le plus diligent, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

12-2 Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

12-3 Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même

actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'assemblée générale extraordinaire instituant ce droit étant prise en compte.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou provisions disponibles, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans. Il en est de même en cas de transfert des actions à droit de vote double par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la (des) société(s) bénéficiaire(s), si les statuts de celle(s)-ci l'ont institué.

12-4 Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.
Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

12-5 Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée Générale mixte de U10 le 20 mai 2010

En application des dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société, soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010.

Ce programme est appelé à se substituer à celui autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009.

Une copie peut également être obtenue sans frais par courrier à l'adresse suivante :

U10 - 1 Place Verrazzano – CP 610 – 69289 LYON CEDEX 9.

- Date de l'Assemblée Générale des actionnaires
– appelée à autoriser le programme 20 mai 2010
- Répartition par objectifs des titres de capital détenus au 31 mars 2010
– animation du titre U10 sur le marché 100 %
- Objectifs du programme de rachat d'actions
 - l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
 - conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
 - annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital,
 - l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la société et/ou

de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),

- la remise d'actions de la société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la société.

U10 a mis en place depuis son introduction au second marché, conformément à la réglementation applicable en la matière, un contrat de liquidité confié à CM-CIC SECURITIES.

- Part maximale du capital de U10 susceptible d'être rachetée 10 % (soit 1.867.339 actions à la date d'élaboration du présent descriptif)

Compte tenu du nombre de titres déjà détenus au 31 mars 2010, la part maximale effective de titres que la société peut acheter représente 9,80 % du capital, soit 1 829 251 actions.

- Caractéristiques des titres

Les titres susceptibles d'être rachetés par U10 sont des actions ordinaires cotées au compartiment C d'EURONEXT PARIS - Code ISIN : FR0000079147

- Prix maximum unitaire d'achat 15 €
- Durée du programme d'achat 18 mois (à dater de l'AGM du 20 mai 2010, soit au plus tard jusqu'au 20 novembre 2011)

Pendant la réalisation du programme de rachat, toute modification significative de l'une des informations énumérées dans ce descriptif sera portée le plus tôt possible à la connaissance du public selon les modalités fixées par l'article 221-3 du Règlement Général de l'AMF.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions

Assemblée du 20 mai 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société U10 SA et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-209 alinéa 7, du Code de Commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale dans sa quatrième résolution et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société de ses propres actions.

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE – le 26 avril 2010.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Frédéric Villars

ORFIS BAKER TILLY
Michel Champetier

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Comptes consolidés annuels

31 décembre 2009

1.	Bilan consolidé	64
2.	Compte de résultat consolidé et état du résultat global	65
3.	Tableau de flux de trésorerie consolidé	66
4.	Variation des capitaux propres consolidés	67
5.	Annexe aux comptes consolidés	68
5.1.	Faits marquants de l'exercice	68
5.2.	Règles et méthodes comptables	68
5.3.	Présentation des postes de bilan	73
5.3.1.	Ecarts d'acquisition	73
5.3.2.	Immobilisations incorporelles	74
5.3.3.	Immobilisations corporelles	74
5.3.4.	Immobilisations financières	75
5.3.5.	Stocks	75
5.3.6.	Créances courantes	75
5.3.7.	Disponibilités	76
5.3.8.	Plans d'options de souscription d'actions	76
5.3.9.	Information sur le capital	76
5.3.10.	Provisions	76
5.3.11.	Endettement financier net	76
5.3.12.	Dettes courantes	78
5.3.13.	Instruments financiers	78
5.4.	Présentation des postes du compte de résultat	79
5.4.1.	Chiffre d'affaires	79
5.4.2.	Charges de personnel et effectifs	79
5.4.3.	Autres produits et charges d'exploitation nets	79
5.4.4.	Dotations nettes aux amortissements et provisions	80
5.4.5.	Autres produits et charges opérationnels non courants	80
5.4.6.	Charges et produits financiers	80
5.4.7.	Impôt sur les bénéfices	80
5.4.8.	Bénéfice par action	80
5.5.	Information sectorielle	80
5.6.	Compte de résultat pro forma	81
5.7.	Engagements hors bilan	82
5.7.1.	Nantissements, hypothèques, sûretés réelles	82
5.7.2.	Avals, cautions et garanties	83
5.7.3.	Autres engagements	83
5.7.4.	Engagements reçus et engagements réciproques	83
5.8.	Parties liées	83
5.8.1.	Entreprises liées	83
5.8.2.	Rémunérations des dirigeants	83
5.9.	Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	84
5.10.	Honoraires des Commissaires aux comptes et membres du réseau en charge pour le Groupe	84

1. Bilan consolidé

ACTIF		2009			2008
k€	Note	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
Ecarts d'acquisition	5.3.1	45 041	1 020	44 020	47 076
Autres immobilisations incorporelles	5.3.2	2 757	2 300	457	483
Immobilisations corporelles	5.3.3	15 249	6 120	9 128	10 257
Immobilisations financières	5.3.4	2 480	17	2 463	945
Impôts différés actifs	5.4.7	321		321	582
Total des actifs non courants		65 847	9 458	56 389	59 344
Stocks	5.3.5	31 701	1 115	30 587	37 272
Clients	5.3.6	29 195	593	28 602	43 548
Impôts courants	5.3.6	36		36	2 508
Autres créances et charges constatées d'avance	5.3.6	8 644	4 678	3 966	6 570
Disponibilités et quasi-disponibilités	5.3.7	13 077		13 077	10 491
Total des actifs courants		82 652	6 386	76 267	100 389
TOTAL		148 499	15 843	132 656	159 734
PASSIF		2009			2008
k€	Note				
Capital				18 673	18 673
Prime d'émission et d'apport				12 807	17 540
Titres d'autocontrôle				-61	-78
Emprunt obligataire - composante capitaux propres				1 375	1 375
Réserves et résultat				14 016	11 960
Capitaux propres - Part du Groupe				46 810	49 470
Intérêts minoritaires				5 263	4 784
Total des capitaux propres				52 073	54 254
Dettes financières à long terme	5.3.11			43 676	6 313
Provisions non courantes	5.3.10			387	1 204
Impôts différés passifs	5.4.7			521	926
Total des passifs non courants				44 584	8 443
Part à moins d'un an des dettes financières à long terme	5.3.11			896	41 951
Dettes financières à court terme	5.3.11			8 964	27 075
Provisions courantes	5.3.10			518	1 873
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.3.12			14 313	16 790
Dettes d'impôt sur les sociétés	5.3.12			49	
Autres passifs courants	5.3.12			11 259	9 349
Total des passifs courants				35 999	97 038
TOTAL				132 656	159 734

2. Compte de résultat consolidé et état du résultat global

Compte de résultat consolidé - k€	Note	2009	2008
Chiffres d'affaires	5.4.1	174 617	192 262
Escomptes accordés		-1 159	-1 067
Produits des activités ordinaires		173 458	191 196
Consommations de marchandises, matières et sous-traitance		-118 433	-129 531
Charges de personnel	5.4.2	-17 594	-17 945
Autres produits et charges d'exploitation nets	5.4.3	-23 181	-28 329
Impôts, taxes et versements assimilés		-1 685	-1 669
Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et provisions		12 566	13 721
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.4.4	1 332	-7 212
Résultat opérationnel courant		13 898	6 508
Impact de la filiale C3M	5.1	-9 485	-5 300
Autres produits et charges opérationnels non courants	5.4.5	609	-1 085
Résultat opérationnel		5 021	123
Produits financiers	5.4.6	430	788
Charges financières	5.4.6	-2 797	-5 678
Charges financières nettes		-2 367	-4 890
Impôts sur les bénéfices	5.4.7	-2 465	-1 636
Résultat net consolidé		188	-6 402
Attribuable aux :			
Actionnaires du Groupe U10		-1 139	-7 687
Intérêts minoritaires		1 327	1 284
Résultat par action	5.4.8	-0,06	-0,41
Résultat net dilué par action	5.4.8	-0,06	-0,41
Etat du résultat global - k€		2009	2008
Résultat net consolidé (report)		188	-6 402
Réserves de conversion		-452	694
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts*		-1 165	1 474
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-1 617	2 167
Dont part du groupe		-1 584	2 127
Dont part revenant aux minoritaires		-32	40
Résultat global		-1 428	-4 235
Dont part du groupe		-2 723	-5 559
Dont part revenant aux minoritaires		1 295	1 324
* dont effet d'impôts :		582	-736

3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

k€	Note	2009	2008
Résultat net de l'ensemble consolidé ⁽¹⁾		188	-6 402
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		5 440	8 711
Dotations aux amortissements	5.3.2/5.3.3	1 541	1 639
Dotations aux provisions sur écarts d'acquisition	5.3.1		5 300
Variation de provisions pour risques et charges	5.3.10	-1 493	2 483
Variation des impôts différés	5.4.7	444	-512
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		4 848	-55
Divers		99	-143
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		5 628	2 309
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		20 078	4 068
Stocks	5.3.5	5 682	-1 104
Clients et comptes rattachés	5.3.6	10 308	6 496
Fournisseurs	5.3.12	1 083	343
Autres créances et dettes d'exploitation	5.3.6/5.3.12	3 005	-1 668
Flux net de trésorerie généré par l'activité		25 707	6 377
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.3.2	-336	-244
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.3.3	-652	-377
Acquisition d'immobilisations financières	5.3.4	-1 863	-63
Cessions d'immobilisations	5.3.2 à 5.3.4	562	273
Décaissement sur acquisition de titres de participation consolidés	5.1/5.3.12	-565	
Incidence des variations de périmètre	5.1	1 801	-175
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		-1 053	-587
Dividendes versés hors Groupe	4	-489	-9 587
Titres d'autocontrôle	4	17	289
Rachat d'obligations		-18	
Souscription d'emprunts	5.3.11	65	1 000
Avances de trésorerie reçues	5.3.11	2 697	
Remboursement d'emprunts à plus de 2 ans à l'émission	5.3.11	-3 606	-3 412
Variation des intérêts courus	5.3.11	-40	-28
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-1 373	-11 738
Incidence des variations de change		73	-347
Variation de trésorerie		23 354	-6 294
Trésorerie d'ouverture	5.3.11	-16 427	-10 133
Trésorerie de clôture	5.3.11	6 927	-16 427

(1) avec intégration du résultat part des minoritaires

Le tableau de flux a été constitué selon la méthode indirecte à partir du résultat net des entreprises intégrées. La trésorerie correspond aux disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des concours bancaires courants.

4. Variation des capitaux propres consolidés

k€	Capital	Titres d'auto-contrôle	Primes	OSBAR	Autres réserves	Réserves de conversion	Résultats accumulés non distribués	Sous-total résultat et réserves	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 31/12/2007	18 673	-367	17 540	1 375	95	-1 790	27 441	25 746	62 967	5 002	67 970
Réserve de conversion						655		655	655	39	694
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts					1 473			1 473	1 473	1	1 474
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					1 473	655		2 127	2 127	40	2 167
Résultat de l'exercice							-7 687	-7 687	-7 687	1 284	-6 402
Total des profits et pertes comptabilisés en 2008					1 473	655	-7 687	-5 559	-5 559	1 324	-4 235
Titres d'auto-contrôle		289							289		289
Profits/(pertes) sur rachat de titres d'auto-contrôle, nets d'impôts							-217	-217	-217		-217
Distribution de dividendes de la société-mère							-8 017	-8 017	-8 017		-8 017
Distribution de dividendes des sociétés intégrées										-1 574	-1 574
Intérêts minoritaires issus de regroupements d'entreprises							7	7	7	30	37
Sous-total		289					-8 227	-8 227	-7 938	-1 543	-9 481
Capitaux propres consolidés au 31/12/2008	18 673	-78	17 540	1 375	1 568	-1 135	11 527	11 960	49 470	4 783	54 253
Réserve de conversion						-419		-419	-419	-32	-452
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts					-1 165			-1 165	-1 165		-1 165
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-1 165	-419		-1 584	-1 584	-32	-1 617
Résultat de l'exercice							-1 139	-1 139	-1 139	1 327	188
Total des profits et pertes comptabilisés en 2009					-1 165	-419	-1 139	-2 723	-2 723	1 295	-1 428
Titres d'auto-contrôle		17							17		17
Profits/(pertes) sur rachat de titres d'auto-contrôle, nets d'impôts							22	22	22		22
Distribution de dividendes de la maison-mère											
Distribution de dividendes des sociétés intégrées										-489	-489
Affectation du résultat de l'exercice précédent			-4 733		-3 224		7 958	4 733			
Intérêts minoritaires issus de regroupements d'entreprises							24	24	24	-326	-302
Emprunt obligataire - composante capitaux propres / Impôt différé											
Sous-total		17	-4 733		-3 224		8 004	4 780	63	-816	-752
Capitaux propres consolidés au 31/12/09	18 673	-61	12 807	1 375	-2 821	-1 555	18 392	14 016	46 810	5 263	52 073

Nombre d'actions composant le capital social, après élimination des actions auto-détenues :

- au 31/12/2007 : 18 632 399

- au 31/12/2008 : 18 620 123

- au 31/12/2009 : 18 596 049

Les réserves distribuables de la société U10 s'élèvent à 13 842 k€.

5. Annexe aux comptes consolidés

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 30 mars 2010 par le Conseil d'Administration. Les comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale. L'Assemblée Générale dispose du pouvoir de modifier les comptes qui lui sont présentés.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes consolidés annuels couvrant la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

■ 5.1. Faits marquants de l'exercice

L'année 2009 aura été principalement marquée par la cession de la filiale espagnole en difficultés C3M, à son fondateur et administrateur unique, Carlos Martinez Ribera.

Au 31 décembre 2008, une provision pour dépréciation avait été constituée sur l'écart d'acquisition, portant sa valeur nette de 11 059 k€ à 5 759 k€.

En 2009, le résultat de cession, qui s'élève à -4 825 k€, ainsi qu'une provision de -4 661 k€ portant sur des créances liées à cette cession ont été comptabilisés en résultat opérationnel non courant.

Le Groupe U10 a par ailleurs décidé de renforcer progressivement sa participation dans le Groupe SMERWICK, portant celle-ci de 57,7% à 72,7% d'ici à fin mars 2011. Une première tranche de 3% a été acquise au 4^{ème} trimestre 2009, 6% supplémentaires seront acquis au cours du 1^{er} semestre 2010. Conformément à IFRS 3, et compte tenu de l'engagement ferme et irrévocable du Groupe d'acquies ces titres, l'intégralité de ces 15% supplémentaires a été comptabilisée au 31 décembre 2009, générant la constatation d'un goodwill supplémentaire de 3.047 k€.

■ 5.2. Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes consolidés annuels sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS (normes et interprétations) et adoptées par la Commission Européenne au 31 décembre 2009. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/intenal_market/accounting/ias_fr.htm).

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2009 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et qui sont d'application obligatoire au 31 décembre 2009.

L'impact des normes et interprétations d'application obligatoire en 2009 est présenté ci-après :

- La norme IAS1 révisée, appliquée à compter de 2009, n'a d'impact que sur la présentation des états financiers. Le Groupe

a choisi de présenter le compte de résultat global en 2 états : un premier état sur le compte de résultat consolidé et un second état sur les autres éléments du résultat global. L'information comparative a été retraitée.

- La norme IFRS 8 « secteurs opérationnels » n'a d'impact ni sur l'information sectorielle, les secteurs et le résultat sectoriel précédemment présentés étant conformes au reporting interne de l'entreprise, ni sur les modalités de réalisation des tests de dépréciation.

Les autres normes et interprétations et notamment la norme IAS 23 « coûts d'emprunts » n'ont pas eu d'impact significatifs sur les comptes du Groupe.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui entrent en vigueur postérieurement à cette date. Le Groupe n'anticipe pas, à ce jour, d'incidence matérielle sur les comptes consolidés. Le groupe a notamment choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels ».

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives concernent notamment l'évaluation des dépréciations d'actifs, des provisions et des engagements de retraite.

La crise économique et financière accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à IAS 10.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2009, le Groupe est constitué de 16 sociétés.

Les filiales et sous-filiales sont consolidées à compter de leur date de prise de contrôle ou de création. Par ailleurs la société PROMOSTAR, dans laquelle U10 a acquis une participation de 50% courant mai 2006 pour un montant de 17 k€, n'est pas consolidée en raison de sa taille non significative et de son absence d'activité en 2009.

La société C3M, détenue à 100% et consolidée par intégration globale en 2008, a été cédée le 24 juin 2009 à son fondateur et

administrateur Carlos Martinez Ribera. Le résultat de la filiale a été consolidé jusqu'à fin mai 2009. L'impact de la cession de C3M sur les comptes est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

Le Groupe U10 a décidé de renforcer progressivement sa participation dans le Groupe SMERWICK, portant celle-ci de 57,7% à 72,7% d'ici à fin mars 2011. Une première tranche de 3% a été acquise au 4^{ème} trimestre 2009, 6% supplémentaires seront acquis au cours du 1^{er} semestre 2010.

Une information pro-forma est présentée en note 5.6 des comptes.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les compléments de prix (earn out) sont pris en compte dans la valeur des actifs. Comme indiqué ci-dessus, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation la norme IFRS 3 révisée.

Type d'activité	Nom	Date de création ou de prise de contrôle	Date de clôture	% de détention	Méthode de consolidation	Activité
Services Centraux	U10	Création le 4 mai 1994	31 déc	-	IG	Société mère
	LOG10	Création le 1 ^{er} août 2005	31 déc	100%	IG	Société de services spécialisée en logistique
Home Textile France	L3C	Création le 12 décembre 2003	31 déc	100%	IG	Société commerciale spécialisée dans les articles textiles de décoration intérieure : rideaux, voilages, coussins, linge de lit et linge de bain, nappages PVC et revêtements adhésifs plastiques
	FRED OLIVIER	1 ^{er} jan 2002	31 déc	100%	IG	Société spécialisée dans la conception d'articles textiles d'art de la table
Equipement de la personne	UTEX	Création le 2 mai 2006	31 déc	60%	IG	Société porteuse des titres DUTEXDOR, sans activité opérationnelle
	DUTEXDOR	1 ^{er} avril 2006	31 déc	60%	IG	Société spécialisée dans la conception de gammes d'accessoires de la personne auprès de la GSA et de la distribution spécialisée françaises
Utilitaires et Loisirs	B10	1 ^{er} oct 2003	31 déc	99,84%	IG	Société holding de CODICO, COD'EVENTS et ID WORLD
	CODICO	Création le 1 ^{er} juillet 2007	31 déc	99,84%	IG	Société spécialisée dans les gammes permanentes d'utilitaires de la maison et de loisirs, créée suite à l'apport partiel d'actif par B10 de cette activité
	COD'EVENTS	Création le 1 ^{er} juillet 2007	31 déc	99,84%	IG	Société spécialisée dans les gammes événementielles d'utilitaires de la maison et de loisirs, créée suite à l'apport partiel d'actif par B10 de cette activité
	ID WORLD	24 juin 2005	31 déc	99,84%	IG	Société spécialisée dans la création et la commercialisation d'articles de loisirs créatifs et éducatifs
	SENTEUR & BEAUTE	1 ^{er} jan 2003	31 déc	40%	IG	Société industrielle fabriquant des produits de senteurs et cosmétiques
International	C3M*	1 ^{er} octobre 2004	31 déc	100%	IG	Société commerciale espagnole spécialisée dans les articles de linge de maison et textiles de décoration
	SMERWICK GROUP**	1 ^{er} juillet 2006	31 déc	72,69%	IG	Holding de droit Hongkongais de l'ensemble des sociétés basées en Chine
	LONGFIELD LIMITED**	1 ^{er} juillet 2006	31 déc	72,69%	IG	Société de droit Hongkongais, implantée à Shanghai, qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine Populaire
	SMERWICK LIMITED**	1 ^{er} juillet 2006	31 déc	72,69%	IG	Société de droit Hongkongais qui réalise le négoce en provenance d'autres pays de la zone Asie
	TIEN SHAN SHAOXING LIMITED**	1 ^{er} juillet 2006	31 déc	72,69%	IG	Société de droit Hongkongais
	U10 INTERNATIONAL	31 décembre 2008	31 déc	100%	IG	Société commerciale de droit français, spécialisée dans le négoce international et la logistique d'importation

* La société C3M a été cédée le 24 juin 2009

** Augmentation de la participation dans Smerwick Group au 4^{ème} trimestre 2009 (+15%)

Méthodes de conversion

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis en euros, pour le bilan, au taux de clôture de la période et, pour le compte de résultat, au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion sont inscrits dans la rubrique « réserve de conversion » incluse sur une ligne distincte des capitaux propres consolidés.

Les goodwill provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des éléments de l'entité étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Ils sont convertis au taux de clôture à la fin de la période, la variation étant enregistrée en capitaux propres.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

1 euro =	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Dollar américain (USD)	1,39327	1,4406	1,47059	1,3917
Dollar Hong Kong (HKD)	-	-	11,4527	10,7858

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change latents sont constatés en résultat de la période, en résultat opérationnel courant ou résultat financier selon la nature de la créance ou de la dette. Les écarts de change sur les opérations commerciales sont inclus dans le résultat opérationnel courant.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation. Ils constituent donc les écarts résiduels après affectation des éléments d'actifs et de passifs, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'écart d'évaluation. Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif du bilan. Si elle est négative, elle est immédiatement comptabilisée en produit.

Les écarts d'acquisition constatés au cours de l'exercice pourront faire l'objet d'ajustements pendant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition, si des informations complémentaires permettent d'obtenir une estimation plus précise des justes valeurs des actifs et passifs acquis.

Tests de dépréciation

Conformément à IAS 36, des tests de dépréciation annuels sont réalisés pour les actifs non amortis (essentiellement les goodwill), et pour les autres actifs corporels et incorporels, s'il existe des indices de pertes de valeur. Les tests sont réalisés au niveau des plus petits groupes identifiables d'actifs générant des entrées indépendantes de trésorerie appelés « unités génératrices de trésorerie » (UGT). La

mise en œuvre de la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle n'a pas conduit à modifier le périmètre des UGT.

La méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie est appliquée pour déterminer les valeurs d'utilité. Les projections de flux de trésorerie, réalisées sur une période de cinq ans, et utilisées pour les tests de dépréciation sont fondées sur des estimations basées sur l'expérience passée et les perspectives d'évolution du marché. Le taux de croissance retenu en 2008 et 2009 pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les estimations est de 2%. Les flux de trésorerie sont actualisés au taux de 11,2% au 31 décembre 2009 contre 11% au 31 décembre 2008. Le taux d'actualisation intègre différents paramètres (taux des OAT, prime de risques marché, bêta sectoriel,...).

Une variation de plus ou moins 50 points de base du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini ne conduirait pas à une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable des écarts d'acquisition.

Les dépréciations constatées sur les goodwill ne peuvent être reprises en résultat avant la sortie des actifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : 1 à 3 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction de leur durée d'utilisation estimée. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Construction d'exploitation : 20 à 30 ans
- Agencements généraux : de 3 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels : de 1 à 8 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans

L'application de la norme IAS 23 sur la capitalisation des coûts d'emprunts n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes.

Les contrats de crédit bail ont été retraités par rapport à leur seuil de signification sur la présentation des comptes, soit lorsque la valeur d'origine du bien est supérieure à 100 k€. A ce titre, seuls les terrains

et les bâtiments de L3C et U10 ont été retraités, au bilan sous forme d'immobilisations corporelles et d'un emprunt correspondant, au compte de résultat sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Immobilisations financières

Les titres de participations non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué le cas échéant de provisions pour dépréciation. Une provision est constatée dans le cas où la valeur des titres est supérieure à la valeur d'utilité, évaluée en tenant compte des perspectives de chaque société (valeur de marché, perspectives de développement et de rentabilité) et de la situation nette.

Stocks

Les stocks sont valorisés au coût moyen unitaire d'achat pondéré, comprenant le prix d'achat (minoré de l'escompte obtenu) et les frais accessoires, en particulier les frais de douanes et de transport. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût s'avère supérieur à la valeur probable de réalisation, en tenant compte du prix du marché ainsi que des perspectives de ventes et risques liés à l'obsolescence. Les taux de dépréciation peuvent donc différer d'une filiale à l'autre compte tenu de la nature des produits commercialisés et des circuits de distribution concernés.

Créances clients

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » uniquement lorsque les droits attachés à ces créances sont définitivement transférés. Les sociétés françaises du Groupe ont souscrit des contrats d'assurance crédit auprès de la SFAC. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances, sur la partie non couverte par le contrat d'assurance crédit. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque, qui peut dépendre de plusieurs facteurs (litiges, situation financière, retards de règlement,...).

Disponibilités et quasi-disponibilités

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs. Les valeurs mobilières de placement correspondent à des placements à court terme, libellés en euros, liquides et soumis à un risque négligeable de perte de valeur ; en pratique, ils sont composés essentiellement de SICAV monétaires euro. Elles sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture.

Les comptes courants bancaires et valeurs mobilières de placement bloqués (nantissements,...) sont reclassés en autres actifs non courants.

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont présentés en diminution des capitaux propres pour leur prix d'acquisition par le Groupe jusqu'à leur date

de cession. Les plus ou moins-values constatées lors de leur cession sont comptabilisées directement en capitaux propres, net de l'impôt correspondant.

Instruments dérivés

• Risque de change

Des contrats d'achat à terme de devises sont souscrits en vue de couvrir les opérations commerciales réalisées à l'international.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;
- Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts (cf. § 5.7.3).

• Risque de taux (cf. § 5.3.11)

L'endettement financier net est pour l'essentiel souscrit à taux variable. Cependant, les échéances d'intérêts de l'emprunt obligataire courant jusqu'au 01/03/2011 ont fait l'objet d'un swap de taux variable à taux fixe pour la totalité ou sur un montant partiel.

Obligations avec bons de souscription

d'actions remboursables (OBSAR)

Ces instruments financiers sont des titres hybrides constitués d'une part d'une composante dette, et d'autre part d'une composante capitaux propres.

La composante dette est liée à l'obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre au porteur des liquidités. Cette composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti défini par la norme IAS 39, consistant à actualiser l'ensemble des flux liés à l'OBSAR à un taux de marché en vigueur à la date d'émission correspondant à une dette classique sans composante capitaux propres mais dont les autres caractéristiques sont identiques. La charge d'intérêt est constatée en coût de l'endettement financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les frais d'émission d'emprunt.

La composante « capitaux propres » correspond à un instrument de capitaux propres (les BSAR), qui donne au porteur l'option

d'accéder au capital de la société. Cette composante « capitaux propres » est déterminée par différence entre le prix net d'émission de l'emprunt et la composante dette actualisée calculée comme indiqué précédemment. Elle est constatée dans un compte de réserve spécifique et transférée dans un compte de réserve consolidée normale lors de la levée effective des actions liées à l'exercice des bons de souscription d'actions (BSA).

Cet emprunt obligataire fait l'objet de covenants financiers ; en cas de non respect de ces covenants, la dette est reclassée en court terme, conformément à IAS 1.

Un impôt différé passif est constaté sur la composante « capitaux propres ». Il est constaté en réserves à l'émission de l'emprunt et repris chaque année en résultat suite au retraitement de la charge d'intérêts nette et des produits constatés d'avance enregistrés dans les comptes individuels.

Provisions pour avantages du personnel

Les salariés du Groupe perçoivent, en fonction des législations locales en vigueur, des suppléments de retraite ou des indemnités de départ en retraite. D'autre part, le Groupe a l'obligation de cotiser aux caisses de retraites dans les pays où il est implanté. Ces avantages sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19, Avantages du personnel.

Pour les régimes à contribution définie, la charge correspondant aux primes versées est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basés sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, de revalorisation des salaires et d'une actualisation des sommes à verser. Ces montants sont provisionnés nets des fonds disponibles.

Les écarts actuariels générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sont reconnus immédiatement en résultat. Il n'existe pas de coût des services passés différés.

En 2008 et 2009, le groupe a retenu les hypothèses suivantes :

	2008		2009	
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Taux d'actualisation	5,0%	3,5%	4,5%	2,5%
Taux de croissance des salaires	2,0%	3,0%	2,0%	2,0%

Compte tenu des dispositions des conventions collectives dont dépendent les principales sociétés du Groupe, et de l'âge moyen de l'effectif du Groupe, l'engagement au titre de la médaille d'honneur du travail peut être considéré comme non significatif.

Autres provisions

Dans le respect des règles comptables et notamment la norme IAS 37, des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif

Instruments financiers - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan, sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes :

- 1 - Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le groupe sur les exercices présentés.
- 2 - Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les valeurs mobilières de placement éventuelles. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture.
- 3 - Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette rubrique sont comptabilisés et évalués, selon le cas, « au coût » ou « au coût amorti ».
 - Les actifs et passifs comptabilisés « au coût » concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le Groupe à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation.
 - Les actifs et passifs comptabilisés « au coût amorti » concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation.
- 4 - Actifs disponibles à la vente : aucun actif de ce type n'est comptabilisé dans les comptes du Groupe
- 5 - Instruments dérivés : ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur (cf. Instruments dérivés ci-dessus)

Facteurs de risques des actifs et passifs financiers

Les risques de taux et risques de change sont décrits ci-dessus au paragraphe « Instruments dérivés ».

- Risques de liquidité

Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose des autorisations suivantes :

- des autorisations de découverts bancaires diverses au sein du Groupe pour un montant de 19 109 k€, utilisées à hauteur de 3 826 k€,
- des contrats d'escompte en compte sur les sociétés COD'EVENTS et CODICO et contrats d'affacturage (Invoice Discounting Corporate avec RBS FACTOR) sur les sociétés L3C, CODICO et COD'EVENTS ainsi qu'un contrat de cession Dailly chez SENTEUR & BEAUTÉ. Le total du poste clients mobilisé sur ces sociétés s'élève à 10.189 k€.

Impôts différés

Les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les impôts différés actifs résultant de ces différences temporaires ne sont pris en compte que si leur réalisation est probable.

En date du 14 janvier 2010, le Conseil National de la Comptabilité a publié un communiqué relatif au traitement comptable de la contribution économique territoriale (CET) introduite en France par la Loi de Finances 2010 du 31 décembre 2009 réformant la Taxe Professionnelle. Le communiqué précise que la CET inclut une composante assise sur la valeur ajoutée (la CVAE) et que le manque de précision de la norme IAS 12 et des délibérations de l'IFRIC ne permet pas de la qualifier d'impôt sur le résultat ou de charge d'exploitation. Le communiqué demande aux entreprises de justifier en annexe aux comptes 2009 le traitement comptable retenu et le montant des impôts différés provisionnés au résultat 2009 au cas où l'entreprise retiendrait la qualification d'impôt sur le résultat. Compte tenu de la date tardive de publication de la loi et du communiqué du CNC et dans l'attente d'une position définitive des autorités, le Groupe n'a pas finalisé l'étude d'impact de la nouvelle CVAE sur ses comptes et n'a donc pas comptabilisé d'impôts différés en 2009.

■ 5.3. Présentation des postes de bilan

5.3.1. Ecart d'acquisition

k€	Valeur brute	2009 Dépréciation cumulée	Valeur nette	2008 Valeur nette
Home textile	1 464	518	946	946
Utilitaires et loisirs	20 101	503	19 599	19 599
Équipement de la personne	7 115	-	7 115	7 115
Full container	16 361	-	16 361	19 417
Total	45 040	1 020	44 020	47 076

La reprise du fonds de commerce de l'activité internationale de C3M par U10 INTERNATIONAL initialement prévue n'a finalement pas été possible. De ce fait, l'écart d'acquisition relatif à C3M a été entièrement comptabilisé dans le résultat de cession pour sa valeur nette de 5 759 k€.

Chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est la livraison de la commande client. Dans les sociétés établissant leurs comptes en euros, les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros selon le cours moyen du mois publié au journal officiel. Le chiffre d'affaires des sociétés établissant leurs comptes en devises étrangères est converti au taux de change moyen de la période.

Information sectorielle

Le Groupe concentre son action sur une activité de développement et de commercialisation de différentes gammes de produits dans le domaine de l'équipement de la maison et de la personne.

La structure juridique du Groupe ayant évolué rapidement au cours de ces dernières années, par l'acquisition de nouvelles sociétés mais également par la réalisation de restructurations juridiques (filialisations et fusions), un découpage de l'activité du Groupe par pôles a été retenu.

Les données clés des filiales, regroupées par pôles d'activité, sont présentées en note 5.5.

Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des titres d'autocontrôle.

Le résultat net dilué par action est quant à lui calculé en retenant les instruments dilutifs donnant un accès différé au capital (BSAR).

La méthode utilisée pour la détermination du résultat net dilué est la méthode du rachat d'actions. Lorsque le résultat de base est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Éléments financiers 2009

Comptes consolidés

k€	2009	2008
Solde en début d'exercice	47 076	51 896
Dépréciation		-5 300
Cession C3M	-5 759	
Acquisition complémentaire SMERWICK	3 047	
Sortie KSK		-269
Variation de l'écart de conversion	-341	746
Autres	-3	3
Solde en fin d'exercice	44 020	47 076

5.3.2. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles k€	Valeur brute	2009 Amortissements cumulés	Valeur nette	2008 Valeur nette
Matrices - Dessins	540	391	149	149
Logiciels, brevets, licences, marques	2 052	1 872	180	275
Autres immobilisations incorporelles	164	37	127	59
Total	2 757	2 300	457	483

Immobilisations incorporelles k€	Ouverture net	Acquisitions	Cessions	Dotations	Autres mouvements	Clôture net
Matrices - Dessins	149	142	0	-142	0	149
Logiciels, brevets, licences, marques	275	116	0	-222	11	180
Autres immobilisations incorporelles	59	77	0	-1	-8	127
Total	483	335	0	-365	3	457

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation.

5.3.3. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles k€	Valeur brute	2009 Amortissements cumulés	Valeur nette	2008 Valeur nette
Terrains	376	0	376	379
Constructions	7 313	1 475	5 838	6 359
Installations techniques, matériel et outillage	472	301	171	269
Agencements	5 216	3 001	2 215	2 319
Matériel de transport	275	130	145	260
Matériel et mobilier de bureau	1 598	1 213	385	671
Total	15 249	6 120	9 129	10 257

Les immobilisations corporelles incluent le retraitement du crédit-bail portant sur le terrain et les bâtiments de U10 et de L3C pour une valeur brute de 6.650 k€ et un amortissement cumulé de 804 k€.

Après réception du décompte définitif du bâtiment L3C, la valeur de la construction et de la dette de crédit-bail ont été diminuées de 205 k€. L'impact du retraitement du crédit-bail sur le résultat s'élève à +96 k€, après prise en compte de l'impôt différé.

Immobilisations corporelles k€	Ouverture net	Acquisitions	Cessions	Dotations	Sortie de périmètre	Ecarts de conversion	Autres mouvements	Clôture net
Terrains	379	0	0	0	0	0	-3	376
Constructions	6 359	3	0	-324	0	0	-199	5 838
Installations techniques, matériel et outillage	269	9	0	-65	-43	0	0	171
Agencements	2 319	416	-30	-487	0	-2	0	2 215
Matériel de transport	260	91	-161	-47	0	1	0	145
Matériel et mobilier de bureau	671	134	-58	-256	-100	-4	-3	385
Total	10 257	653	-249	-1 179	-143	-5	-205	9 129

5.3.4. Immobilisations financières

Valeur brute en k€	Ouverture	Variations de périmètre	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Clôture
Titres de participations non consolidés	17				17
Prêts au personnel	7		21	-18	10
Dépôts et cautionnements versés	755	-9	174	-195	725
Autres immobilisations financières	184		1 667	-124	1 727
Total	963	-9	1 863	-337	2 480

Le montant des dépôts et cautionnements versés correspond principalement à des dépôts de garantie concernant l'utilisation de locaux. Les titres de la société PROMOSTAR sont totalement dépréciés depuis 2007.

La ligne « autres immobilisations financières » inclut des comptes bancaires bloqués pour 937 k€ et des valeurs mobilières de placement nanties pour 679 k€.

5.3.5. Stocks

k€	2009			2008		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	388	-71	317	481	-29	452
Produits intermédiaires et finis	72	-39	33	89		89
Marchandises	31 242	-1 005	30 237	39 566	-2 834	36 731
Total	31 701	-1 115	30 586	40 136	-2 863	37 272

k€	2009				
	Dépréciation Ouverture	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises	Dépréciation Clôture
Matières premières et autres approvisionnements	29		64	-22	71
Produits intermédiaires et finis			39		39
Marchandises	2 835	-70	50	-1 810	1 005
Total	2 864	-70	153	-1 832	1 115

Au 31 décembre 2009, 57% des stocks ont été acquis il y a moins de 6 mois ; 28% des stocks en valeur ont plus d'un an. Les reprises de provisions concernent essentiellement la société L3C suite à des opérations de déstockage effectuées au cours de l'exercice.

5.3.6. Créances courantes

k€	2009			2008
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Clients	29 194	-593	28 601	43 548
Impôts courants	36		36	2 508
Autres créances fiscales	1 401		1 401	1 555
Créances sociales	28		28	32
Comptes courants débiteurs	25	-17	8	58
Débiteurs divers	4 972	-4 661	311	1 732
Instruments financiers dérivés	0		0	1 250
Avances et acomptes	964		964	561
Charges constatées d'avance	1 255		1 255	1 380
Total	37 874	-5 271	32 603	52 626

L'échéance des créances courantes est inférieure à un an. Conformément aux normes IFRS, les créances cédées non échues sont reclassées en comptes clients. Le montant des créances reclassées en comptes clients s'élève à 10 188 k€ contre 11 550 k€ au 31 décembre 2008.

Les créances clients des sociétés françaises sont couvertes par des assurances crédit. Les créances douteuses sont provisionnées pour la partie non couverte par l'assurance.

Les impôts courants correspondent aux créances d'impôt société nées de l'intégration fiscale. Les autres créances fiscales sont constituées de TVA déductible ou à récupérer pour 1 132 k€.

Les débiteurs divers sont composés pour l'essentiel de créances rachetées à C3M lors de la cession de cette dernière (4 660 k€). Ces créances ont été dépréciées en totalité au 31 décembre 2009, la charge figure en résultat opérationnel non courant.

93% des créances clients sont non échues ou échues depuis moins

de 3 mois. Les créances échues depuis plus d'un an représentent 2,5% du poste client.

Les charges constatées d'avance sont à caractère d'exploitation.

5.3.7. Disponibilités

k€	2009	2008
Valeurs mobilières de placement	2 727	1 817
Banques, comptes courants débiteurs	10 349	8 674
Total	13 077	10 491

Les valeurs mobilières de placement sont des SICAV monétaires Euro, liquides et soumises à un risque négligeable de perte de valeur.

Comme indiqué au point 5.3.4 les comptes courants bancaires bloqués et les valeurs mobilières nanties ont été reclassés en actifs non courants pour un montant de 1 616 k€.

Evolution du capital au cours de l'exercice :

en €	2008	Augmentation	Diminution	2009
Nombre d'actions composant le capital social*	18 673 399			18 673 399
<i>Instruments dilutifs du capital :</i>				
Options de souscription BSAR	2 749 703			2 749 703
Nombre total d'actions potentielles	21 423 102	0	0	21 423 102
*Dont actions propres	53 276		29 853	23 423

5.3.10. Provisions

k€	Valeur en début d'exercice	Transferts ou variations de périmètre	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Impact des variations de change	Valeur en fin d'exercice
Litiges prud'homaux	441	8	11	-120	-38		302
Litiges commerciaux	1 395	-682	48	-703			58
Avantages postérieurs à l'emploi	404		108		-120	-5	387
Divers	837		158	-37	-800		158
Total	3 076	-674	325	-860	-958	-5	905

Les provisions concernent, pour l'essentiel, des risques commerciaux et des litiges prud'homaux. La provision constatée en 2008 au titre du contrôle des douanes sur la filiale espagnole a été reprise sur l'exercice.

Les avantages postérieurs à l'emploi envers le personnel du groupe correspondent aux indemnités pour départs en retraite et sont classés en provisions non courantes. La reprise de provision constatée sur l'exercice est liée au départ de personnels.

Il n'y a pas de passifs éventuels au 31 décembre 2009.

5.3.11. Endettement financier net

L'endettement financier long terme est exclusivement souscrit en euros. L'endettement financier net (40 460 k€ au 31 décembre 2009, dont 38 391 k€ au titre de l'emprunt obligataire) est pour l'essentiel souscrit à taux variable. La part de l'endettement à taux fixe s'élève à 6 181 k€ (dont 5 559 k€ au titre du retraitement de crédit bail). Les taux variables applicables sont compris entre Euribor 3 mois et Euribor 6 mois plus une marge.

5.3.8. Plans d'options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder au profit des salariés de la société ou de certains d'entre eux, à l'attribution d'actions gratuites de la société dans la limite de 3% du capital social au jour de la distribution. Cette autorisation a été donnée au Conseil d'Administration pour une durée de 38 mois. A ce jour, aucune action n'a été attribuée.

5.3.9. Information sur le capital

Il n'y a pas de procédures et objectifs fixés à l'avance. L'évolution et la gestion du capital se font en fonction des opportunités.

La valeur nominale des actions est de 1€.

Début 2006, le Groupe a émis un emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR), d'une maturité de 5 ans, pour un montant de 39 875 k€, correspondant à 2 750 000 titres émis au prix de 14,50 €. Les obligations émises ont une valeur nominale de 14 €. Le montant réévalué de la composante dette s'élève à 38 391 k€ au 31 décembre 2009. La composante capitaux propres, représentative de la valeur des BSAR, s'élève quant à elle à 1 375 k€. Un impôt différé passif initial de 458 k€ a été constaté en contrepartie de cette inscription en capitaux propres.

Au 31 décembre 2008, le Groupe a racheté sur le marché 1 307 obligations, qui ont fait l'objet d'une annulation en février 2009. Après cette annulation, 2 748 693 obligations restent en circulation.

Les bons de souscription émis sont remboursables au prix de 0,01 centime d'euro, au gré du porteur, pendant deux mois après la fin de la période d'exercice. Cet engagement n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une dette ou d'une provision dans les comptes consolidés du Groupe dans la mesure où le montant de l'engagement maximum, soit 27,5 k€, est non significatif par rapport à la valeur des BSAR.

Les disponibilités nettes sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles, déduction faite des découverts, et par les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à la date de souscription. Les comptes bancaires créditeurs intègrent les créances clients cédées non échues pour un montant de 2 323 k€ au 31 décembre 2009 (11 550 k€ au 31 décembre 2008) reclassées au bilan conformément aux normes IFRS.

L'endettement financier net consolidé représente 78% des fonds propres (118% à fin 2008).

L'emprunt souscrit au titre du rachat de CODICO a été entièrement remboursé en décembre 2009.

k€	Valeur en début d'exercice	Autres mouvements	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Solde en fin d'exercice
Emprunt obligataire	38 332		77	-18		38 391
Autres emprunts à + de 2 ans à l'origine	3 732		65	-3 175		622
Crédit-bail	6 200	-208		-433		5 559
Dettes financières à plus de 2 ans à l'origine	48 264	-208	143	-3 627		44 572
Autres dettes			2 697			2 697
Intérêts courus sur emprunts	157			-40		117
Banques, comptes courants créditeurs ⁽¹⁾	26 918	-2 043		-18 526	-199	6 150
Autres dettes financières	27 075	-2 043	2 697	-18 565	-199	8 964
Total des dettes financières	75 339	-2 251	2 840	-22 192	-199	53 537
Valeurs mobilières	1 817		925	-15		2 727
Disponibilités	8 674	-243	1 974		-56	10 349
Disponibilités ⁽¹⁾	10 491	-243	2 899	-15	-56	13 077
Endettement financier net	64 848	-2 009	-59	-22 177	-143	40 460
(1) Disponibilités nettes	-16 427	1 801	2 899	18 511	143	6 927

La ligne « autres emprunts à plus de deux ans à l'origine » inclut, au 1^{er} janvier 2009, l'emprunt souscrit pour l'acquisition de CODICO pour un montant de 2 467 k€. Le solde de cet emprunt a été intégralement remboursé en décembre 2009.

La ligne « autres dettes » concerne un compte courant créditeur avec FINANCIERE DES DOCKS.

k€	Solde en fin d'exercice	dont < 1 an	dont entre 1 & 5 ans	dont > 5 ans	dont taux fixe	dont taux variable
Emprunt obligataire	38 391		38 391			38 391
Autres emprunts à + de 2 ans à l'origine	622	449	173		622	
Crédit-bail	5 559	447	2 110	3 002	5 559	
Dettes financières à plus de 2 ans à l'origine	44 572	896	40 674	3 002	6 181	38 391
Autres dettes	2 697	2 697				
Intérêts courus sur emprunts	117	117				
Banques, comptes courants créditeurs ⁽¹⁾	6 150	6 150				
Autres dettes financières	8 964	8 964				
Total des dettes financières	53 537	9 860	40 674	3 002		
Valeurs mobilières	2 727	2 727				
Disponibilités	10 349	10 349				
Disponibilités ⁽¹⁾	13 077	13 077				
Endettement financier net	40 460	-3 216	40 674	3 002		
(1) Disponibilités nettes	6 927	6 927				

Les flux à payer globaux hors retraitement de la composante capitaux propres de l'emprunt obligataire s'élèvent à 45 560 k€ (dont 720 k€ à moins d'un an, 41 361 k€ entre un et cinq ans et 3.479 k€ à plus de cinq ans).

L'emprunt obligataire contient des clauses portant sur les covenants à respecter : notamment détention des titres U10, et respect de deux ratios financiers : endettement financier net/situation nette et endettement financier net/capacité d'autofinancement.

Au 31 décembre 2008, le groupe ne respectait pas certains ratios faisant partie des covenants, ce non respect des covenants pouvant représenter un cas d'exigibilité anticipée.

Conformément à IAS 1 reprise dans les recommandations de l'AMF du 29 octobre 2008, la part à plus d'un an de l'emprunt obligataire a été présentée au bilan clos le 31 décembre 2008 en dette courante. Bien que le non respect de ce ratio ne rende pas la dette immédiatement exigible, il permet à l'Assemblée Générale des porteurs d'obligations

de décider l'exigibilité, à la majorité des 2/3. A ce titre, le Groupe ne disposait donc pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture. U10 a convoqué en Assemblée Générale l'ensemble des porteurs d'obligations le 26 juin 2009. Lors de cette réunion, les propriétaires des obligations ont voté à la majorité qualifiée requise la non exigibilité de l'emprunt obligataire jusqu'à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2009, les ratios faisant partie des covenants sont calculés sur la base des comptes consolidés, à l'exception de la Capacité d'autofinancement, calculée sur la base des comptes pro forma, conformément au paragraphe 4.1.8.4 de la note OBSAR (le résultat de l'année de C3M n'a ainsi pas été retenu). Sur cette base de calcul, le groupe respecte les covenants et l'emprunt obligataire a donc été classé dans les dettes non courantes, conformément à son échéancier initial.

Covenants emprunt obligataire :

	31 décembre 2009	
	Covenant	Réalisation
Endettement financier net / situation nette	< 1,3	0,78
Endettement financier net / capacité d'autofinancement ⁽¹⁾	< 4	3,94

(1) calculée à partir des comptes pro forma

5.3.12. Dettes courantes

k€	2009	2008
Fournisseurs	14 313	16 790
Impôt sur les sociétés	49	0
Autres dettes fiscales	1 927	1 523
Dettes sociales	2 179	2 063
Dettes sur immobilisations	2 985	82
Avances et acomptes reçus	572	907
Dettes diverses	3 099	4 773
Instruments financiers dérivés	498	0
Produits constatés d'avance	0	1
Total	25 621	26 139

Les autres dettes fiscales sont constituées pour 1 312 k€ de TVA à payer.

Les dettes sur immobilisations correspondent à la dette sur achat de titres SMERWICK à échéance à moins d'un an pour 2 082 k€ et à plus de un an pour 694 k€. Cette dette a fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Compte tenu du résultat non significatif de cette actualisation, la dette figure au bilan pour son montant nominal.

Les dettes diverses sont constituées par des avoirs à établir représentant 1 671 k€ (essentiellement au titre de remises de fin d'année) et de charges à payer diverses pour 1 302 k€.

5.3.13. Instruments financiers

Rubriques du bilan 2009 en k€	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif			
Titres non consolidés et créances rattachées	D		
Actifs financiers non courants en juste valeur par résultat	B	1 616	
Autres actifs financiers non courants	D	846	846
Clients et comptes rattachés	D	28 602	28 602
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)	D	2 747	2 747
Trésorerie et équivalent de trésorerie	B	13 077	13 077
Instruments financiers dérivés	B-F		
Passif			
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	C	47 387	47 387
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	C	2 777	2 777
Concours bancaires courants	D	6 150	6 150
Fournisseurs et comptes rattachés	D	14 313	14 313
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)	D	8 033	8 033
Instruments financiers dérivés	B-F	498	498

A – Actifs disponibles à la vente: aucun instrument financier ne répond à cette définition

B – Actifs et passifs en juste valeur par le résultat

C – Actifs et passifs évalués au coût amorti

D – Actifs et passifs évalués au coût

E – Actifs détenus jusqu'à l'échéance : aucun instrument financier ne répond à cette définition

F – Actifs et passifs évalués en juste valeur par les capitaux propres

Les dérivés de change sont des contrats de change à terme désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie. Nos contrats ne font pas apparaître de part inefficace sur le résultat. La part efficace des couvertures a été enregistrée en diminution des capitaux propres pour 498 k€ sur l'exercice. Le montant cumulé figure dans le tableau de variation des capitaux propres.

■ 5.4. Présentation des postes du compte de résultat

5.4.1. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires France/Export se décompose de la façon suivante :

k€	2009		2008	
Tiers France	143 642	82%	141 895	74%
Tiers Union Européenne	12 163	7%	15 377	8%
Tiers hors Union Européenne	18 812	11%	34 990	18%
Total	174 617		192 262	

Aucun client externe ne représente à lui seul 15% ou plus des ventes nettes du Groupe.

5.4.2 Charges de personnel et effectifs

k€	2009	2008
Salaires et traitements	12 999	13 500
Charges sociales	4 595	4 445
Total	17 594	17 945

Aucune charge liée aux stocks options n'a été comptabilisée sur l'exercice.

Effectif en fin de période	2009	2008
Cadres	76	77
Agents de maîtrise	37	35
Employés	281	332
Total	394	444

Effectif en fin de période	2009	2008
Marketing / Communication	22	24
Achats	32	30
Commercial	85	79
Logistique	187	229
Administration / Finances	56	70
Informatique	12	12
Total	394	444

Effectif moyen par fonction	2009	2008
Marketing / Communication	19	23
Achats	33	30
Commercial	87	79
Logistique	207	239
Administration / Finances	63	71
Informatique	12	18
Total	421	460

Les effectifs 2008 sont présentés hors C3M par souci de comparabilité.

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation. Les dépenses engagées au titre du DIF constituent ainsi une charge de l'exercice et ne donnent lieu à aucun provisionnement.

Le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 18.331 heures au 31 décembre 2009. A cette date, aucune demande d'utilisation du droit individuel à la formation n'a été portée à la connaissance du groupe.

5.4.3. Autres produits et charges d'exploitation nets

Les principaux postes de produits et charges d'exploitation sont les suivants :

k€	2009	2008
Transfert de charges d'exploitation	564	760
Achats non stockés	-888	-1 135
Autres services extérieurs, dont principalement:	-6 877	-7 494
Locations et charges locatives	-5 100	-5 611
Entretien & réparations	-738	-661
Primes d'assurance	-908	-880
Autres charges externes, dont principalement:	-15 604	-18 778
Transport	-6 256	-7 036
Intermédiaires et honoraires	-3 789	-4 762
Publicité, publications	-1 438	-1 938
Personnel extérieur	-1 370	-1 881
Frais de déplacement, missions, réceptions	-1 575	-1 701
Autres produits et charges d'exploitation	-375	-1 682
Total	-23 181	-28 329

5.4.4. Dotations nettes aux amortissements et provisions

k€	2008	2007
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	1 543	1 633
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des stocks	-1 678	2 420
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	-345	1 802
Dotations nettes diverses	-851	1 358
Dotations nettes opérationnelles courantes	-1 332	7 212
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition		5 300
Autres dotations nettes opérationnelles non courantes	4 019	1 125
Total des dotations (nettes des reprises) de l'exercice	2 687	13 637

Le signe – indique une reprise de provision.

5.4.5. Autres produits et charges opérationnels non courants

Il s'agit pour l'essentiel de provisions non courantes et des résultats de cessions d'immobilisations.

5.4.6. Charges et produits financiers

k€	2009	2008
Charges financières nettes	-2 561	-4 352
Dont		
- coût de l'endettement financier net	-2 678	-4 223
- produits nets sur cession de VMP	0	23
- autres	116	-152
Gains (pertes) de change financiers	194	-538
Total	-2 367	-4 890

5.4.7. Impôt sur les bénéfices

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée :

en k€	2009	2007
Résultat avant impôt	2 654	-4 767
Impôt théorique au taux de droit commun français ⁽¹⁾	884	-1 589
Incidence des taux d'imposition étrangers	-407	-101
Incidence des différences permanentes	1 504	1 941
Incidence de la contribution sociale (3,3%)	12	15
Impôts différés clôture non activés (sur déficits reportables)	485	1 384
Crédit d'impôts	-13	-18
Autres	0	3
Impôt effectif	2 465	1 636

⁽¹⁾ à 33,33%

Ventilation de la charge d'impôt

k€	2009	2008
Impôt exigible	2 021	2 145
Charge (crédit) d'impôt différé	444	-510
Total	2 465	1 636

Impôts différés

Les créances et dettes d'impositions différées sont présentées pour leur montant net par société lorsque la nature ou l'échéance de l'imposition l'autorisent. Les provisions pour impôts différés concernent les sociétés U10 et L3C.

k€	2009		2008	
	actifs	passifs	actifs	passifs
Retraitement de crédit bail		123		75
Provisions indemnités de départ à la retraite	83		58	
BSAR ⁽¹⁾		137		254
Instruments financiers dérivés	166			417
Autres différences temporaires	73	261	524	180
Total	321	521	582	926

⁽¹⁾ Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'Actions Remboursables

Impôts différés actifs non comptabilisés en k€	2008	Variation de périmètre	Augmentation	2009
Sur déficits reportables	1 489	-1 752	485	222
Total	1 489	-1 752	485	222

5.4.8. Bénéfice par action

Au 31 décembre 2009, le nombre total d'actions s'élève à 18.673.399. Le bénéfice net par action est de -0,06 €.

Compte tenu du résultat net négatif du groupe au 31 décembre 2009, le bénéfice net dilué est identique au résultat de base soit -0,06 € par action.

5.5. Information sectorielle

Compte tenu de son activité et de son organisation interne, le Groupe a déterminé les secteurs suivants

– Par l'intermédiaire de ses filiales françaises, le Groupe exerce un métier de « concepteur et importateur de gammes », associé à une forte dimension de services notamment en matière de logistique : c'est le pôle « Full Services ».

– Par l'intermédiaire de ses filiales étrangères, le Groupe exerce deux métiers :

- historiquement une activité de trading, essentiellement à partir d'Asie, destinée à assurer le sourcing produits pour une clientèle internationale d'importateurs/grossistes et de distributeurs
- plus récemment, une activité combinant création de gammes et sourcing, permettant de proposer des gammes clé en main à l'exportation, à destination d'importateurs et de grands comptes de la distribution mondiale.

Ces deux métiers forment le pôle « Trading et Full Container ».

au 31/12/09	Sociétés Françaises (Full Services)	Sociétés étrangères (Trading & Full Container)	Non affectable à un secteur	Total
Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes	132 058	41 385	14	173 458
Produits sectoriels intersecteurs	304	21 423	5 938	27 665
Résultat opérationnel	17 507	-8 173	-4 374	5 021
Résultat financier				-2 367
Charge d'impôt sur le résultat				-2 465
Résultat net consolidé				188
Actifs sectoriels	100 739	25 502	6 415	132 656
Passifs sectoriels	19 398	4 365	108 892	132 656
Investissements	925	972	4 296	6 193
Charges d'amortissements	1 118	86	338	1 543
Charges calculées hors amortissements	-2 320	-1 327	4 790	1 144

au 31/12/08	Sociétés Françaises (Full Services)	Sociétés étrangères (Trading & Full Container)	Non affectable à un secteur	Total
Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes	127 407	63 777	11	191 196
Produits sectoriels intersecteurs	30	24 117	6 557	30 704
Résultat opérationnel	10 723	-8 073	-2 527	123
Résultat financier				-4 890
Charge d'impôt sur le résultat				-1 636
Résultat net consolidé				-6 402
Actifs sectoriels	108 464	43 482	7 788	159 733
Passifs sectoriels	22 145	10 992	126 596	159 733
Investissements	257	134	293	684
Charges d'amortissements	1 032	122	479	1 633
Charges calculées hors amortissements	2 351	9 295	359	12 006

■ 5.6. Compte de résultat pro forma

Corrections de périmètre	2009
C3M*	du 01/01 au 31/05

*cédée le 24 juin 2009

Éléments financiers 2009

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé - k€	2009	Pro forma 2009
Chiffres d'affaires	174 617	173 823
Escomptes accordés	-1 159	-1 159
Produits des activités ordinaires	173 458	172 664
Consommations de marchandises, matières et sous-traitance	-118 433	-116 219
Charges de personnel	-17 594	-17 285
Autres produits et charges d'exploitation nets	-23 181	-22 841
Impôts, taxes et versements assimilés	-1 685	-1 685
Rés.opérationnel courant avant dotations aux amortissements et provisions	12 566	14 634
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 332	943
Résultat opérationnel courant	13 898	15 578
Impacte de la filiale C3M	-9 485	-9 485
Autres produits et charges opérationnels	609	-191
Résultat opérationnel	5 021	5 901
Produits financiers	430	430
Charges financières	-2 797	-2 753
Charges financières nettes	-2 367	-2 324
Impôts sur les bénéfices	-2 465	-2 465
Résultat net consolidé	188	1 112
Attribuable aux :		
Actionnaires du Groupe U10	-1 139	-39
Intérêts minoritaires	1 327	1 151
Résultat par action	-0,06	0,00
Résultat net dilué par action	-0,06	0,00

■ 5.7. Engagements hors bilan

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du Groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

k€	2009	2008
Nantissements, hypothèques, sûretés réelles	763	2 792
Crédit bail non retraité	120	6
Aval, caution et garanties données	29 097	37 792
Autres engagements donnés	29 363	44 162
Total engagements donnés	59 343	84 754

5.7.1. Nantissements, hypothèques, sûretés réelles

Ce poste comprend uniquement des nantissements en garantie d'emprunts. Les montants indiqués ci-dessous correspondent au solde des emprunts restant dus au 31 décembre 2009 :

Nantissements au 31/12/2009 k€	Montant de l'emprunt	Solde de l'emprunt 31/12/2009	Nombre de titres nantis	% du capital détenu	Valeur des titres nantis au bilan d'U10
B10	7 080	83	319 702	24,27%	8 290
Total	7 080	83	319 702	24,27%	8 290

5.7.2. Avals, cautions et garanties

Les garanties données concernent des cautions en garantie d'opérations commerciales pour un montant de 29 097 k€. Il s'agit essentiellement de garanties données aux banques des sociétés étrangères sous forme de garanties à première demande ou de lettres de confort, permettant aux filiales locales d'obtenir des découverts bancaires ou des avances de trésorerie.

5.7.3. Autres engagements

Des contrats d'achat à terme de devises sont souscrits et s'inscrivent dans le cadre d'une politique de couverture visant à garantir des opérations commerciales (achats de marchandises) réalisées à l'international.

Compte tenu de l'évolution du cours du dollar américain lors de ces derniers mois, le groupe a décidé de couvrir une partie de ses achats hautement probables à un horizon de 3 ans pour un montant total de 43 200 K\$ au 31 décembre 2009, pour limiter les effets de la variation du dollar. Le volume moyen annuel des achats de marchandises en dollar US estimé pour les 3 années à venir oscille entre 53 M\$ et 62 M\$.

Sur la base du cours de conversion en vigueur au 31/12/09, le solde de ces contrats s'établit à 29 363 k€. La juste valeur de ces contrats, considérés comme efficaces, s'établit à -498 k€ et est constatée en totalité au résultat global.

Devise	Echéance	Montant nominal en K\$	Solde au 31/12/08 en K\$	Cours de couverture moyen € / \$	Solde converti en k€
USD	2010	22 500	21 600	1,4268	15 139
USD	2011	11 300	11 300	1,4076	8 028
USD	2012	9 400	9 400	1,4043	6 694
TOTAL		43 200	42 300		29 861

Les échéances d'intérêts de l'emprunt obligataire courant jusqu'au 01/03/2011 ont fait l'objet d'un swap de taux variable à taux fixe, passant respectivement de EURIBOR 3 mois +1% à :

- du 02/12/2008 au 01/03/2009 : 5,06% +1%
- du 02/03/2009 au 01/03/2010 : 2,655% +1%
- du 02/03/2010 au 01/03/2011 : 2,41% +1% (contrat souscrit en janvier 2009, pour un montant partiel de 10 M€)

Au 31 décembre 2009, le Groupe n'avait pas connaissance d'information lui permettant d'estimer de façon fiable la valeur d'engagements nés d'options signées à l'occasion d'acquisitions récentes. Les engagements de rachat des participations des minoritaires, liés au maintien des dirigeants durant une période minimale, se fait sur la base d'un multiple du résultat net. Les engagements signés entre le Groupe et les cédants interdisent la publication d'informations individualisées.

A l'exception du point ci-dessus et à la connaissance de la société, l'information présentée en annexe n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

5.7.4. Engagements reçus et engagements réciproques

Le Groupe utilise le crédit documentaire auprès de certains de ses fournisseurs. Le montant de ces engagements réciproques s'élève à 7.080 k€ au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, U10 a reçu lors des rachats successifs des sociétés du Groupe des engagements en garantie d'actif et passif de la part des vendeurs. Ces garanties sont limitées ou non dans leur montant et peuvent être couvertes par des nantissements de titres et/ou des garanties bancaires. Au 31 décembre 2009, une filiale reste concernée par ces garanties reçues.

5.8. Parties liées

Les dirigeants sont les Président, Directeurs Généraux Délégués et membres du Conseil d'Administration de la société U10.

Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société U10.

5.8.1. Entreprises liées

k€	TLK	Financière des Docks	Christian Viguié Conseil	Total 31/12/09	Financière des Docks	TLK	Christian Viguié Conseil	Total 31/12/08
Prestations de services données	5	5		10	5	3		8
Prestations de services reçues	720		108	828	720		111	831
Total créances	4	4		7	2	2		4
Total dettes	75	2 697		2 772	77	1		78

5.8.2. Rémunérations des dirigeants

La rémunération versée aux dirigeants s'est élevée, charges sociales incluses, à 1 083 k€ au cours de l'exercice 2009 contre 1 225 k€ en 2008. Il n'y a ni avances, ni crédits alloués aux membres de la direction. Les avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 20 k€ charges sociales incluses.

■ 5.9. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

Aucun dividende n'a été proposé lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Compte tenu du résultat de l'exercice, aucun versement de dividende ne sera proposé lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2009.

■ 5.10. Honoraires des Commissaires aux comptes et membres du réseau en charge pour le Groupe

Le tableau ci-dessous indique les honoraires versés aux Commissaires aux comptes de U10 SA ainsi qu'aux membres de leur réseau.

k€	2009				2008							
	Réseau EXCO - JM LANNES (filiales)		ORFIS Réseau BAKER - TILLY		Total		Réseau EXCO - JM LANNES (filiales)		ORFIS Réseau BAKER - TILLY		Total	
Audit												
Commissariat aux comptes	162,1	100%	52,1	100%	214,2	100%	153,0	100%	44,1	100%	197,1	100%
– Emetteur	38,0	23%	44,6	86%	82,6	39%	28,4	19%	44,1	100%	72,5	37%
– Filiales intégrées globalement	124,1	77%	7,5	14%	131,6	61%	124,6	81%			124,6	63%
Missions accessoires												
– Emetteur												
– Filiales intégrées globalement												
Sous-total	162,1	100%	52,1	100%	214,2	100%	153,0	100%	44,1	100%	197,1	100%
Autres prestations												
Juridique, fiscal, social												
Technologies de l'information												
Audit interne												
Autres												
Sous-total												
Total	162,1	100%	52,1	100%	214,2	100%	153,0	100%	44,1	100%	197,1	100%

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société U10 SA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des actifs à durée de vie indéfinie ainsi que des autres actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 5.2 de l'annexe. Sur la base de la documentation mise à notre disposition, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 5.2 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE – le 26 avril 2010.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Frédéric VILLARS

ORFIS BAKER TILLY
Michel CHAMPETIER

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Comptes sociaux

31 décembre 2009

Bilan	87
Compte de résultat	88
Annexe	89
Faits marquants de l'exercice	89
Événements postérieurs à la clôture	89
1. Règles et méthodes comptables	89
1.1. Immobilisations incorporelles	89
1.2. Immobilisations corporelles	89
1.3. Immobilisations financières	89
1.4. Créances	89
1.5. Disponibilités	90
1.6. Opérations en devises	90
1.7. Provision pour risques et charges	90
1.8. Intégration fiscale	90
1.9. Provisions pour avantage du personnel	90
2. Complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat	90
2.1. Bilan	90
2.1.1. Immobilisations incorporelles	90
2.1.2. Immobilisations corporelles	91
2.1.3. Immobilisations financières	91
2.1.4. Créances clients et autres créances	92
2.1.5. Disponibilités	92
2.1.6. Comptes de régularisation	92
2.1.7. Capitaux propres	93
2.1.8. Provisions pour risques et charges	93
2.1.9. Endettement financier net	93
2.1.10. Fournisseurs	94
2.1.11. Autres Dettes	94
2.1.12. Éléments relevant de plusieurs postes de bilan	95
2.1.13. Inventaire des valeurs mobilières	95
2.2. Compte de résultat	96
2.2.1. Chiffres d'affaires	96
2.2.2. Répartition géographique	96
2.2.3. Charges de personnel et effectifs	96
2.2.4. Dotations aux amortissements et aux provisions	96
2.2.5. Charges et produits financiers	96
2.2.6. Charges et produits exceptionnels	96
2.2.7. Impôts sur les bénéfices	97
2.3. Engagements hors bilan	97
2.3.1. Nantissements, hypothèques, sûretés réelles	97
2.3.2. Crédit-bail	98
2.3.3. Avals, cautions et garanties	98
2.3.4. Engagements reçus	98
2.3.5. Autres engagements réciproques	98
2.4. Tableau des filiales et participations	99

Bilan

ACTIF	2009			2008
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
k€				
Immobilisations incorporelles	838	617	221	167
Immobilisations corporelles	1 151	530	621	823
Immobilisations financières	76 048	653	75 395	82 183
Actif immobilisé	78 036	1 800	76 236	83 174
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	788	30	758	757
Autres créances	6 564	4 661	1 903	3 357
Disponibilités	1 772		1 772	30
Actif circulant	9 125	4 691	4 434	4 144
Comptes de régularisation	338		338	372
Total	87 499	6 491	81 008	87 690

PASSIF	2009		2008
k€			
Capital		18 673	18 673
Prime d'émission ou de fusion		12 807	17 540
Réserve légale		1 251	1 251
Autres réserves			3 224
Report à nouveau			0
Résultat de l'exercice		494	-7 957
Capitaux propres		33 225	32 732
Provisions pour risques et charges		743	356
Dettes financières		41 551	49 745
Dettes fournisseurs		560	472
Dettes fiscales et sociales		471	434
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 777	34
Autres dettes		1 356	3 010
Comptes de régularisation		325	906
Total		81 008	87 690

Compte de résultat

k€	2009	2008
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	3 096	2 992
Chiffre d'affaires net	3 096	2 992
Subvention d'exploitation		
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	49	22
Autres produits	168	15
Total produits d'exploitation	3 313	3 030
Achats de marchandises	1	
Variation de stocks		
Achats de matières premières, approvisionnement		0
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	3 577	3 766
Impôts et taxes	190	245
Salaires et traitements	1 429	1 226
Charges sociales	588	500
Dotations aux amortissements sur immobilisations	245	296
Dotations aux provisions sur actif circulant	27	
Dotations aux provisions pour risques et charges	10	7
Autres charges	0	1
Total charges d'exploitation	6 067	6 041
Résultat d'exploitation	-2 754	-3 011
Produits financiers de participations	6 394	9 769
Produits nets sur cession de VMP		2
Autres intérêts et produits assimilés	651	780
Reprises sur provisions et transferts de charges	1	130
Différences positives de change	991	989
Produits financiers	8 037	11 671
Intérêts et charges assimilés	1 912	3 171
Dotations financières aux amortissements et provisions	343	13 788
Différences négatives de change	455	534
Charges financières	2 711	17 492
Résultat financier	5 326	-5 821
Résultat courant avant impôt	2 572	-8 832
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	137	89
Produits exceptionnels sur opérations en capital	192	8 512
Reprises de provisions et transferts de charges	13 658	58
Produits exceptionnels	13 987	8 658
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 668	57
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 819	300
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	12 460	8 912
Charges exceptionnelles	18 947	9 269
Résultat exceptionnel	-4 960	-610
Impôts sur les bénéfices	-2 881	-1 485
Résultat net	494	-7 957

Annexe

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels couvrant la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société.

■ Faits marquants de l'exercice

- Dans le cadre de l'emprunt obligataire existant, U10, conformément au contrat d'émission d'OBSAR a procédé le 2 février 2009, après les avoir rachetées, à l'annulation de 1 307 obligations.
- Ce même contrat d'émission d'OBSAR prévoit des cas d'exigibilité anticipée des obligations dans le cas où certains ratios financiers ne seraient pas respectés. Certains ne l'ont pas été en 2008. Les porteurs d'obligations se sont réunis en Assemblée Générale le 26 juin 2009 pour se prononcer sur l'exigibilité anticipée. Ils ont décidé de ne pas rendre exigible l'emprunt obligataire jusqu'à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009.
- U10 a procédé à la cession de la totalité de ses titres C3M au profit de son dirigeant en date du 23 juin 2009.
- U10 s'est engagée le 9 novembre 2009 irrévocablement à acquérir 1 500 actions de la société SMERWICK.

■ Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une influence sur les comptes annuels n'est à signaler.

■ 1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles généralement admises d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune modification significative n'a été apportée aux méthodes d'évaluation par rapport au dernier exercice clos.

Les dispositions des règlements 2002-10 et 2004-06 du CRC ont été mises en œuvre pour la première fois le 1er janvier 2005.

La société a opté pour un traitement prospectif.

1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives.

Les logiciels créés en interne sont immobilisés sur la base des coûts engagés à partir de la phase de développement.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : de 1 à 3 ans
- Fonds de commerce : -
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables engagés pour leur préparation et leur mise en état de fonctionner. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction de leur durée d'utilisation estimée. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Bâtiments : de 5 à 30 ans
- Agencements généraux : de 5 à 30 ans
- Matériels et outillages industriels : de 1 à 8 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans

Par ailleurs, la société n'étant pas propriétaire de ses principaux actifs, l'approche par composants n'a pas trouvé à s'appliquer.

1.3. Immobilisations financières

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, de provisions pour dépréciation. Une provision est constatée dans le cas où la valeur des titres est supérieure à la valeur d'utilité, évaluée en tenant compte des perspectives de chaque société (valeur de marché, perspectives de développement et de rentabilité) et de la situation nette.

1.4. Créances

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » dès lors que les droits attachés à ces créances sont transférés. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque.

1.5. Disponibilités

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs et de valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur dernière valeur d'achat. Des provisions pour dépréciation sont constituées dès lors que la valeur de marché devient inférieure à la valeur comptable.

1.6. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération.

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes latentes font l'objet d'une provision en fin d'exercice.

1.7. Provision pour risques et charges

Une provision pour risques est constituée afin de couvrir une obligation de la Société (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers qui provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Le montant correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société doive supporter pour éteindre son obligation.

1.8. Intégration fiscale

La société U10 est la société mère du groupe intégré fiscalement comprenant les sociétés :

- L3C
- FRED OLIVIER
- B10
- ID WORLD
- LOG10
- CODICO
- COD'EVENTS

Chaque société prend en charge son impôt comme si elle n'était pas intégrée.

1.9. Provisions pour avantage du personnel

Les provisions pour avantages du personnel concernent uniquement les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite. Elles sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basées sur des hypothèses actuarielles pour l'estimation de l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, la revalorisation du salaire et le taux d'actualisation.

En 2008 et 2009, la société a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 5% en 2008 et 4,5% en 2009
- Taux de croissance des salaires : 2%

2. Complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat

2.1. Bilan

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées de :

k€	2009			2008
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Matrices - Dessins	-	-	-	-
Logiciels, brevets, licences	713	617	96	108
Fonds de commerce	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	125	-	125	59
Total	838	617	221	167

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2009	2008
Solde en début d'exercice	167	15
Acquisitions	170	85
Cessions (valeur brute)	0	-5
Dotations aux amortissements	-116	-114
Amortissements des immobilisations cédées	-	5
TUP INFO 10	-	181
Solde en fin d'exercice	221	167

2.1.2. Immobilisations corporelles

Elles sont constituées de :

k€	2009			2008
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Terrains bâtis	69	-	69	69
Bâtiments	143	30	114	125
Agencements	552	209	343	395
Matériel de transport	89	37	51	159
Matériel et mobilier de bureau	298	255	43	75
Total	1 151	530	621	823

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2009	2008
Solde en début d'exercice	823	940
Acquisitions	27	125
Cessions (valeur brute)	-136	-127
Dotations aux amortissements	-129	-182
Amortissements des immobilisations cédées	36	46
TUP INFO 10	-	22
Solde en fin d'exercice	621	823

2.1.3. Immobilisations financières

Elles sont constituées de :

k€	2009			2008
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Titres de participations	63 700	17	63 683	60 342
Créances rattachées à des participations	10 964	636	10 328	21 437
Autres immobilisations financières	1 383	-	1 383	404
Total	76 048	653	75 395	82 183

Le poste « Créances rattachées à des participations » comprend des créances à plus d'un an pour un montant net de 4 200 k€ correspondant à un prêt en obligations convertibles à la filiale UTEX.

Le poste « autres immobilisations financières » comprend les actions propres de la société pour un montant de 61 k€. Celles-ci ont été acquises dans le cadre de la mise en place d'un programme de rachat d'actions.

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2009	2008
Solde en début d'exercice	82 183	92 314
Acquisitions et augmentations	22 608	36 452
Cessions et diminutions	-42 958	-32 853
Dotations aux provisions	-98	-13 783
Reprises de provisions	13 659	53
Solde en fin d'exercice	75 395	82 183

Les mouvements de l'exercice concernant les actions propres s'élèvent à 2 028 k€ pour les acquisitions et 2 045 k€ pour les cessions.

Au 31/12/2009, une dotation aux provisions de 98 k€ a été constatée sur l'avance faite à SENTEUR ET BEAUTÉ. Cette provision s'élève à 619 k€ et a été constituée sur la base de 100 % du montant de l'avance faite à SENTEUR ET BEAUTÉ.

Le montant des reprises de provisions concerne, pour 13 658 k€, la filiale C3M cédée en cours d'exercice

2.1.4. Créances clients et autres créances

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2009 Provisions	Valeur nette	2008 Valeur nette
Clients	788	30	758	757
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et organismes sociaux	-	-	-	-
État, impôts sur les bénéfices	34	-	34	2 332
Taxe sur la valeur ajoutée	219	-	219	88
Groupe et associés	1 441	-	1 441	934
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	0
Débiteurs divers	4 755	4 661	94	0
Total	7 237	4 691	2 546	4 110

Les créances de plus d'un an s'élevaient à 31 k€. Elles concernent exclusivement le poste clients et sont provisionnées à hauteur de 30 k€.

Les créances Groupe et associés sont constituées de comptes courants de filiales au titre de l'intégration fiscale pour 1 441 k€.

Les débiteurs divers comprennent un montant de 4 502 k€ au titre de créances clients rachetées à l'ex-filiale C3M dans le but de compenser une partie de la dette de cette dernière. Le solde de la créance C3M, inclus dans le montant des débiteurs divers, s'élève à 159 k€. Ces deux montants sont provisionnés en totalité, pour 4 661 k€.

Les créances comprennent les montants suivants au titre des produits à recevoir :

k€	Valeur brute	2009 Provisions	Valeur nette	2008 Valeur nette
Clients	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et organismes sociaux	-	-	-	-
État, impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	137	-	137	18
Groupe et associés	-	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	-
Débiteurs divers	91	-	91	-
Total	228	-	228	18

2.1.5. Disponibilités

Elles sont constituées de :

k€	2009	2008
Valeurs mobilières de placement	-	15
Banques, comptes courants débiteurs	1 772	15
Total	1 772	30

2.1.6. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance, pour 338 k€, concernent :

- une avance sur des frais de location et charges locatives pour 141 k€,
- une avance sur les frais de salon pour 112 k€,
- une avance sur les frais d'assurance pour 25 k€,
- une avance sur des frais de communications financières pour 22 k€,
- un ensemble des charges de gestion courante pour 38 k€.

Les produits constatés d'avance, pour 325 k€, concernent :

- une avance sur les produits des BSAR pour 321 k€ (solde sur la différence entre prix d'émission et valeur nominale, cf point 2.1.9 ci-dessous),
- une avance sur les revenus d'avances de trésorerie consenties aux filiales pour 4 k€.

2.1.7. Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse de la façon suivante :

k€	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission et d'apport	Réserves et résultat	Capitaux propres
Solde au 31/12/2006	18 673 399	18 673	17 540	12 336	48 549
Résultat de l'exercice 2007	-	-	-	8 178	8 178
Dividendes versés	-	-	-	-8 020	-8 020
Solde au 31/12/2007	18 673 399	18 673	17 540	12 493	48 706
Résultat de l'exercice 2008	-	-	-	-7 957	-7 957
Dividendes versés	-	-	-	-8 017	-8 017
Solde au 31/12/2008	18 673 399	18 673	17 540	-3 482	32 732
Affectation du résultat 2008	-	-	-4 733	4 733	0
Résultat de l'exercice 2009	-	-	-	494	494
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2009	18 673 399	18 673	12 807	1 745	33 225

2.1.8. Provisions pour risques et charges

La provision pour risques comprend :

- une provision sur des litiges commerciaux et prud'homaux pour un montant total de 301 k€,
- une provision pour pertes de changes pour 109 k€,
- une provision complémentaire à hauteur de la situation nette négative de la filiale SENTEUR ET BEAUTÉ pour 137 k€,

– une provision sur certains engagements bancaires de filiales pour lesquels U10 avait établi une lettre de confort, pour un montant de 158 k€.

La provision pour charges correspond aux engagements au titre du départ à la retraite pour 38 k€.

L'évolution des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

k€	Solde 31/12/2008	Dotations	Reprises	Solde 31/12/2009
Provisions pour risques	328	404	27	705
Provisions pour charges	27	10	-	38
Total	356	414	27	743

2.1.9. Endettement financier net

Les disponibilités nettes sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles, déduction faite des découverts, et par les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition.

L'endettement financier net représente 117,8% des fonds propres (151,9% à fin 2008). Il est exclusivement souscrit en euros. La part de l'endettement souscrite à taux fixe s'élève à 83 k€.

En 2006 le Groupe a émis un emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR), d'une maturité de 5 ans, pour un montant de 39 875 k€, correspondant à 2 750 000 titres émis au prix de 14,50 €. Les obligations émises ont une valeur nominale de 14 €, la différence constituant un produit constaté d'avance, repris sur la durée de l'emprunt soit 5 ans.

L'emprunt obligataire contient des clauses portant sur les covenants à respecter : notamment détention des titres U10, et respect de deux ratios financiers : endettement financier net/situation nette et endettement financier net/capacité d'autofinancement.

Le ratio n'étant pas respecté au 31 décembre 2008, U10 a convoqué en Assemblée Générale l'ensemble des porteurs d'obligations le 26 juin 2009. Lors de cette réunion, les propriétaires des obligations ont voté à la majorité qualifiée requise la non exigibilité de l'emprunt obligataire jusqu'à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, le groupe respecte l'ensemble des ratios.

Dans le cadre de l'emprunt obligataire existant, U10, conformément au contrat d'émission d'OBSAR a procédé le 2 février 2009, après les avoir rachetées, à l'annulation de 1 307 obligations pour 18 k€.

Éléments financiers 2009

Comptes sociaux

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

k€	Total	2009			2008
		< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	
Emprunts > 2 ans à l'origine	38 565	83	38 482	-	41 292
Concours bancaires de trésorerie	-	-	-	-	-
Intérêts courus	117	117	-	-	156
Autres dettes financières court terme	2 697	2 697	-	-	-
Dettes financières	41 380	2 898	38 482	-	41 449
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	15
Banques, comptes courants débiteurs	1 772	1 772	-	-	15
Banques, comptes courants créditeurs	-171	-171	-	-	-8 296
Disponibilités nettes	1 601	1 601	-	-	-8 266
Endettement financier net	39 779	1 297	38 483	-	49 715

La variation de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

k€	2009	2008
Solde en début d'exercice	49 715	44 720
Souscription d'emprunts > 2 ans à l'origine	-	-
Remboursement d'emprunts > 2 ans à l'origine	-2 727	-2 698
Variation des concours bancaires de trésorerie	-	-
Variation des intérêts courus	-39	-28
Variation des autres dettes financières court terme	2 697	-
Diminution des disponibilités nettes	-9 868	7 720
Solde en fin d'exercice	39 779	49 715

2.1.10. Fournisseurs

Toutes les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.
Les dettes fournisseurs comprennent 83 k€ au titre des charges à payer.

2.1.11. Autres Dettes

Elles sont constituées de :

k€	2009	2008
Personnel et comptes rattachés	128	114
Sécurité sociale et organismes sociaux	202	191
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	108	102
Autres impôts et taxes	33	27
Dettes sur immobilisations	2 777	34
Avances et acomptes reçus	1	27
Groupe et associés	60	2 983
Dettes diverses	1 294	-
Total	4 604	3 479

Les dettes à moins d'un an s'élèvent à 3 909 k€

Les dettes sur immobilisations concernent une dette sur le rachat des titres SMERWICK pour un montant de 2 777 k€. Le montant à plus d'un an s'élève à 694 k€.

Les dettes Groupe et associés sont constituées de comptes courants de filiales au titre de l'intégration fiscale pour 60 k€, à moins d'un an. Les dettes diverses comprennent une dette pour un montant de 1 200 k€ envers un partenaire bancaire de C3M, au titre d'une lettre de confort émise par U10. Un échéancier de paiement est prévu, à moins d'un an. U10 a constaté en contrepartie une créance envers C3M pour l'ensemble des sommes réclamées, créance qui a fait l'objet de compensation avec des cessions de créances clients (cf point 2.1.4).

Les dettes comprennent les montants suivants au titre des charges à payer :

k€	2009	2008
Personnel et comptes rattachés	128	114
Sécurité sociale et organismes sociaux	57	51
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-
Autres impôts et taxes	33	27
Dettes sur immobilisations	-	-
Avances et acomptes reçus	-	-
Groupe et associés	-	-
Dettes diverses	94	-
Total	312	193

2.1.12. Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Postes du bilan k€	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations		63 700	
Créances rattachées à des participations		10 964	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières		407	
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	7	691	
Autres créances		1 441	
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	2 697		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75	104	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		61	

2.1.13. Inventaire des valeurs mobilières

Sociétés	Nombre d'actions ou de parts	% de participation	Valeur nette d'inventaire
I. Titres de participation			63 683
Sociétés françaises			
L3C	454 926	100,00%	4 963
FRED OLIVIER (ex DECOR10)	137 600	100,00%	2 444
B10 (ex COD10)	1 317 526	99,84%	34 943
LOG10	3 700	100,00%	37
SENTEUR & BEAUTÉ	392	40,00%	-
U10 INTERNATIONAL	3 700	100,00%	37
UTEX	2 730 000	60,00%	2 730
Sociétés étrangères			
SMERWICK GROUP	7 269	72,69%	18 530
PROMOSTAR	2	50,00%	-
II. Autres titres immobilisés			740
Sociétés françaises			
Actions propres	23 423	0,13%	61
VMP bloquées et nanties au profit de filiales	52	-	679
Sociétés étrangères			
Néant	-	-	-
III. Valeurs mobilières de placement			
Sociétés françaises			
Néant	-	-	-
Sociétés étrangères			
Néant	-	-	-

Total général (I+II+III)

64 423

2.2. Compte de résultat

2.2.1. Chiffres d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est la réalisation de la prestation pour le compte du client. Les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros selon le cours moyen du mois publié au journal officiel.

2.2.2. Répartition géographique

La ventilation France / Export s'établit comme suit :

k€	2009	2008
Tiers France	14	9
Tiers Union Européenne	-	-
Tiers hors Union Européenne	-	-
Sociétés du groupe	3 082	2 983
Total	3 096	2 992

2.2.3. Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

k€	2009	2008
Salaires et traitements	1 429	1 226
Charges sociales	588	500
Total	2 017	1 726

2.2.5. Charges et produits financiers

Ils s'analysent comme suit :

k€	2009	Dont entreprises liées	Dont entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	2008	Dont entreprises liées	Dont entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Charges d'intérêts des emprunts	-1 589	-	-	-2 638	-	-
Charges d'intérêts court terme	-221	-110	-13	-228	-	2
Escomptes accordés	-	-	-	-	-	-
Différences de change nettes	536	-	-	455	-	-
Escomptes obtenus	-	-	-	-	-	-
Revenus des titres de participations	6 163	-	6 163	9 013	-	9 013
Autres	437	-	476	-12 423	-	-12 806
Total	5 326	-110	6 626	-5 821	-	-3 791

2.2.6. Charges et produits exceptionnels

Ils s'analysent comme suit :

k€	2009	2008
Résultat net sur opérations de gestion	-1 531	32
Résultat net sur opérations en capital	-12 267	-400
Dotations / Reprises de provisions	8 839	-242
Total	-4 960	-610

Le résultat net sur opérations de gestion comprend une indemnité versée à L3C pour -1 574 k€. L3C, ayant réalisé des pertes significatives sur la vente de stocks en provenance de l'ex-filiale C3M, U10 a accepté le versement d'une indemnité pour compenser le préjudice subi, la société mère étant à l'origine de la reprise de ce stock par L3C.

L'effectif à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	2009	2008
Cadres	14	13
Commerciaux	-	-
Agents de maîtrise	6	6
Employés	14	14
Total	34	33

L'engagement au titre du droit individuel à la formation à la fin de l'exercice 2009 s'élève à 2 375 heures.

2.2.4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations s'analysent comme suit :

k€	2009	2008
Dotations aux amortissements des immobilisations	245	296
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	27	-
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	10	7
Total	282	302

La part des dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation relative aux engagements au titre des départs à la retraite s'élève à 10 k€. Le montant des reprises de provision pour risques et charges d'exploitation s'élève à 27 k€ et concerne diverses reprises utilisées sur litiges prud'homaux.

Le résultat net sur opérations en capital comprend :

- 4 k€ de résultat de cession sur immobilisations corporelles.
- 12 300 k€ de résultat de cession sur immobilisations financières.
- 34 k€ de résultat sur rachats d'actions propres.
- 3 k€ de résultat de cession sur obligations propres.

Le montant des dotations / reprises de provisions comprend :

- 4 661 k€ au titre de dépréciation exceptionnelle d'actifs sur les créances liées à C3M,
- 158 k€ au titre d'une provision sur risque exceptionnel lié à des engagements C3M,
- 12 300 k€ au titre de la reprise de provision sur les titres C3M, suite à la cession. Afin de ne pas déséquilibrer le résultat courant

et le résultat exceptionnel, la dépréciation des titres, constatée antérieurement en résultat financier, a été reprise en résultat exceptionnel.

- 1 358 k€ au titre de la reprise de provision sur des créances C3M, suite à la cession. Afin de ne pas déséquilibrer le résultat courant et le résultat exceptionnel, la dépréciation des créances rattachées à des participations, constatée antérieurement en résultat financier, a été reprise en résultat exceptionnel.

2.2.7. Impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

k€	2009	2008
Sur résultat courant	-1 729	-1 435
Sur résultat exceptionnel	-1 155	-50
Total	-2 881	-1 485

Au titre de la convention d'intégration fiscale et compte tenu de son résultat fiscal négatif, la société a constaté dans ses comptes du 31 décembre 2009 un profit d'impôt de 2 881 k€.

2.3.1. Nantissements, hypothèques, sûretés réelles

Ce poste comprend des nantissements en garantie d'emprunts et en garantie de L/C Stand By. Les montants indiqués ci-dessous correspondent au solde des emprunts ou des Stand By dus au 31 décembre 2009. Ce sont des nantissements de titres de participation pour 83 k€ et de titres financiers pour 679 k€.

Le nantissement des titres de participation s'analyse comme suit :

k€	Montant de l'emprunt	Solde au 31/12/2009	Nombre de titres nantis	% du capital détenu	Valeur des titres nantis au bilan U10
Titres					
B10	1 500	83	104 089	7,90%	2 761
B10	5 580	-	215 613	16,37%	5 718
Total	7 080	83			8 479

Le nantissement des titres financiers vient en garantie des engagements suivants :

Type	Montant	Devise	Échéance
L/C Stand By	450	KUSD	30/06/10
L/C Stand By	250	KUSD	31/03/10
L/C Stand By	300	KUSD	31/03/10

2.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

k€	2009	2008
Engagements donnés	21 950	33 203
Nantissements, hypothèques, sûretés réelles	763	2 792
Crédit-bail	1 564	1 887
Créances cédées non échues	-	-
Aval, caution et garanties données	19 622	28 523
Autres engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-
Aval, caution et garanties reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Engagements réciproques	31 434	44 162
Crédits documentaires	-	-
Achats de devises à terme	29 861	44 162
Autres engagements réciproques	1 574	-
Total	53 384	77 365

k€	2009	2008
Nantissement de titres de participation	83	2 792
Nantissement de titres financiers	679	-
Total	763	2 792

2.3.2. Crédit-bail

Les engagements de crédit-bail s'analysent comme suit :

k€	Terrains	Constructions	Véhicules	Total
Valeur d'origine	104	1 851	-	1 955
Amortissements théoriques	-	560	-	560
Cumul exercices antérieurs	-	476	-	476
Dotations de l'exercice	-	84	-	84
Redevances payées	29	1 115	-	1 143
Cumul exercices antérieurs	22	941	-	963
Dotations de l'exercice	7	174	-	181
Redevances restant à payer	52	1 513	-	1 564
à 1 an au plus	7	174	-	181
entre 1 et 5 ans	27	832	-	859
à plus de 5 ans	18	507	-	525
Valeur résiduelle	-	-	-	-

2.3.3. Avals, cautions et garanties

Les garanties données concernent des couvertures d'opérations commerciales pour 14 040 k€ une caution sur contrat de crédit-bail immobilier pour 5 582 k€

Elles s'analysent comme suit :

Garantie	Filiale	Banque	Échéance	kUSD	kEUR
Standby	LONGFIELD SMERWICK	ICBC	31/03/2010	300	208
Standby	LONGFIELD SMERWICK	KBC	31/03/2010	250	174
Standby	LONGFIELD SMERWICK	MICB	30/06/2010	450	312
Garantie à 1 ^{ère} demande	LONGFIELD SMERWICK	BNP PARIBAS TAIPEI	31/03/2010	4 500	3 124
Garantie à 1 ^{ère} demande	LONGFIELD SMERWICK	ICBC (MIB)	Sans limite de durée	4 150	2 881
Garantie à 1 ^{ère} demande	LONGFIELD SMERWICK	HSBC	Sans limite de durée	5 000	3 471
Garantie à 1 ^{ère} demande	LONGFIELD SMERWICK	KBC	Sans limite de durée	5 000	3 471
Garantie à 1 ^{ère} demande	LONGFIELD SMERWICK	KBC	Sans limite de durée		200
Caution	L3C	CM-CIC Lease	01/01/2020		5 582
Caution	SENTEUR ET BEAUTE	BNP PARIBAS	Sans limite de durée		200
Total					19 622

2.3.4. Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagements reçus au 31/12/2009.

2.3.5. Autres engagements réciproques

La Société a souscrit des contrats d'achat à terme de devises en vue de couvrir des opérations commerciales réalisées à l'international par les filiales du groupe.

Au 31 décembre 2009, la situation de ces contrats s'analyse de la manière suivante :

Devise	Echéance	Montant nominal en k\$	Solde au 31/12/2009 en k\$	Cours de couverture € / \$	Solde converti en k€
USD	2010	22 500	21 600	1,42676	15 139
USD	2011	11 300	11 300	1,40761	8 028
USD	2012	9 400	9 400	1,40433	6 694
		43 200	42 300		29 861

Sur la base du cours de conversion €/ \$ en vigueur au 31 décembre 2009, soit 1,4406, la valeur de ces contrats s'établit à 29 363 k€.

Par ailleurs, dans le cadre du versement d'une indemnité transactionnelle de U10 à L3C, L3C s'est placée sous le régime 216 A du CGI (cf point 2.2.6). Conformément aux dispositions de l'article 216 A du CGI, L3C s'engage à procéder à une augmentation de capital du montant de l'indemnité reçue, soit 1 574 k€ en faveur de U10 avant la clôture du second exercice suivant.

2.4. Tableau des filiales et participations

Le tableau des filiales et participations se présente ainsi :

k€	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part détenue du capital en %	Valeur comptable		Observations
				brute	nette	
L3C	4 549	6 825	100,00%	4 963	4 963	
FRED OLIVIER (Ex. DECOR10)	2 752	1 097	100,00%	2 444	2 444	
B10 (Ex COD10)	13 197	24 153	99,84%	34 943	34 943	
LOG10	37	-113	100,00%	37	37	
UTEX	4 550	5 661	60,00%	2 730	2 730	
SMERWICK GROUP	1	2 230	72,69%	18 530	18 530	
PROMOSTAR	-	-	50,00%	17	0	
SENTEUR ET BEAUTE	38	-794	40,00%	0	0	
U10 INTERNATIONAL	37	-8	100,00%	37	37	

k€	Montant des prêts et avances accordées	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de la filiale	Résultat du dernier exercice clos	Montant des dividendes encaissés	Observations
FRED OLIVIER (Ex. DECOR10)	-	-	5 722	744	800	
B10 (Ex COD10)	4 700	-	1 478	2 117	1 747	
LOG10	-	-	2 976	-63	-	
UTEX	5 400	-	936	1 878	-	
SMERWICK GROUP	-	13 840	60 896	1 410	618	①
PROMOSTAR	17	-	-	-	-	②
SENTEUR ET BEAUTE	619	200	210	-235	-	③
U10 INTERNATIONAL	145	-	107	-8	-	

① Le capital et les capitaux propres ont été convertis au cours de clôture et les informations concernant le résultat ont été converties au cours moyen de la période c'est-à-dire :

	Cours moyen	Cours de clôture
US\$	0,717737	0,694155

② Les données de bilan et résultat pour la filiale ne sont pas connues. Une provision sur l'avance de trésorerie a été constituée pour 17 k€.

③ Une provision sur l'avance de trésorerie a été constituée pour 619 k€.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société U10 SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose, en note 1.3, les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Ainsi une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où la valeur des titres est supérieure à la valeur d'utilité, évaluée en tenant compte des perspectives de chaque société (valeur de marché, perspectives de développement et de rentabilité) et de la situation nette.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère

approprié des méthodes visées ci-dessus. Nous nous sommes assurés de leur correcte application et avons revu les données et hypothèses permettant d'apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE – le 26 avril 2010.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Frédéric VILLARS

ORFIS BAKER TILLY
Michel CHAMPETIER

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société U10,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I ■ Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225.31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de prestation de services

Conseil d'Administration du 05 janvier 2009

- Avec la société SMERWICK GROUP LIMITED

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :

Thierry Lièvre, Joël Desmaris

Nature et objet :

Signature en date du 6 janvier 2009 d'une convention de prestation de services entre les sociétés U10 et SMERWICK GROUP LIMITED. La société U10 apportera à sa filiale une mission d'assistance et d'accompagnement en matière de stratégie financière, commerciale ainsi que dans le domaine d'organisation administrative.

Les prestations fournies par la société U10 seront facturées à SMERWICK sur la base d'une redevance annuelle initiale de 36 000 € HT.

Dans l'hypothèse d'interventions spécifiques ou exceptionnelles, la rémunération de base pourra être augmentée après concertation entre les parties.

Les dispositions de la présente convention sont applicables avec effet au 1^{er} janvier 2009 et ce pour une durée indéterminée. Chacune

des parties aura la possibilité d'y mettre fin sans indemnité après un préavis de 3 mois.

Modalités :

Un montant de 36 000 € a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2009 à ce titre.

Convention d'avance en compte courant

Conseil d'administration du 04 mars 2009

- Avec la société FINANCIERE DES DOCKS

Associé, actionnaire ou administrateur concerné :
Thierry Lièvre

Nature et objet :

Signature d'une convention d'avance en compte courant en date du 11 mars 2009 entre les sociétés FINANCIERE DES DOCKS et U10. Cette avance porte intérêt au taux annuel maximum fiscalement déductible à savoir 4,81 % au 31 décembre 2009.

A cette date, le montant de l'avance de la société FINANCIERE DES DOCKS à la société U10 s'élève à 2 587 710 €.

Modalités :

Un montant de 109 692 € a été comptabilisé en charges financières au 31.12.09 au titre des intérêts

Prestations de services administratifs et comptables et de mise à disposition de locaux

Conseil d'Administration du 25 juin 2009

- Avec la société TLK.

Associé, actionnaire ou administrateur concerné :

Thierry Lièvre

Nature et objet :

Convention de prestations et de mise à disposition de locaux signée en date du 12 octobre 2006.

Cette convention prévoit une assistance en matière administrative et comptable ainsi qu'une mise à disposition de mobiliers et matériels de bureau, de la société U10 à la société TLK. Cette convention était facturée annuellement pour un montant de 3 000 € HT.

Le 1^{er} avenant à cette convention, signé en date du 1^{er} juillet 2009, a modifié les modalités de facturation. Les prestations sont désormais facturées au tarif de 3 000 € HT par semestre.

Les autres clauses de la convention initiale restent inchangées et continuent à s'appliquer.

Modalités :

Un montant de 4 500 € HT a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice au titre des prestations de services administratives et comptables et de la domiciliation pour la société TLK.

Convention de gestion de trésorerie

Conseil d'Administration du 30 octobre 2009

- Avec la société U10 INTERNATIONAL

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :

Thierry Lièvre, Joël Desmaris

Nature et objet :

Cette convention signée en date du 1er décembre 2009 entre les sociétés U10 et U10 INTERNATIONAL a pour but d'optimiser la gestion de la trésorerie entre les deux parties. Elle décrit les diverses modalités d'application.

Une rémunération sur les avances est calculée sur la base du taux Euribor 3 mois + 0,4 %.

Au 31 décembre 2009, l'avance faite par U10 à sa filiale s'élève à 145 000 €.

Modalités :

Un montant de 57 € a été comptabilisé en produits financiers au cours de l'exercice au titre des intérêts.

II ■ Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Prestations de services fournies par U10

Nature et objet :

La société U10 apporte à ses filiales des prestations de direction générale, de conseil et d'assistance dans les domaines de la gestion administrative, financière, commerciale et dans tous autres domaines où les services de la société U10 peuvent être utilement mis à la disposition des filiales.

La société U10 a signé avec chacune des 3 filiales suivantes : C3M, B10 et DUTEXDOR une convention de prestations de services en date du 7 janvier 2008.

Ces prestations sont facturées sur la base d'un tarif journée HT composé du coût réel des intervenants avec une marge comprise entre 0 et 5 % en fonction de la nature des prestations réalisées.

- Avec la société C3M

Associé, actionnaire ou administrateur concerné :

Carlos Martinez Ribera

Modalités :

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice et a été résiliée conventionnellement en date du 23 juin 2009 sans indemnité de part et d'autre.

- Avec la société B10

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :

Thierry Lièvre, Joël Desmaris

Modalités :

Un montant de 8 940 € HT a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2009 à ce titre.

- Avec la société DUTEXDOR

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :

Thierry Lièvre, Joël Desmaris

Modalités :

Un montant de 32 300 € a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2009 à ce titre.

- Avec la société FINANCIERE DES DOCKS

Associé, actionnaire ou administrateur concerné :

Thierry Lièvre

Nature et objet :

Autorisation du principe d'une convention de prestations de services administratives et comptables et de mise à disposition de locaux de U10 au profit de la société FINANCIERE DES DOCKS.

Cette convention, signée en date du 4 novembre 2008, prévoit que la société U10 apporte à la société FINANCIERE DES DOCKS :

- Une prestation générale d'assistance administrative et de gestion comptable
- La communication d'informations d'ordre juridique, social, financier, comptable et fiscal et de toute documentation qui serait utile à la bonne gestion.

Elle prévoit également que la société U10 mette à disposition de la société FINANCIERE DES DOCKS un bureau de direction équipé, l'accueil, une salle de réunion, des sanitaires, un parking, téléphone, fax, photocopieur dépendant des locaux loués par la société U10 situés 1 place Verrazzano étant précisé que le bailleur, par courrier

du 17 octobre 2008, a expressément autorisé une sous-location des locaux loués à la société U10 au profit de FINANCIERE DES DOCKS.

Modalités :

Un montant de 5 000 € HT a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice au titre de cette convention.

Convention de prestations informatiques

Nature et objet :

Convention de prestations informatiques entre la société U10, INFO10 et les filiales L3C, CODICO, DECOR 10, PRA, SENTEUR ET BEAUTE et ID WORLD.

Cette convention conclue le 28 juin 2006 pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 1er février 2006 définissait les modalités d'intervention des équipes informatiques d'INFO10 dans les sociétés du groupe U10.

Un avenant du 1er juin 2007 avait intégré les sociétés C3M et LOG10 et précisait les modalités des prestations.

Cette convention a été automatiquement transférée en intégralité à la société U10, venue aux droits d'INFO10, par le biais d'une transmission universelle de patrimoine à U10 en date du 30 juin 2008.

Pour les sociétés concernées par les conventions réglementées, à savoir B10 et C3M, les modalités sont les suivantes :

- Avec la Société B10

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :

Thierry Lièvre, Joël Desmaris

Modalités :

Un montant de 12 577 € a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2009 à ce titre.

- Avec la Société C3M

Associé, actionnaire ou administrateur concerné :

Carlos Martinez Ribera

Modalités :

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice et a été résiliée par un courrier en date du 26 octobre 2009, sans indemnité de part et d'autre.

Prestations de services reçues par U10

- Avec la Société HOLDING FINANCIERE DE TANGER SL

Associé, actionnaire ou administrateur concerné :

Carlos Martinez Ribera.

Nature et objet :

Monsieur Carlos Vicente Martinez Ribera, via la société HOLDING FINANCIERE DE TANGER SL a fourni des prestations de conseils auprès de la société U10. Ces prestations étaient rémunérées sur la base d'un montant forfaitaire mensuel de 9 000 €, incluant l'ensemble des frais de missions et de déplacements de Monsieur Carlos Vicente Martinez Ribera.

Modalités :

Cette convention du 17 décembre 2004 avait pris effet à compter du 1er janvier 2005 et ce pour une durée de 7 ans renouvelable ensuite par tacite reconduction.

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice et a été résiliée conventionnellement en date du 23 juin 2009 avec effet rétroactif au 31 décembre 2007.

- Avec la société TLK

Associé, actionnaire ou administrateur concerné :

Thierry Lièvre

Nature et objet :

Convention de prestation de services du 28 juin 2006 entre la société U10 et la société TLK. La société TLK facture à la société U10 des prestations de direction générale et commerciale, de management, des prestations financières et boursières et des prestations de développement. Les frais de déplacements, d'avantages en nature, sont définis par la convention et des lettres avenant en date du 4 janvier 2007 et du 5 janvier 2009.

Cette convention se renouvelle, pour des périodes de mêmes durées, par tacite reconduction.

La rémunération de ces prestations s'effectue sur la base d'un montant forfaitaire mensuel de 60 000 € HT.

Modalités :

Un montant de 765 801 € a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice et se décompose comme suit :

- 720 000 € au titre des prestations
- 45 801 € au titre des remboursements de frais

- Avec la Société CVIG CONSEIL

Associé, actionnaire ou administrateur concerné :

Christian Viguié (Directeur Général Délégué)

Nature et objet :

La société CVIG CONSEIL apporte à la société U10, une mission de conseil en communication financière et d'assistance budgétaire. La présente convention détermine les modalités précises de ces

prestations. Les prestations sont rémunérées sur la base d'un montant forfaitaire mensuel de 9 000 € HT. La convention prévoit également le remboursement des frais engagés. La présente convention a été conclue en date du 15 octobre 2007 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction et avec effet au 1er octobre 2007.

Modalités :

Un montant de 121 036 € a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice à ce titre, dont 108 000 € au titre des prestations et 13 036 € au titre de remboursement de frais.

Cette convention a été résiliée en date du 16 novembre 2009 avec effet au 31 décembre 2009 sans indemnité de part et d'autre.

Garanties à première demande

- Avec les sociétés LONGFIELD LIMITED et SMERWICK LIMITED TAIWAN BRANCH

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :

Thierry Lièvre, Joël Desmaris

a) - Nature et objet :

Autorisation du principe et des conditions d'une garantie à première demande à conférer par la société à la KBC BANK NV TAIPEI BRANCH. Cette garantie au profit des sociétés SMERWICK LIMITED TAIWAN BRANCH et LONGFIELD LIMITED porte sur le remboursement des encours financiers consentis à ces 2 sociétés et ce, pour un montant maximum de 5 000 000 USD et 200 000 € en principal, intérêts, commission, frais et accessoires. La garantie a une durée indéterminée.

Modalités :

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

b) - Nature et objet :

Le Conseil d'Administration du 14 juin 2007 avait autorisé le principe d'une caution à conférer par la société à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK CO Ltd. Cette garantie au profit de la société SMERWICK GROUP et / ou de ses filiales entrainé dans le cadre du renouvellement de la ligne de crédit consentie et portait sur un montant de 5 500 000 USD outre les intérêts, frais et accessoires.

Une nouvelle garantie autorisée par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2008 annule et remplace l'autorisation précédente.

La société U10 garantit à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK CO Ltd, l'ensemble des dettes contractées par les filiales SMERWICK LIMITED TAIWAN BRANCH et LONGFIELD LIMITED, entre le 20 juillet 2008 et le 19 juillet 2011. Ces dettes comprennent notamment, emprunts, obligations, avances, lettres de crédit, garanties dans la limite d'une somme de 4 150 000 USD outre les intérêts, frais et accessoires. La garantie a une durée indéterminée.

Modalités :

Cette garantie n'a pas trouvé à s'appliquer en 2009.

c) - Nature et objet :

Autorisation du principe et des conditions d'une garantie à première demande à conférer par la société à la BNP PARIBAS TAIPEI. Cette garantie au profit des sociétés SMERWICK LIMITED TAIWAN BRANCH et LONGFIELD LIMITED porte sur le remboursement des encours financiers consentis à ces 2 sociétés et ce, pour un montant maximum de 4 500 000 USD. La garantie courait jusqu'au 31 mars 2009. Celle-ci, n'ayant pas été dénoncée a été reconduite tacitement jusqu'au 31 mars 2011.

Modalités :

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

d) - Nature et objet :

Autorisation du principe et des conditions d'une garantie à première demande à conférer par la société à la HONG KONG ET SHANGAI BANKING CORPORATION LIMITED, succursale de TAIPEI. Cette garantie au profit des sociétés SMERWICK LIMITED TAIWAN BRANCH ET LONGFIELD LIMITED porte sur un montant de 5 000 000 USD en capital augmenté des intérêts, frais et accessoires. La garantie a une durée indéterminée.

Modalités :

La garantie n'a pas trouvé à s'appliquer en 2009.

Sous-location d'un showroom

Nature et objet :

La société U10 est titulaire d'un bail commercial en vertu d'un acte sous seing privé passé le 1er juin 2006 avec la Société SLOUGH BLANC MESNIL. Ce bail concerne un ensemble immobilier situé au Blanc Mesnil – 157 avenue Charles Floquet.

Le bailleur, la Société SLOUGH BLANC MESNIL accepte que la Société U10 sous-loue à des sociétés membres de son groupe : L3C, CODICO, COD EVENTS, DUTEXDOR et ID WORLD.

La présente convention détermine les modalités de cette sous-location.

La sous-location porte sur des locaux à usage de bureaux ainsi que de présentation et mise en situation (showroom) des produits qu'elles distribuent. Celle-ci est consentie et acceptée en date du 9 janvier 2007 avec effet rétroactif au 1er janvier 2007 et pour la durée du bail, soit jusqu'au 31 mai 2015.

La présente sous-location est consentie moyennant un loyer annuel H.T. de 376 000 € et avec prise en compte des charges locatives. Le loyer et les charges sont répartis entre les différents preneurs au prorata des surfaces occupées.

Cette répartition pourra évoluer pendant toute la durée de cette convention de sous-location en fonction de l'utilisation effective des surfaces par ces sociétés.

Pour la société DUTEXDOR, concernée par les conventions réglementées, les modalités d'applications sont les suivantes :

- Avec la Société DUTEXDOR

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :

Thierry Lièvre, Joël Desmaris

Modalités :

Un montant de 29 699 € a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice à ce titre.

- 21 736 € au titre de loyers
- 7 963 € au titre des charges locatives.

Convention de gestion de trésorerie

- Avec la Société C3M

Associé, actionnaire ou administrateur concerné :

Carlos Martinez Ribera

Nature et objet :

La convention de gestion de trésorerie signée en date du 9 janvier 2007 prévoit la faculté de mobiliser les facilités de trésorerie selon des modalités prédéfinies.

La rémunération est calculée sur la base du taux Euribor 3 mois + 0,4 %. Il n'y a pas d'avance en compte au 31 décembre 2009.

Modalités :

Un montant de 40 208 € a été comptabilisé en produits financiers au cours de l'exercice au titre des intérêts. Cette convention a été résiliée conventionnellement en date du 23 juin 2009 sans indemnité de part et d'autre.

- Avec la Société UTEX

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :

Thierry LIEVRE, Joël DESMARIS

Nature et objet :

La convention de gestion de trésorerie signée en date du 29 juin 2006 prévoit la faculté de mobiliser les facilités de trésorerie selon des modalités prédéfinies.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction.

La rémunération est calculée sur la base du taux Euribor 3 mois + 0,40 %.

Il n'y a pas d'avance en compte au 31 décembre 2009.

Modalités :

Aucun montant comptabilisé au cours de l'exercice au titre des intérêts.

- Avec la Société B10

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :

Thierry Lièvre, Joël Desmaris

Nature et objet :

Une convention de gestion de trésorerie a été signée par la société U10 et la société CODICO (devenue B10) le 1er juillet 2004. Cette convention initiale prévoyait la rémunération des mises à disposition de leurs excédents de trésorerie au taux annuel de 3% et devait s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le 1er avenant à cette convention en date du 23 décembre 2004 a modifié la convention initiale. Celui-ci prévoit la faculté de mobiliser les facilités de trésorerie selon des modalités prédéfinies.

La rémunération prélevée est calculée sur le montant mobilisé sur la base du taux Euribor 3 mois + 0,40 %. Cet avenant a pris effet à compter du 1er octobre 2004.

Modalités :

Au 31 décembre 2009, le montant de l'avance en compte est de 4 700 000 €.

Un montant de 16 403 € a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice au titre des intérêts annuels.

Couverture du cours du dollar

- Avec la Société DUTEXDOR

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :

Thierry LIEVRE, Joël DESMARIS

Nature et objet :

Une convention relative à la couverture du cours du dollar a été signée en date du 1er juillet 2007 entre la société U10 (société mère) et les filiales L3C, FRED OLIVIER, DUTEXDOR.

Cette convention a pour but de fixer les conditions et les modalités particulières de gestion par U10, des devises pour le compte des filiales.

Cette convention est consentie et acceptée à compter du 1er juillet 2007 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Modalités :

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Emission d'obligations convertibles en actions

- Avec la société UTEX

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :

Thierry Lièvre, Joël Desmaris

Nature et objet :

La société UTEX a émis, sans appel public à l'épargne un emprunt obligataire convertible de 8 450 000 € représenté par 8 450 000 obligations convertibles en actions de 1 € de nominal.

Cette émission a été réservée en totalité à la société U10 avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Ces modalités ont été définies dans un contrat d'apport d'obligations convertibles en actions en date du 2 juin 2006.

Modalités :

Un montant initial de 8 450 000 € a été constaté en créances rattachées à des participations en 2006. Le taux d'intérêt a été fixé au taux Euribor 1 an + 1 % soit 2,631 % pour l'année 2009. Le montant des intérêts constaté en produits financiers est de 247 025 €.

Un montant de 1 100 000 € a été remboursé au cours de l'exercice à l'échéance annuelle au 30 mai 2009. Le capital restant dû s'élève à 5 400 000 €.

Dans le cadre de cette opération, des actions de la société UTEX ont fait l'objet d'un nantissement au profit de la société U10, en garantie de la convention de garantie d'actif et de passif de la société DUTEXDOR. Les conditions dans lesquelles les actions de la société sont affectées en nantissement sont les suivantes :

- 718 900 actions jusqu'au 31.12.2009

Convention d'intégration fiscale

- Avec la Société B10

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :

Thierry Lièvre, Joël Desmaris

Nature et objet :

Convention d'intégration fiscale signée en date du 14 mars 2006. Cette convention prévoit l'intégration de la société B10 dans le groupe fiscal constitué par la société U10 le 1er janvier 2003, pour une durée de 5 exercices et renouvelable par tacite reconduction, suite à son option initiale formulée le 13 décembre 2002.

En 2009, les sociétés intégrées fiscalement sont les suivantes : U10 en tant que société mère et L3C, FRED OLIVIER, B10, CODICO, COD EVENTS, ID WORLD et LOG10 en tant que filiales.

Modalités :

Cette convention a pris effet à compter du 1er janvier 2006. Chaque société constate sa charge d'impôt comme si elle n'était pas intégrée fiscalement.

Contrat de travail

Associé, actionnaire ou administrateur concerné :

Joël Desmaris

Nature et objet :

Monsieur Joël DESMARIS bénéficie d'un contrat de travail depuis le 7 janvier 2003. Dans ce cadre, il bénéficie d'un avantage en nature pour l'utilisation d'un véhicule appartenant à la société, d'un avantage en nature logement et de remboursements des frais de déplacement.

Modalités :

Un montant total de 265 223 € a été comptabilisé, dont 241 856 € au titre de la rémunération, 12 956 € au titre des avantages en nature et 10 411 € au titre des frais de déplacement.

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE – le 26 avril 2010.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Frédéric Villars

ORFIS BAKER TILLY
Michel Champetier

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Document d'information annuel

Etabli le 20 avril 2010 - Conformément à l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF

■ Informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois

Emetteur

U10

SA au capital de 18 673 399 €

Siège social : 1, place Verrazzano, CP610, 69258 LYON CEDEX 09

RCS LYON : 395 044 415

ISIN : FR0000079147

www.u10.fr

Communiqués, information permanente et périodique

Titre	Date	Disponibilité
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 mars 2010	9 avril 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Net redressement au second semestre Résultat net 2009 à l'équilibre	30 mars 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 28 février 2010	18 mars 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 janvier 2010	8 février 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
T4 2009 contrasté : Reprise en FRANCE, Recul en Asie	28 janvier 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Bilan annuel du contrat de liquidité de la société U10	19 janvier 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 décembre 2009	18 janvier 2010	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 novembre 2009	7 décembre 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 octobre 2009	10 novembre 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Activité au 30 septembre 2009 : Stabilité en FRANCE, baisse à l'étranger	29 octobre 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 septembre 2009	9 octobre 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 août 2009	7 septembre 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
1er semestre 2009 : Résultats impactés par la cession de C3M	31 août 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Mise à disposition de rapport financier semestriel 2009	31 août 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Rapport financier semestriel	31 août 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Document de référence 2008	20 août 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.amf-france.org/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 juillet 2009	19 août 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
1er semestre 2009 : stabilité de l'activité	30 juillet 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Bilan semestriel du contrat de liquidité de la société U10	7 juillet 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 juin 2009	7 juillet 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Réunis en Assemblée Générale, les porteurs d'obligations votent la non exigibilité de l'emprunt	26 juin 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 mai 2009	24 juin 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Cession de la filiale C3M	24 juin 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte convoquée le 25 juin 2009	10 juin 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée Générale Mixte de U10 le 25 juin 2009	27 mai 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Endettement financier au 31/12/2008	19 mai 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 avril 2009	14 mai 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Mise à disposition du Rapport financier annuel 2008	30 avril 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Un chiffre d'affaires stable au 1er trimestre 2009	30 avril 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Un Résultat Opérationnel positif, mais fortement dégradé par la filiale espagnole	27 avril 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/
Groupe U10 : date de publication	24 avril 2009	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr/

Déclarations des transactions sur actions propres

Date	Disponibilité
9 avril 2010 ; 3 mars 2010 ; 8 février 2010 ; 6 janvier 2010 ; 7 décembre 2009 ; 3 novembre 2009 ; 6 octobre 2009 ; 2 septembre 2009 ; 19 août 2009 ; 2 juillet 2009 ; 2 juin 2009 ; 7 mai 2009 ;	www.amf-france.org

Déclarations des opérations effectuées par les dirigeants

Date	Disponibilité
24 mars 2010 (2 déclarations)	www.amf-france.org

Déclarations des franchissements de seuils

Date	Disponibilité
Déclaration de franchissement de seuil par ORSAY ASSET MANAGEMENT en date du 6 avril 2010	www.amf-france.org

Publications au balo

Catégorie	Date	Disponibilité / N° d'affaire
Convocations Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts : AGM du 20.05.2010	14 avril 2010	www.journal-officiel.gouv.fr/balo - 1001205
Convocations Assemblée d'obligataires ou de porteurs de titres d'emprunt : publication suite à l'AG des Obligataires du 26.06.2009	10 juillet 2009	www.journal-officiel.gouv.fr/balo - 0905739
Publications périodiques sociétés commerciales et industrielles : comptes annuels Approbation des comptes sociaux et consolidés	10 juillet 2009	www.journal-officiel.gouv.fr/balo - 0905737
Avis divers : droits de vote Publication du nombre total des droits de vote	10 juillet 2009	www.journal-officiel.gouv.fr/balo - 0905738
Convocations Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts : AG des Obligataires du 26.06.2009	10 juin 2009	www.journal-officiel.gouv.fr/balo - 0904474
Convocations Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts : AGM du 25.06.2009	18 mai 2009	www.journal-officiel.gouv.fr/balo - 0903309

Dépôt au greffe du tribunal de commerce

Type / Décision	Date	Disponibilité / N° et date du dépôt
Procès verbal de l'AGM du 25.06.2009 : Démission d'un administrateur Nomination de deux nouveaux administrateurs Nomination d'un nouveau CAC titulaire et d'un nouveau CAC suppléant	6 août 2009	Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - Dépôt n° A2009/016389
Dépôt des comptes annuels	7 juillet 2009	Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - Dépôt n° B2009/015738
Dépôt des comptes consolidés	6 juillet 2009	Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - Dépôt n° B2009/015487

Publications dans un journal d'annonces légales

Type	Date	Disponibilité / Décision
Avis de convocation : AGM du 20.05.2010	14 avril 2010	Publication dans LE PROGRES DU RHONE N° 50441
AGM du 25.06.2009 Démission d'un administrateur Nomination de deux nouveaux administrateurs Nomination d'un nouveau CAC titulaire et d'un nouveau CAC suppléant	11 juillet 2009	Publication dans LE TOUT LYON N° 4848
Avis de convocation AG des Obligataires du 26.06.2009	10 juin 2009	Publication dans LE PROGRES DU RHONE N° 50179
Avis de convocation : AGM du 25.06.2009	18 mai 2009	Publication dans LE PROGRES DU RHONE N° 50159

Contact :

Service communication
communication@u10.fr

Table de concordance

Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004	N° de page du Document de Référence
1. Personnes responsables	
1.1. Personnes responsables des informations	6
1.2. Déclaration des personnes responsables	6
2. Contrôleurs légaux	
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	7
2.2. Contrôleurs légaux démissionnaires, écartés ou non re-désignés	N/A
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées	24
3.2. Informations financières comparatives des périodes intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risques	26-27/35-39/72-73
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	22-23
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	11
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	11
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	11
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social	6/11
5.1.5 Evènements importants dans l'exercice des activités	33
5.2. Investissements	
5.2.1 Principaux investissements au cours des 3 derniers exercices	26
5.2.2 Principaux investissements en cours	26
5.2.3 Principaux investissements envisagés	26
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	8-9/22-23/33-35
6.2. Principaux marchés	8-9/33-34
6.3. Evènements exceptionnels ayant influencés les principales activités ou les principaux marchés	N/A
6.4. Dépendance à l'égard de certains contrats	25
6.5. Position concurrentielle	37
7. Organigramme	
7.1. Place de l'émetteur dans le Groupe	23
7.2. Principales filiales	23
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes	26
8.2. Questions environnementales concernant les immobilisations les plus significatives	45
9. Examen de la situation financière et des résultats	
9.1. Situation financière	33-35/40-41
9.2. Résultat d'exploitation	33-35/40-41
9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	33-35/40-41
9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	33-35/40-41
9.2.3. Facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	33
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	25/76/93
10.2. Flux de trésorerie	24-25/66
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	27/38-39/76-78/93-94
10.4. Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	N/A
10.5. Sources de financement	26
11. Recherche et développement, brevets et licences	25/35

Table de aconcordance

Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004	N° de page du Document de Référence
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente	8-10
12.2 Tendances connues	10
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	28-32/42-44/46-49
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction de la société	28/47
15. Rémunérations et avantages	
15.1. Rémunérations versées	28/43/83
15.2. Pensions de retraites et autres avantages	43/83
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration du mandat	42
16.2. Contrats de service liant le Groupe aux membres des organes d'administration et de direction	48/101-106
16.3. Comité de l'audit et le comité de rémunération	31-32
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise	46-47
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	25/44
17.2. Participations et stock-options	15/44/76
17.3. Participations des salariés dans le capital	44
18. Principaux actionnaires	
18.1. Nom des principaux actionnaires non membres des organes d'administration et de direction	19
18.2. Droits de vote des principaux actionnaires	19
18.3. Nature du contrôle du Groupe	19
18.4. Accord connu pouvant entraîner un changement de son contrôle	19
19. Opérations avec les apparentés	101-106
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	63-100
20.2. Informations financières pro forma	N/A
20.3. Etats financiers consolidés	63-84
Etats financiers sociaux	86-99
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1 Vérifications des informations financières historiques	6
20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	N/A
20.4.3 Informations financières non tirées des états financiers certifiés	N/A
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.6.1 Informations financières trimestrielles/semestrielles depuis la date des derniers états financiers certifiés	N/A
20.6.2 Informations financières intermédiaires	N/A
20.7. Politique de distribution de dividendes	20
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	27
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	27
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	
21.1.1. Montant du capital social souscrit	13
21.1.2. Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3. Actions auto détenues	14-15/44/91
21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription d'actions	17

**Règlement européen n°809/2004
du 29 avril 2004****N° de page du
Document de Référence**

21.1.5. Droits d'acquisition non libérés	14-16
21.1.6. Options	N/A
21.1.7. Historique du capital social	13-14
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social de l'émetteur	11
21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction	46-49
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	12
21.2.4. Conditions strictes de modification des droits des actionnaires	11
21.2.5. Convocation et admission des assemblées générales	11-12/48-49
21.2.6. Disposition ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	N/A
21.2.7. Seuil de participation	12/19
21.2.8. Conditions strictes de modification du capital	N/A
22. Contrats importants	26
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	6
25. Informations sur les participations	23/99



www.U10.fr

1 place Verrazzano, CP 610
69258 Lyon cedex 09, France
Tél. +33 (0)4 74 13 86 82
Fax. +33 (0)4 37 64 47 92
communication@U10.fr
RCS Lyon 395 044 415